

DOCUMENT D'OBJECTIFS
« MASSIF DE TENDA ET FORET DE STELLA » (n°FR9400598)
PARTIE MASSIF DE TENDA

Janvier 2015





NATURA 2000

**DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000 « MASSIF DE TENDA ET FORET DE STELLA »
(N°FR9400598) PARTIE MASSIF DE TENDA**

Maître d'ouvrage

MEDDE - DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la mer de Haute-Corse)
Suivi de la démarche : Eric GUYON

Structure porteuse

Etat

Opérateur

Conservatoire d'espaces naturels de Corse (CEN Corse)

Rédaction du Document d'objectifs

Rédaction / Coordination / Cartographie : Caroline MASSONI (CEN Corse)

Contribution au diagnostic écologique (rédaction / cartographie) : Camille BORGHETTI (ACMO), Valérie BOSC (CEN Corse), Alain DELAGE, Christophe PANAIOTIS (CBNC), Paul DEROIS

Contribution / Synthèse / Relecture : Gwennaëlle DANIEL (CEN Corse), Camille FERAL (DREAL Corse), Eric GUYON (DDTM 2B), Christophe PANAIOTIS (CBNC)

Validation scientifique : membres du CSRPN chargé de suivre l'élaboration du DOCOB

Cartographie des habitats naturels et études écologiques complémentaires

Cartographie des habitats ouverts (2011-2012) : « Biodiversita »

Cartographie des habitats forestiers (2011-2012) : « Biodiversita »

Inventaire des amphibiens et reptiles (2003) : Valérie BOSC (CEN Corse)

Crédits photographiques (couverture)

Gwennaëlle DANIEL

Référence à utiliser

CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE CORSE, CEN CORSE, 2014 – Document d'objectifs du site Natura 2000 « Massif de Tenda et Forêt de Stella » (n°FR9400598) – partie massif de Tenda. 2014, 64p + annexes.

Remerciements aux organismes ou personnes et structures ayant participé à l'élaboration du DOCOB

Communes et personnes impliquées directement dans la rédaction du DOCOB	Collectivités autres	Administrations	Organismes techniques et scientifiques et associations	
Mesdames, Messieurs les Maires des communes concernées par le site Natura 2000 :	Les membres des communautés de communes	La Sous-Préfecture M. Le sous-Préfet de Corte	CBNC Christophe PANAIOTIS Alain DELAGE	Chambre d'Agriculture
Lento Pietralba Sorio Bigorno Pieve	Ainsi que l'ensemble du personnel des communautés de communes	DDTM Eric GUYON Alain LE BORGNE	Association Foncière pastorale de Lento Mme SIMMONETTI Présidente	GCC Delphine RIST Gregory BENEUX
Ainsi que l'ensemble des personnes ayant permis la réalisation de ce Document d'objectifs	Messieurs les Conseillers généraux des cantons : Haut-Nebbio et Alto-di-Casacconi	OEC Carole ANZIANI	Association de chasse	ACMO Camille BORGHETTI
		ODARC Michèle CHIRAT	Association A Stellaria custeria	
		Chambre d'agriculture 2B Jean-Pierre OTTAVIANI Thierry FRANCONI	Fédération de Pêche	
			Fédération des Chasseurs	

SOMMAIRE

<u>LISTE DES ILLUSTRATIONS.....</u>	<u>1</u>
<u>INTRODUCTION.....</u>	<u>2</u>
<u>1. Présentation générale</u>	<u>3</u>
1.1. NATURA 2000 : PRESENTATION GENERALE	3
1.2. FICHE D'IDENTITE DU SITE	5
1.3. CHARTES ET CONTRATS NATURA 2000.....	7
<u>2. Diagnostic socio-économique</u>	<u>9</u>
2.1. DONNEES ADMINISTRATIVES.....	9
2.2. SITUATION FONCIERE	12
2.3. ACTIVITES HUMAINES, PATRIMOINE HISTORIQUE ET OCCUPATION DU SOL.....	14
2.3.1. INFORMATIONS GENERALES.....	14
2.3.2. LES ACTEURS LOCAUX	14
2.3.3. HISTORIQUE ET PAYSAGE.....	17
2.3.4. SYNTHESE DE L'ENQUETE REALISEE AUPRES DES ACTEURS LOCAUX ET CONFLITS D'USAGES	18
2.4. DONNEES ABIOTIQUES GENERALES	20
<u>3. Diagnostic écologique.....</u>	<u>23</u>
3.1. LES GRANDS MILIEUX	23
3.2. LES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE (ANNEXE I)	25
3.1. SYNTHESE DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE	31
3.2. LES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE DE LA DIRECTIVE « HABITAT - FAUNE - FLORE ».....	32
3.2.1. ESPECES VEGETALES D'INTERET COMMUNAUTAIRE	32
3.2.2. ESPECES ANIMALES D'INTERET COMMUNAUTAIRE DE L'ANNEXE II	32
3.2.3. ESPECES ANIMALES D'INTERET COMMUNAUTAIRE DE L'ANNEXE IV	33
3.3. SYNTHESE DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE DE LA DIRECTIVE HABITAT.....	35
3.4. LES OISEAUX D'INTERET COMMUNAUTAIRE	36
3.5. LES AUTRES ESPECES D'INTERET PATRIMONIAL.....	37
<u>4. Objectifs de développement durable</u>	<u>40</u>
4.1. ENJEUX CONCERNANT LES HABITATS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRES.....	40
4.2. DEFINITION DES ENTITES DE GESTION ET OBJECTIFS	41
4.2.1. ENTITES DE GESTION	41
4.2.2. OBJECTIFS OPERATIONNELS LIES AUX ENTITES DE GESTION	41
4.2.3. OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE	44
<u>5. Bilan de l'animation Natura 2000, projets et propositions d'actions.....</u>	<u>45</u>

5.1. BILAN DES ACTIONS REALISEES LORS DE L'ANIMATION	45
5.2. PROJETS EN COURS ET PROPOSITIONS D' ACTIONS DES ACTEURS LOCAUX	47
5.3. FICHES ACTION	48
5.4. SUIVI DE LA GESTION DES HABITATS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE	63

<u>BIBLIOGRAPHIE</u>	64
-----------------------------------	-----------

<u>LISTE DES ANNEXES</u>	65
---------------------------------------	-----------

<u>Annexe 1 : Abréviations.....</u>	A
--	----------

<u>Annexe 2 : FSD du site</u>	C
--	----------

<u>Annexe 3 : Codes FSD</u>	L
--	----------

<u>Annexe 4 : Espèces végétales patrimoniales présentes ou potentiellement présentes.....</u>	N
--	----------

<u>Annexe 5: Espèces animales patrimoniales présentes ou potentiellement présentes</u>	P
---	----------

<u>Annexe 6 : Synthèse de l'enquête réalisée auprès des acteurs locaux</u>	R
---	----------

<u>Annexe 6 : Compte-rendu de COPIL du 19/02/14</u>	W
--	----------

<u>Annexe 7 : Compte-rendu du groupe travail « pastoralisme » du 13 juin 2014.....</u>	AA
---	-----------

<u>Annexe 8 : Compte-rendu du groupe travail « Accueil du public et fontaines » du 20 juin 2014</u>	CC
--	-----------

<u>Annexe 9 : Compte-rendu du groupe travail « pastoralisme » du 20 juin 2014.....</u>	EE
---	-----------

<u>Annexe 10 : Compte-rendu du COPIL du 19/11/2014.....</u>	GG
--	-----------

<u>Annexe 11 : Compte-rendu du COPIL du 12/01/2015.....</u>	JJ
--	-----------

<u>Annexe 12 : Charte.....</u>	MM
---------------------------------------	-----------

<u>Annexe 13 : Arrêté de composition du Copil du 26/01/2015</u>	VV
--	-----------

LISTE DES ILLUSTRATIONS

Liste des tableaux

Tableau 1 : Données administratives	10
Tableau 2 : Surfaces respectives occupées par les communes sur le site Natura 2000	12
Tableau 3 : Situation des propriétés dans le site	12
Tableau 4 : Données sur les activités humaines et l'occupation du sol	15
Tableau 5 : Données de recensement agricole 2000 et 2010	15
Tableau 6 : Données abiotiques générales.....	20
Tableau 7 : Données sur les grands milieux présents sur le massif de Tenda	23
Tableau 8 : Habitats naturels et espèces d'intérêt patrimonial.....	25
Tableau 9 : Etat de conservation des habitats d'intérêts communautaires	31
Tableau 10 : Etat de conservation des espèces d'intérêt communautaire (directive Habitat).....	35
Tableau 11 : Evaluation des enjeux liés aux habitats d'intérêts communautaires	40
Tableau 12 : Evaluation des enjeux liés aux espèces d'intérêts communautaires	40
Tableau 13 : Objectifs liés aux entités de gestion	41
Tableau 14 : Synthèse des menaces/ bénéfiques pour chaque entité de gestion	42
Tableau 15 : Récapitulatif de l'état général des fontaines en juillet 2010.....	45
Tableau 16 : Liste des fiches actions	48
Tableau 17 : Suivi de la gestion des habitats naturels pendant la durée du DOCOB.....	63
Tableau 18 : Suivi de la gestion des espèces pendant la durée du DOCOB	63

Liste des cartes

Carte 1 : Localisation des sites Natura 2000 (pSIC et ZSC) en Corse et notamment le site Natura 2000 « Massif de Tenda et forêt de Stella ».....	4
Carte 2 : Localisation du site Natura 2000 « Massif de Tenda et forêt de Stella »	5
Carte 3 : Délimitation de la partie « massif de Tenda » du site Natura 2000 « Massif de Tenda et forêt de Stella »	9
Carte 4 : Localisation des Zones naturelles d'intérêt faunistique et floristique recoupant le site Natura 2000.....	11
Carte 5 : Situation du foncier sur le massif de Tenda.....	13
Carte 6 : Délimitation des parcelles agricoles déclarées (Registre Parcellaire Graphique 2012)	16
Carte 7 : Localisation des activités actuelles ou en projet sur le site Natura 2000.....	19
Carte 8 : Hydrographie et relief.....	21
Carte 9 : Géologie 1/50000 (source : http://infoterre.brgm.fr).....	22
Carte 10 : Habitats d'intérêt communautaire	26
Carte 11 : Localisation des espèces d'intérêt communautaire (Annexe II et IV de la directive 92/43 ; données d'observation OGREVA et CEN Corse).....	34
Carte 12 : Localisation d'espèces floristiques patrimoniales protégées et présentes sur le massif de Tenda (non exhaustif).....	38
Carte 13 : Localisation d'espèces d'orchidées observées sur le massif de Tenda (source : données ACMO)	39
Carte 14 : Grandes entités de gestion	43
Carte 15 : Localisation des aménagements faisant l'objet de fiches action	62

INTRODUCTION

Le site Natura 2000 « Massif de Tenda et forêt de Stella » (pSIC n°FR9400598) a été créé en 1998. Un Document d'objectifs (DOCOB) a été rédigé en 2004 avec une étude parallèle concernant les amphibiens et reptiles (BOSC, 2004). Et, en 2008, le site a été désigné en tant que Zone Spéciale de Conservation (ZSC) par l'Arrêté du 17 mars 2008 (JO). Des actions ont été réalisées dans le cadre de la mise en œuvre du Document d'objectifs : des fontaines ont été restaurées sur le massif de Tenda avec mise en place d'exclos et bassin de rétention de l'eau.

En 2013, il a été estimé nécessaire de réviser le DOCOB et de le scinder en deux parties pour une meilleure prise en compte des enjeux, différents entre le massif de Tenda et la forêt de Stella. Ce présent document constitue donc le Document d'objectifs de la partie « massif de Tenda » du site Natura 2000. Il s'agira d'actualiser les informations présentes dans le précédent DOCOB en fonction des nouveaux enjeux et acteurs sur le site et de proposer de nouvelles mesures de développement durable du site.

1. Présentation générale

1.1. Natura 2000 : présentation générale

Natura 2000 : le réseau des sites européens les plus prestigieux

Le réseau Natura 2000 est le réseau des sites naturels les plus remarquables de l'Union Européenne (UE). Il a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 27 pays de l'Europe. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire.

Il est composé de sites désignés par chacun des pays en application de deux directives européennes :

- la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 (2009/147/CE du 30 novembre 2009, consolidée) concernant la conservation des oiseaux sauvages dite « **directive Oiseaux** », donnant lieu à la désignation de zones de protection spéciales (ZPS)
- la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des Habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages dite « **directive Habitats** », donnant lieu à la désignation de zones spéciales de conservation (ZSC).

Un site peut être désigné au titre de l'une ou l'autre de ces directives, ou au titre des deux directives sur la base du même périmètre ou de deux périmètres différents. Les directives listent des habitats naturels et des espèces rares dont la plupart émanent des conventions internationales telles celles de Berne ou de Bonn. L'ambition de Natura 2000 est de concilier les activités humaines et les engagements pour la biodiversité dans une synergie faisant appel aux principes d'un développement durable.

Natura 2000 en Europe

Le réseau européen de sites Natura 2000 terrestre comprend 26 106 sites pour les deux directives (Natura 2000 Barometer, 2011) :

- 5 347 sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux soit 517 340 km².
- 22 594 sites en ZSC au titre de la directive Habitats, soit 583 888 km².

Chaque pays est doté, ou se dote progressivement, d'un réseau de sites correspondant aux habitats et espèces mentionnés dans les directives. Chacun les transcrit en droit national. Ils sont invités à désigner un réseau en accord avec la réalité de la richesse écologique de leur territoire. La France est considérée comme l'un des pays européens parmi les plus importants pour les milieux naturels et les espèces sauvages. Ce réseau est également l'une des réponses de la France à ses responsabilités internationales et à ses engagements internationaux relayés par les discours des responsables français.

Natura 2000 en France

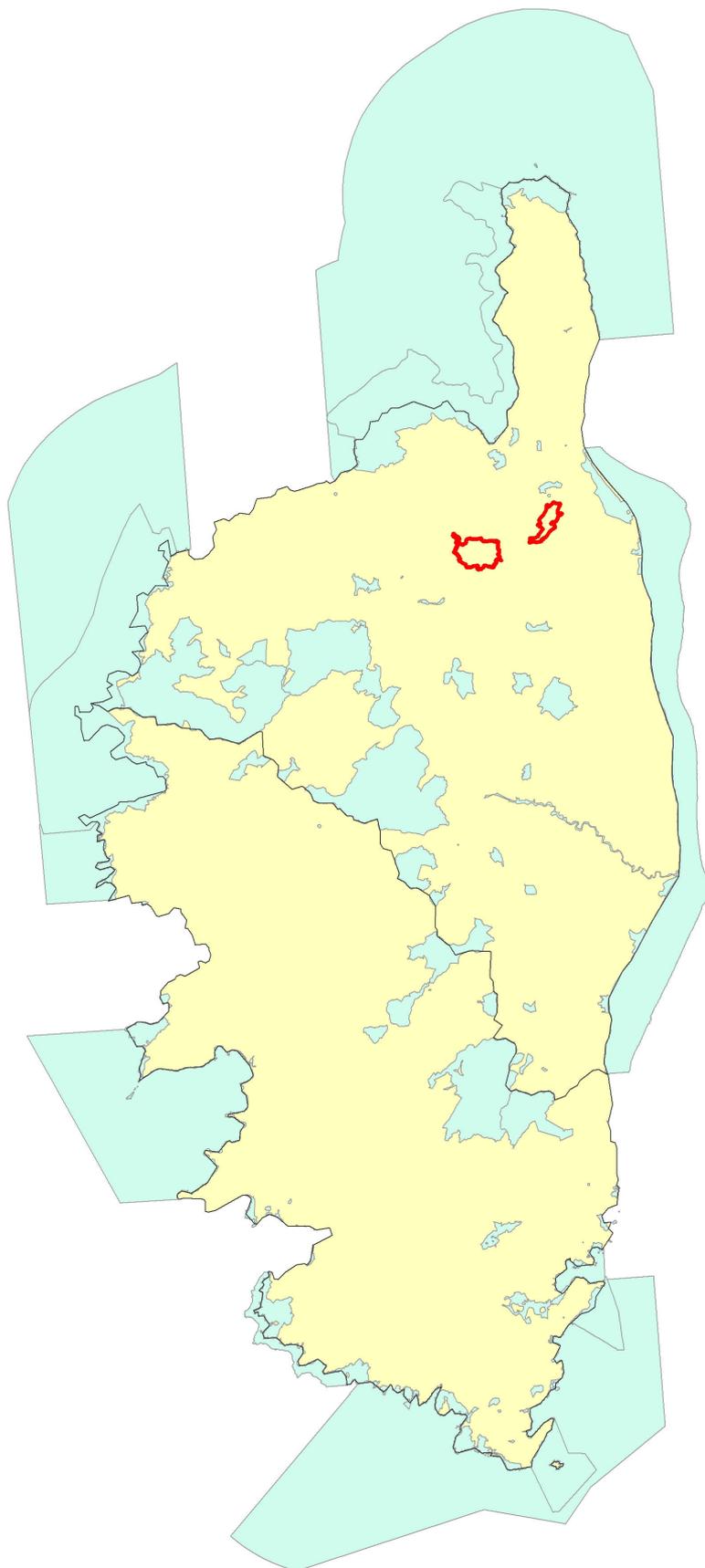
Désormais, le réseau français de sites Natura 2000 comprend 691 207 km² pour le domaine terrestre (INPN 2013) :

- 392 sites désignés en ZPS au titre de la directive Oiseaux, soit 43 638 km².
- 1 366 sites désignés en ZSC au titre de la directive Habitats, soit 46 855 km²,

Natura 2000 en Corse

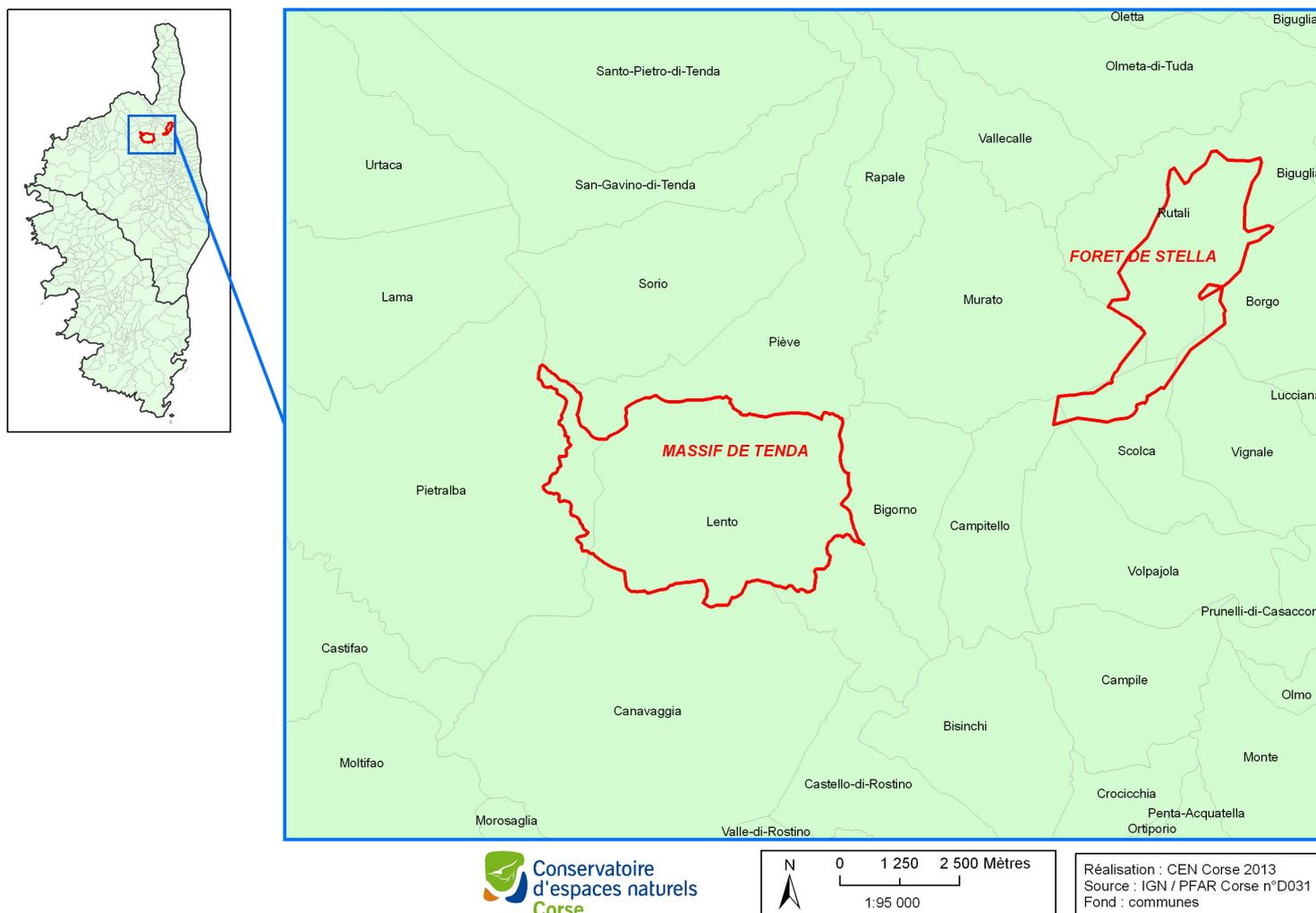
Pour la Corse 88 sites ont été inscrits au réseau Natura 2000, répartis de manière assez équitable entre les deux départements : 42 sites en Corse-du-Sud et 46 sites Haute-Corse :

- 21 ZPS, 54 269,27 ha en domaine terrestre et 325 558,92 ha en domaine marin
- 67 ZSC, 114 011,83 ha en domaine terrestre et 516 898,05 ha en domaine marin



Carte 1 : Localisation des sites Natura 2000 (pSIC et ZSC) en Corse et notamment le site Natura 2000 « Massif de Tenda et forêt de Stella »

1.2. Fiche d'identité du site



Carte 2 : Localisation du site Natura 2000 « Massif de Tenda et forêt de Stella »

Nom officiel du site Natura 2000 : MASSIF DE TENDA ET FORET DE STELLA

Date de transmission de la ZSC (pSIC, SIC) : 17 mars 2008

Désigné au titre de la directive « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE

Numéro officiel du site Natura 2000 : FR 9400598

Localisation du site Natura 2000 : Corse (Haute-Corse)

Superficie officielle (FSD) du site Natura 2000 au titre de la directive européenne « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE : 3064,5 hectares

Surface de la partie « massif de Tenda » : 2086,1 hectares

Préfet coordinateur : M. Dominique SCHUFFENECKER, Sous-Préfet de Corte

Président du comité de pilotage du site Natura 2000 désigné pendant la période de l'élaboration du DOCOB : Etat

Structure porteuse : Etat

Opérateur : Conservatoire d'espaces naturels de Corse (CEN Corse)

Commissions ou groupes de travail :

- Groupe de travail « pastoralisme » (éleveurs et élus uniquement) le 13 juin 2014
- Groupe de travail « pastoralisme » (membres du COPIL et autres) le 20 juin 2014
- Groupe de travail « Accueil du public et fontaines » (membres du COPIL et autres) le 20 juin 2014

Membres du comité de pilotage du site Natura 2000 :

Services de l'Etat :

- La Directrice régionale de l'environnement
- Le Directeur départemental de l'agriculture et des forêts de Haute-Corse

Ou leurs représentants

Elus, représentants des collectivités territoriales :

- Le Président du Conseil exécutif de Corse
- Le Président du Conseil Général de Haute-Corse
- Le maire de Campitello
- Le maire de Vignale
- Le maire de Murato
- Le maire de Borgo
- Le maire de Scolca
- Le maire de Pietralba
- Le maire de Rutali
- Le maire de Lento

Ou leurs représentants

Représentants d'établissements publics :

- Le Directeur régional de l'office national des forêts,
- Le délégué régional adjoint de l'office national de la chasse et de la faune sauvage,
- Le directeur de l'office de l'environnement de la Corse
- Le directeur de l'office du développement agricole et rural de Corse
- Le directeur de l'agence du tourisme de la Corse
- Le président du Parc naturel régional de Corse

Ou leurs représentants

Propriétaires :

- Le président du Syndicat régional des propriétaires forestiers de Corse

Ou leurs représentants

Usagers et socio-professionnels :

- Le président de la chambre départementale d'agriculture de la Haute-Corse
- Le président du Centre régional de la propriété forestière
- Le président de la fédération des chasseurs de la Haute-Corse
- Le président de la fédération interdépartementale des pêcheurs de Corse
- Le président du GAL des deux massifs, Oletta
- Le président du Conservatoire d'espaces naturels de Corse
- Le président de l'association « groupe chiroptère Corse », Corte
- Le président de la société de chasse intercommunale

- Le président de l'ACCA de Rutali
- Le président de l'ACCA de Murato
- Le président de l'association « A Stella Custeria », Lento
- Le président de l'association « Tramuntana », Lento
- Le président de l'association « Opera », Bastia
- Mme Pauline Juliard, Murato
- M Roger Colombani, Lento
- Mme Marianne Tolaini, Lento
- M Etienne Mazzoni, Lento
- M Jean-Baptiste Vittori, Lento
- M Ours-Marc Ferrari, Lento
- M André Frau, Lento
- M François Viola, Rutali
- M Austi, Canavaggia
- Mme Niellini

Ou leurs représentants

Personnes qualifiées au titre des sciences de la vie, de la terre et de la valorisation pédagogique :

- Melle Laëtitia Hugot, responsable du Conservatoire Botanique national de Corse

1.3. Chartes et contrats Natura 2000

La **charte Natura 2000** est un code de bonne conduite qui a pour objectif la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire présents sur le site. La charte Natura 2000 a pour objectif la poursuite des pratiques existantes qui ont permis le maintien des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. La charte proposée aux propriétaires d'un site fait partie du Document d'objectifs (annexe), elle est validée par le Comité de Pilotage.

Une charte est un engagement volontaire de 5 ans effectué par les titulaires de droits réels et personnels de terrains inclus dans le périmètre Natura 2000, c'est-à-dire par des propriétaires et/ou par des occupants de terrains qui ont l'accord du propriétaire. Ils s'engagent à assurer une gestion « compatible » avec les objectifs du Document d'objectifs.

Il s'agit d'un dispositif contractuel, ne permettant pas de contrepartie financière, mais certains avantages tels que l'exonération de la Taxe foncière sur le non bâti ou de l'évaluation des incidences dans certains cas.

Les terrains éligibles sont tous les terrains situés dans le périmètre d'un site Natura 2000 (zones humides, terrains agricoles, forestiers...).

La charte prévoit généralement des engagements (contrôlables) ou des recommandations (non obligatoires) limités en nombre, et faciles à mettre en œuvre :

- portant sur tout le site (par exemple respecter les mesures de protection en vigueur sur le site).
- classés par grands types de milieux : formations herbeuses, milieux humides, cultures, milieux forestiers et formations arborées, milieux rocheux...

Le propriétaire envoie à la DDTM la charte signée et un formulaire d'adhésion comprenant :

- la liste des parcelles cadastrales engagées par grands types de milieux,
- un plan de situation précis.

L'adhésion à la charte n'engage pas pour autant à signer un contrat Natura 2000.

Une trame de charte est visualisable Annexe BB.

Le **contrat Natura 2000** est une démarche volontaire qui permet aux personnes physiques et morales de droit privé ou de droit public, de s'engager concrètement dans un programme d'actions en faveur des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. C'est un contrat passé entre l'État et le propriétaire d'une parcelle incluse dans un site Natura 2000, et concernée par une ou plusieurs mesures de gestion proposées par le Document d'objectifs. Le contrat définit la nature et les modalités des aides de l'État et les prestations à fournir en contrepartie par le bénéficiaire.

Il existe deux types de contrat Natura 2000, pour les terres agricoles et pour les terres non agricoles. Pour les terres agricoles ce sont les MAET, Mesures Agroenvironnementales Territorialisées. Pour les autres propriétaires le contrat Natura 2000 est passé directement avec l'état, et financé par le ministère chargé de l'environnement (FGMN).

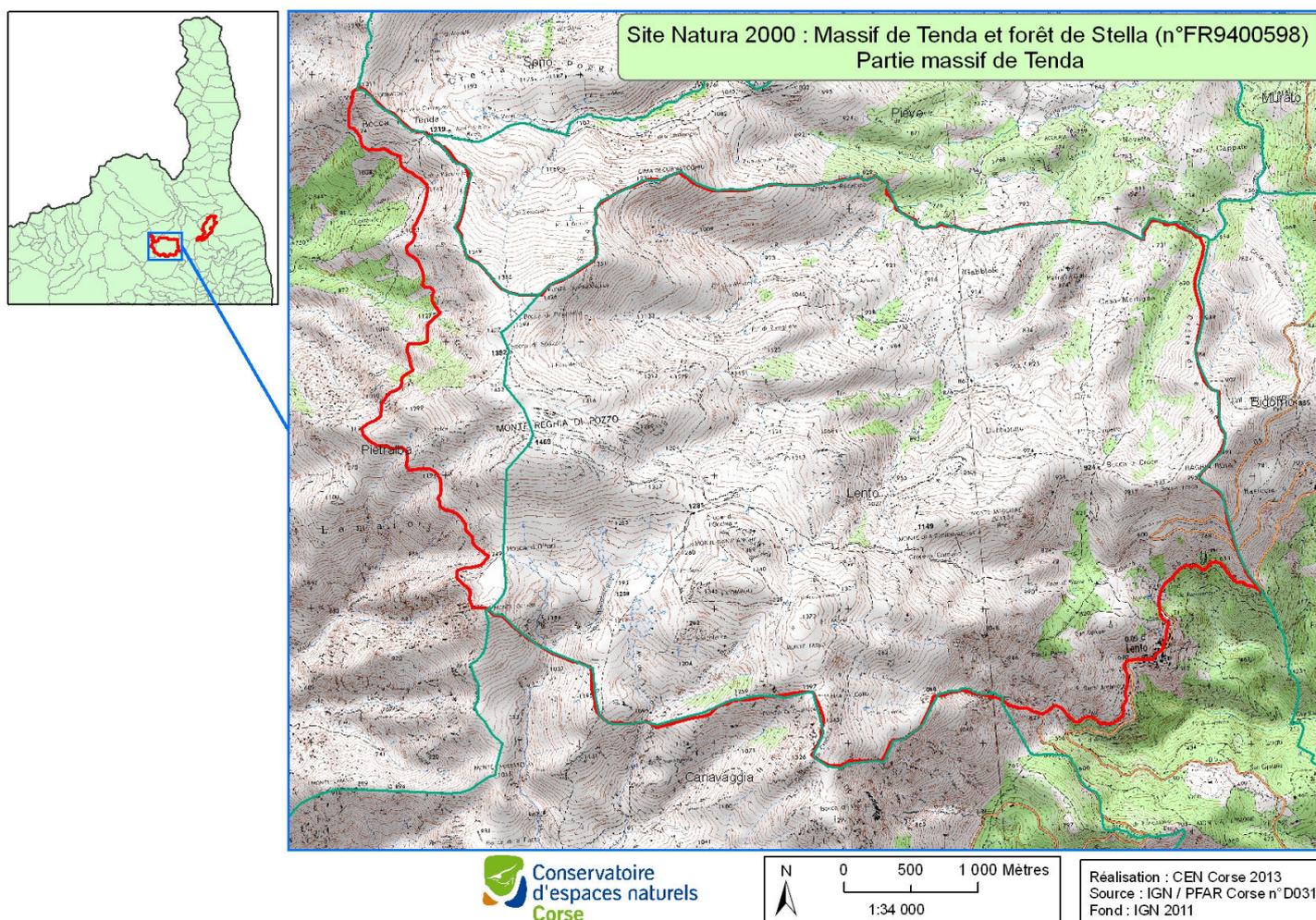
2. Diagnostic socio-économique

2.1. Données administratives

Les données administratives concernant le massif de Tenda sont présentées dans le Tableau 1 : Données administratives.

Surface totale « Massif de Tenda et forêt de Stella » : 3064,5 hectares (Cf. Carte 3 : Délimitation de la partie « massif de Tenda » du site Natura 2000 « Massif de Tenda et forêt de Stella »)

Surface de la partie massif de Tenda : 2086,1 hectares (68% de la surface totale du site)



Carte 3 : Délimitation de la partie « massif de Tenda » du site Natura 2000 « Massif de Tenda et forêt de Stella »

Les deux principales communes concernées par le site Natura 2000 (Cf. Tableau 2 : Surfaces respectives occupées par les communes sur le site Natura 2000) sont :

- Lento (90% de la surface du site)
- Pietralba (10% de la surface du site)

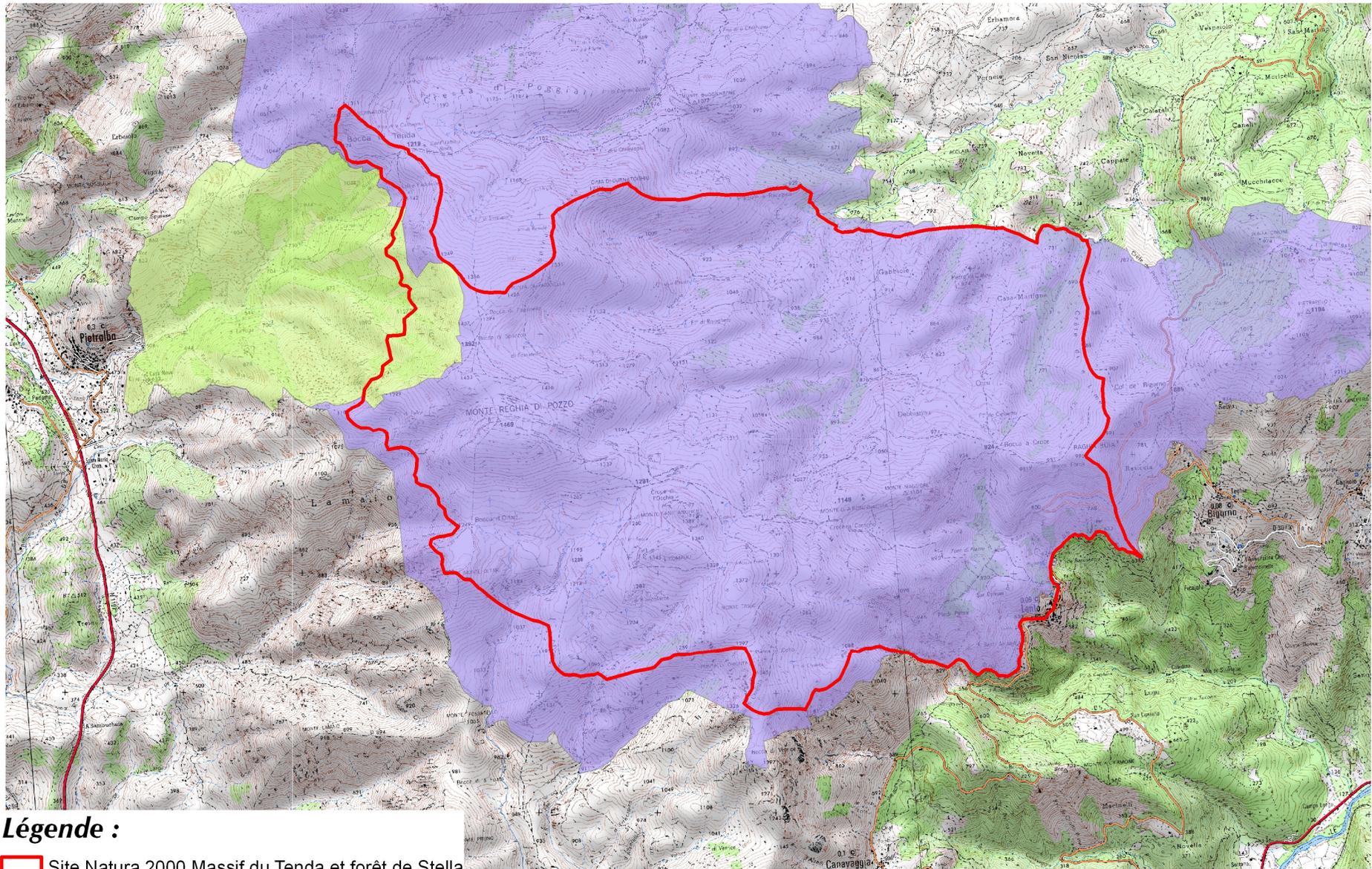
D'autres communes sont concernées par le site Natura 2000 mais sur des surfaces négligeables : Sorio (0,5ha), Canavaggia (3,7ha), Bigorno (0,2ha), Piève (1,4ha). Lento et Bigorno font partie de la communauté de communes Marana-Golo et la commune de Pietralba fait partie de la communauté de communes E Cinq Pieve (CC5P).

Tableau 1 : Données administratives

Données administratives	Description	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données Structures ressources
Régions	Corse	61 pSIC en Corse	SIG DREAL
Départements	Haute-Corse		SIG DREAL
Communes	Lento, Pietralba, Sorìo, Bigorno, Piève, Canavaggia	116 habitants 442 habitants 147 habitants 77 habitants 120 habitants 110 habitants	SIG DREAL
Habitants	558 habitants	Adhésions charte Natura 2000 contrats Natura 2000 Mesures agro-environnementales territorialisées	INSEE, cadastre
Parcs nationaux	non		SIG DREAL
Parcs naturels marins	non		SIG DREAL
Parcs naturels régionaux	non		SIG DREAL
Réserves naturelles (RNN, RNR)	non		SIG DREAL
Terrain du Conservatoire du littoral	non		SIG, CDL
ENS	non		SIG DREAL
APPB	non		SIG DREAL
Autres statuts : réserves de biosphère MAB, site RAMSAR, RBi, Rbd, RNCFS...	non		SIG DREAL
Sites classés	non		SIG DREAL
Autres zonages connus (zones humides, zones importantes pour les oiseaux, ...)	Site du CEN Corse proche 2 ZNIEFF	Forêt relictuelle de pin laricio proche du site Natura 2000 (5 hectares) Favorable	SIG DREAL
Réserves de pêche	non		SIG DREAL, ONCFS
Réserves de chasse	non		SIG DREAL, ONCFS
SAGE, SDAGE	SAGE « Etang de Biguglia »	Document de gestion du SAGE rédigé	Agence de l'eau, ONEMA, CG2B
Autres informations : schémas des carrières, éoliens....	non		SIG DREAL

On note la présence de deux Zones naturelles d'intérêt faunistique et floristique (ZNIEFF) de type 1 (Cf. Carte 4 : Localisation des Zones naturelles d'intérêt faunistique et floristique recoupant le site Natura 2000) :

- « Massif de Tenda et Monte Astu » (n°940013187) : occupe 97% de la surface totale du site Natura 2000
- « Chênaies vertes de Pietralba et Urtaca » (n°940004198) : occupe 3% de la surface totale du site Natura 2000



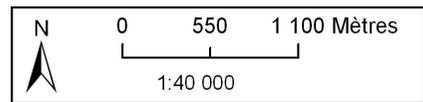
Légende :

 Site Natura 2000 Massif du Tenda et forêt de Stella

ZNIEFF de type 1

 Massif du Tenda et Monte Astu

 Chênaies vertes de Pietralba et Urtaca



Réalisation : CEN Corse 2013
 Source : IGN / PFCR Corse n°D031
 Fond : IGN 2011

Carte 4 : Localisation des Zones naturelles d'intérêt faunistique et floristique recoupant le site Natura 2000

Tableau 2 : Surfaces respectives occupées par les communes sur le site Natura 2000

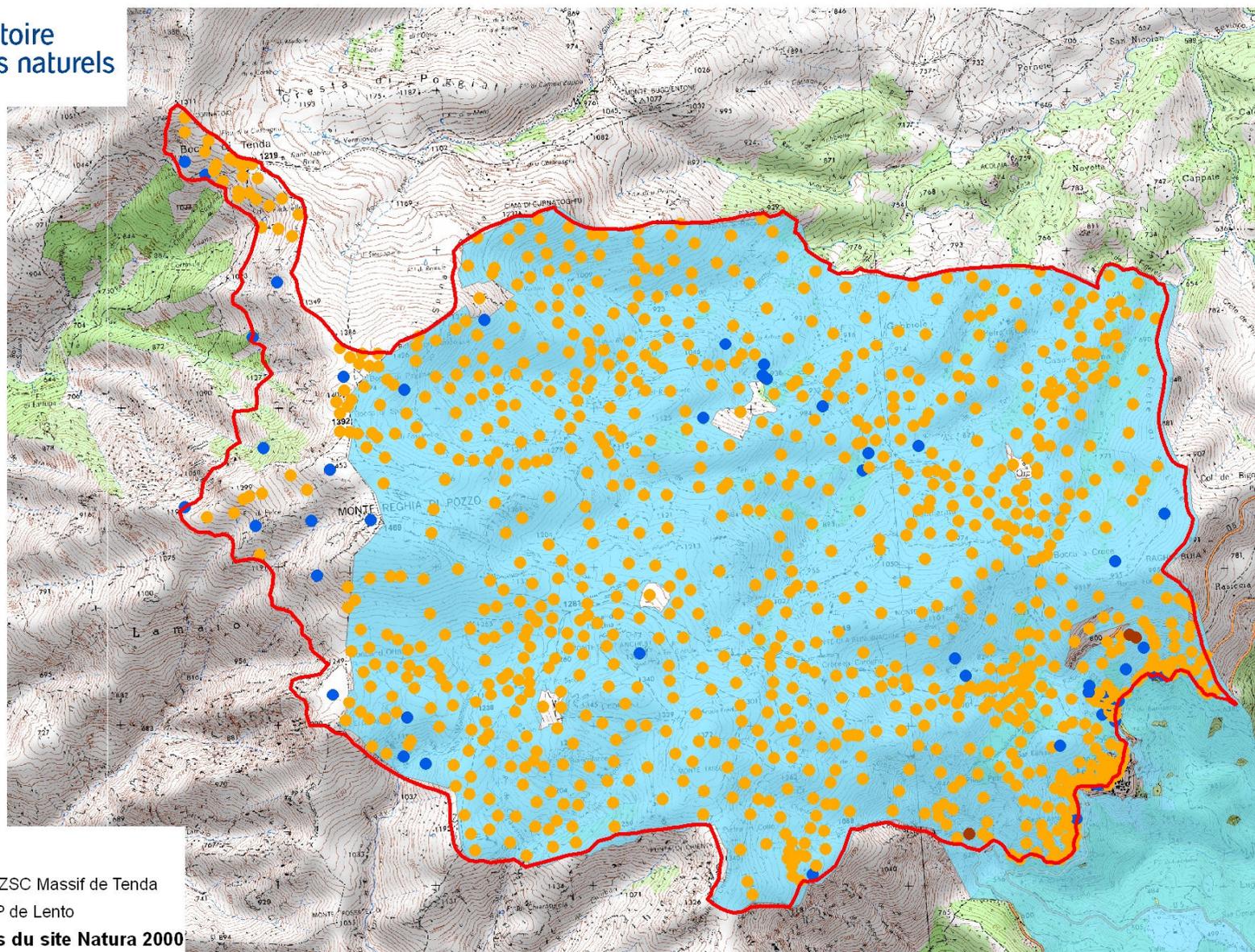
Commune	CODE INSEE	CANTON	POPULATION	Surface totale (Ha)	Surface sur le site (Ha)	% surface sur le site	Communautés de Communes
Lento	2B140	ALTO-DI-CASACONI	116	2361,2	1877,8	90,02	Marana-Golo
Pietralba	2B223	LE HAUT-NEBBIO	442	3894,5	202,6	9,71	CC5P
Sorio	2B287	LE HAUT-NEBBIO	147	1556,6	0,5	0,02	
Canavaggia	2B059	ALTO-DI-CASACONI	110	3506,6	3,7	0,18	
Bigorno	2B036	ALTO-DI-CASACONI	77	897,1	0,2	0,01	Marana-Golo
Piève	2B230	LE HAUT-NEBBIO	120	1966,6	1,4	0,07	

2.2. Situation foncière

La surface moyenne des propriétés sur le site est de 1,9 hectares. Les principaux propriétaires sur le site sont privés. **L'Association Foncière Pastorale (AFP)** regroupe des propriétaires de la commune de Lento, la plupart des parcelles qu'elle recouvre sont privées (sauf 34 parcelles communales et 3 parcelles de l'Etat). L'AFP recouvre 88% de la surface totale du site Natura 2000 (1836,6 hectares). (Cf. Tableau 3, Carte 5).

Tableau 3 : Situation des propriétés dans le site

Données administratives	Quantification	Qualification	Surface (ha)	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données Structures ressources
Nombre total de propriétés	1100 environs 1045 sur Lento 54 sur Pietralba	Soit une surface moyenne : 1,9 hectares	2086,1		SIG cadastre, DREAL
Nombre total de propriétaires (comptes propriétaires)	298 sur Lento 34 sur Pietralba 1 sur Pieve		2086,1	AFP dominante	SIG cadastre, DREAL
Propriétés de l'Etat	3		Non connue		SIG cadastre, DREAL
Propriétés des communes	51		Non connue		SIG cadastre, DREAL
Privé	1045		Non connue		SIG cadastre, DREAL
Dont BND	87		Non connue		SIG cadastre, DREAL
Dont AFP	972		1836,6	Soit 88% de la surface totale du site Natura 2000	SIG cadastre, DREAL, ODARC

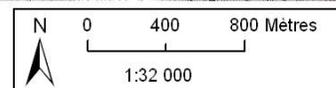


Légende :

- Délimitation de la ZSC Massif de Tenda
- Périmètre de l'AFP de Lento

Statut des propriétés du site Natura 2000

- COMMUNAL
- ETAT
- PRIVE



Réalisation : CEN Corse 2013
 Source : IGN / PFAR Corse n°D031 et ODARC
 Fond : IGN 2011

Carte 5 : Situation du foncier sur le massif de Tenda

2.3. Activités humaines, patrimoine historique et occupation du sol

2.3.1. Informations générales

Les informations qui vont suivre reprennent en grande partie les informations recueillies lors de l'enquête réalisée auprès des acteurs locaux en 2013 et financée par la DDTM (Cf. annexe C).

Les activités humaines sur le site Natura 2000 sont répertoriées dans le Tableau 4 ci-après. Les activités principales sur le site sont le pastoralisme, la chasse, la pêche et la randonnée.

Un Plan Local d'Urbanisme (PLU) existe sur la commune de Pietralba depuis 2013. L'ensemble du site Natura 2000 est classé en zone Npr (Naturel Protégé). Dans cette zone, occupations et utilisations du sol sont soumises à des conditions particulières :

- la rénovation ou la réhabilitation des constructions existantes sont autorisées, aucune construction n'est répertoriée sur le site,
- les extensions mesurées et les reconstructions à l'identique ne peuvent être effectuées que sans changement de destination des locaux.

La carte communale de Lento a été refusée, il n'y a actuellement, ni PLU ni POS (c'est le règlement National de l'Urbanisme qui s'y applique).

2.3.2. Les acteurs locaux

Le pastoralisme est maintenant représenté par de l'élevage ovin, caprin et bovin : 15 éleveurs à titre individuel et deux GAEC. Un même éleveur peut avoir un ou plusieurs catégories de bêtes. En 2010, il y aurait eu quatre éleveurs sur Lento et 17 sur Pietralba (Cf. Tableau 5, données Agreste), il semble qu'aujourd'hui, il n'y ait plus qu'un éleveur, un oléiculteur et trois castanéiculteurs sur Lento et 8 éleveurs bovins, 4 éleveurs ovins, 3 éleveurs caprins déclarés de Pietralba fréquentant le massif et un éleveur caprin de Canavaglia fréquenterait aussi le massif (*comm. pers.*, Carole Anziani, mairies de Lento et Pietralba). Les parcelles déclarées sont identifiées au sein du Registre Parcellaire Graphique (RPG) administré par l'Agence de services et de paiement (ASP) ; ces informations sont visibles à l'échelle du site (carte n°6) mais ne reflètent pas toujours la réalité.

L'Association foncière pastorale (AFP) autorisée de Lento a été créée par l'arrêté préfectoral n°04/319 du 31 mars 2004. L'AFP réunit chaque année les propriétaires et agriculteurs de la commune lors d'une assemblée générale. A son grand regret, la personne chargée de l'enquête auprès des acteurs locaux et de la rédaction du DOCOB n'a pu être présente lors de l'Assemblée générale organisée en novembre 2013.

L'AFP de Lento a permis la clarification de l'occupation des terrains sur la commune, entre éleveurs et l'AFP, par :

- des conventions pluri-annuelles de pâturage (majoritaires),
- des conventions sur l'estive,
- des conventions castanéicoles et oléicoles.

Elle a aussi permis l'installation de nouveaux éleveurs sur le massif (*comm. pers.*, Mme Simmonetti, 2013) et mis en place un chalet (financé par l'Europe, l'Etat et la Région et instruit par l'ODARC).

L'association A stella di a cusera (Lento) a de nombreux adhérents, elle a joué un rôle important dans le cadre de la création de l'AFP, avec l'aide de la commune de Lento et, actuellement, avec de nouveaux projets de rénovation de la chapelle San Cervone et du sentier A Recuniquista (du village à la chapelle).

L'association de chasse Campitello, Bigorno et Lento est assez active sur le site Natura 2000.

Le **Gal des deux massifs**, le **Syndicat Mixte du Pays de Balagne** et la **Communauté de Communes E Cinque Pieve** sont aussi des acteurs importants pour ces deux communes avec notamment la création de sentiers sur la commune de Pietralba et d'autres projets de sentiers en cours.

Tableau 4 : Données sur les activités humaines et l'occupation du sol

Activités humaines et occupation du sol (1)	Code FSD des activités	Quantification Qualification	Origine des données Structures ressources
Agriculture	140 141 170	Pastoralisme Elevage extensif	RPG 2011, Recensement agricole 2000 et 2010 Agreste, Commune de Lento, AFP
Activité sylvicole	160	Très peu de boisements sur le massif	Commune de Lento, AFP
Urbanisation	403 409	Très peu de constructions sur le site Natura 2000 Présence de bergeries plus ou moins en ruine	SIG
Carrière		Néant	SIG
Activité cynégétique	230	Type d'activité cynégétique individuelle ou collective et locale Association de chasse Campitello, Bigorno et Lento espèces chassées : Sanglier, Perdreau, Bécasse Effets sur la conservation des habitats et des espèces non mesurés	Fédération départementale de la chasse de la Haute Corse
Pêche	200 220	Pêche individuelle, cartes délivrées par la Fédération de pêche pas de structure locale (APPMA ou société) espèces pêchées : Truite macrostigma Effets sur la conservation des habitats et des espèces non mesurés	Fédération interdépartementale de pêche, pisciculture et de gestion des milieux aquatiques
Tourisme	622 501	Randonnées pédestres	Mairies, CG2B

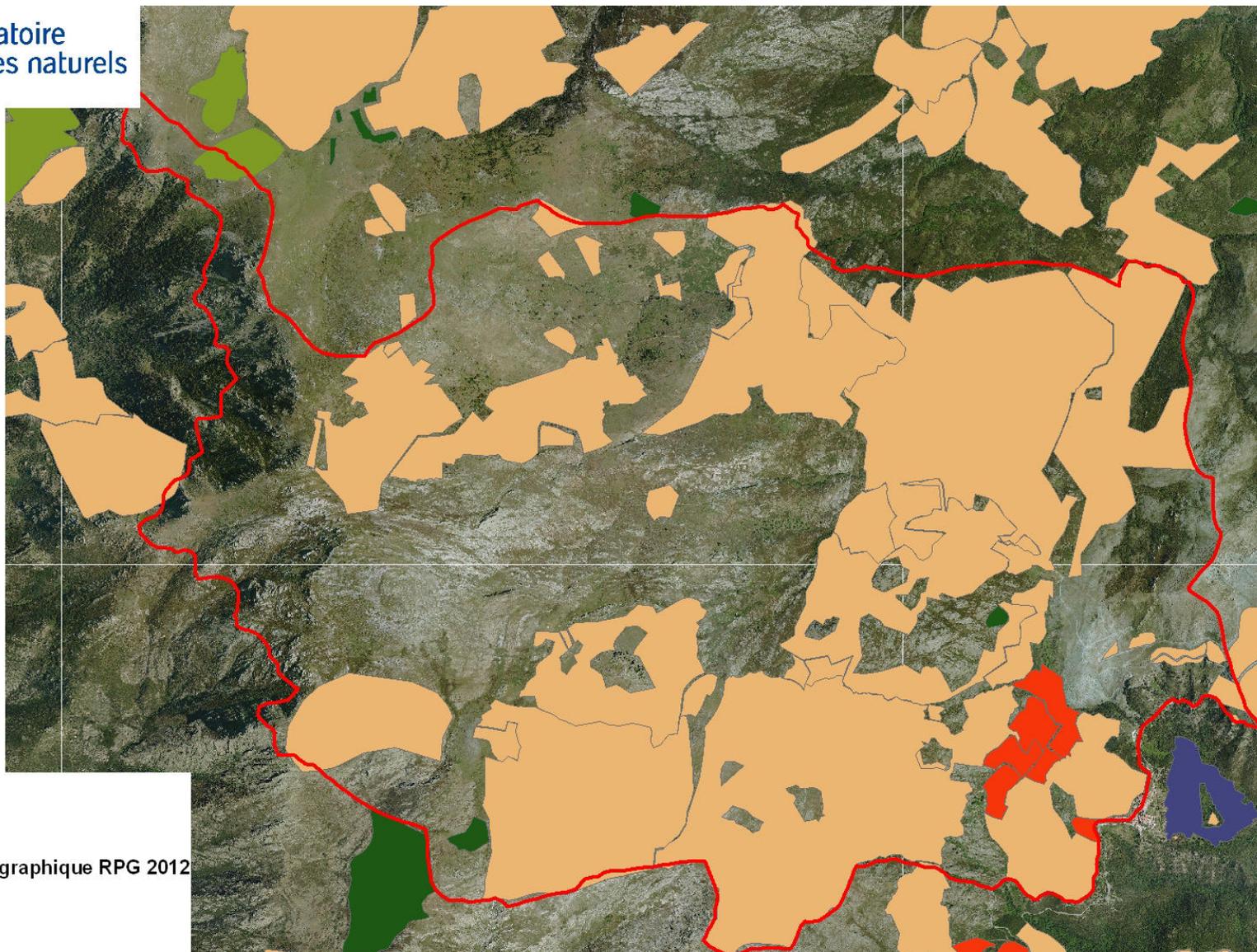
(1) Nomenclature FSD en annexe

Tableau 5 : Données de recensement agricole 2000 et 2010

Orientation technico-économique de l'exploitation													
Commune	Orientations	Toutes orientations		dont Fruits et Autres cultures permanentes		dont Bovins viande		dont Ovins et Autres herbivores		dont Elevages hors sol		dont Polyculture, Polyélevage	
		2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000
2B140 Lento	Exploitations	4	s	s		s	s					s	s
	Superficie agricole utilisée (ha)	59	s	s		s	s					s	s
2B223 Pietralba	Exploitations	17	22		s	11	13	4	6	s		s	s
	Superficie agricole utilisée (ha)	2 520	2 430		s	1 876	1 718	535	701	s		s	s

s : donnée soumise au secret statistique

(source : <http://www.agreste.agriculture.gouv.fr/en-region/corse/>)



Légende :

 Massif de Tenda

Registre Parcellaire graphique RPG 2012

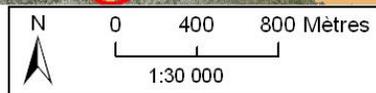
 DIVERS

 ESTIVES LANDES

 FRUITS A COQUE

 OLIVIERS

 PRAIRIES PERMANENTES



Réalisation : CEN Corse 2013
Source : IGN / PPAR Corse n° D031
Fond : Ortho 2007

Carte 6 : Délimitation des parcelles agricoles déclarées (Registre Parcellaire Graphique 2012)

2.3.3. Historique et paysage

Un peu d'histoire :

Il semblerait que le massif était un lieu de regroupement des troupes ou de refuge pour la résistance lors de différentes guerres : bataille du col de Tenda (1554) Sampiero contre Gênes, la révolte des Corses contre gène 1729 à 1769, la bataille franco-corse de Ponte-Novu (1769) et la seconde guerre mondiale 1939-1945 (*comm. pers.* Mme Geronimi de Pietralba, 2013).

Le massif a toujours été occupé par les bergers. Au début du XIX^e siècle, le territoire était bien partagé, chaque pailler était partagé par deux, trois à quatre bergers (*comm. pers.*, Ange-Jean Luciani de Pietralba, 2013). En cas de litiges, un garde champêtre constatait sur place la raison du litige, si aucun arrangement n'était trouvé, les bergers concernés se présentaient à un juge d'un village voisin qui tranchait alors.

Evolution du paysage :

On note la présence de nombreux murets et paillers (« pagliaghji »), on peut compter y observer plus d'une centaine de paillers sur le massif. Les châtaigneraies devaient être importantes encore avant la seconde guerre mondiale. Il reste encore une petite châtaigneraie, près du village de Lento, réhabilitée par l'AFP et maintenant gérée par des castanéiculteurs.



Photographie d'un pailler (©Paul Derois)

Randonnées religieuses :

Des processions existent au sein du village de Pietralba mais depuis 2010, une randonnée vers les ruines du baptistère de San Ghjacumu (ou Saiabicu) sur la commune de Sorio a été remise à jour, ces vestiges apparaissent sur la carte n°7.

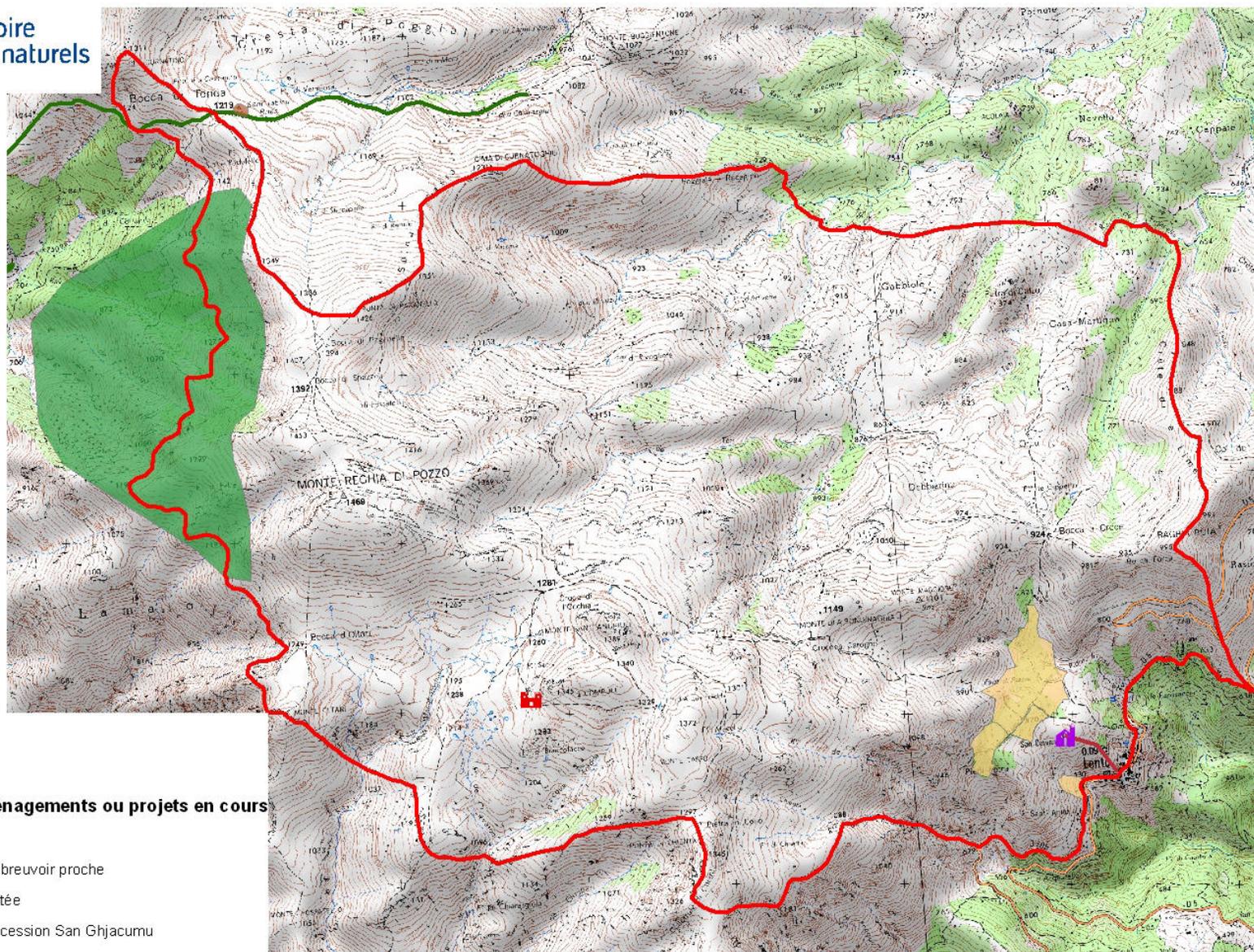
2.3.4. Synthèse de l'enquête réalisée auprès des acteurs locaux et conflits d'usages

Une enquête a été réalisée auprès d'habitants des deux principales communes Pietralba et Lento entre fin 2013 et début 2014 (Cf. annexe 6). Au total 10 personnes ont été rencontrées et une a été interrogée par téléphone, la majorité connaissait très peu Natura 2000 et très peu connaissait le lien entre ce réseau et la rénovation des fontaines.

Certains n'ont pas trouvé l'utilité de la restauration des sources : la végétation a repris autour des sources, les bassins ont été détruits par les vaches et de la pollution reste près des sources rénovées. Les bassins n'ont plus d'utilité, des abreuvoirs ont du être achetés pour les caprins et ovins préférant l'eau claire, ces abreuvoirs sont d'ailleurs alimentés par a fontana secca. Il pourrait y avoir eut des lacunes au niveau de la communication auprès des usagers principaux des sources mais aussi au niveau de l'organisation de l'entretien de ces fontaines...

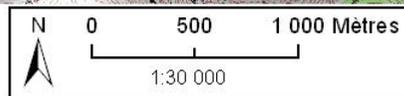
Lors de la création de l'AFP, des conventions ont été signées entre propriétaires et agriculteurs malgré cela, des agriculteurs occuperaient les terrains sans avoir de convention avec l'AFP. Ce problème serait, entre autres, à l'origine du projet de regroupement pastoral sur la commune de Lento et de regroupement des agriculteurs autour du Monte Astu. Du côté des agriculteurs, certains reprocheraient à l'AFP de facturer trop cher l'occupation de ces terrains. Hors, ces prix sont dans la fourchette des prix fixés par arrêté préfectoral.

Grâce à cette enquête, de nombreuses informations et propositions d'action ont pu être recueillies (Cf. chap. 4.), un travail devra être fait pour trier ce qui est judicieux d'intégrer dans le Document d'objectifs vu les enjeux du site.



Légende :

-  Massif de Tenda
- Zones d'activités, aménagements ou projets en cours**
-  Chapelle à rénover
-  Chalet récent avec abreuvoir proche
-  Chataigneraie exploitée
-  Religieu : lieu de procession San Ghjacumu
-  Zone de chasse
-  Sentier A reconquista à créer (projet en cours)
-  Sentier existant



Réalisation : CEN Corse 2014
Fond : IGN 2011

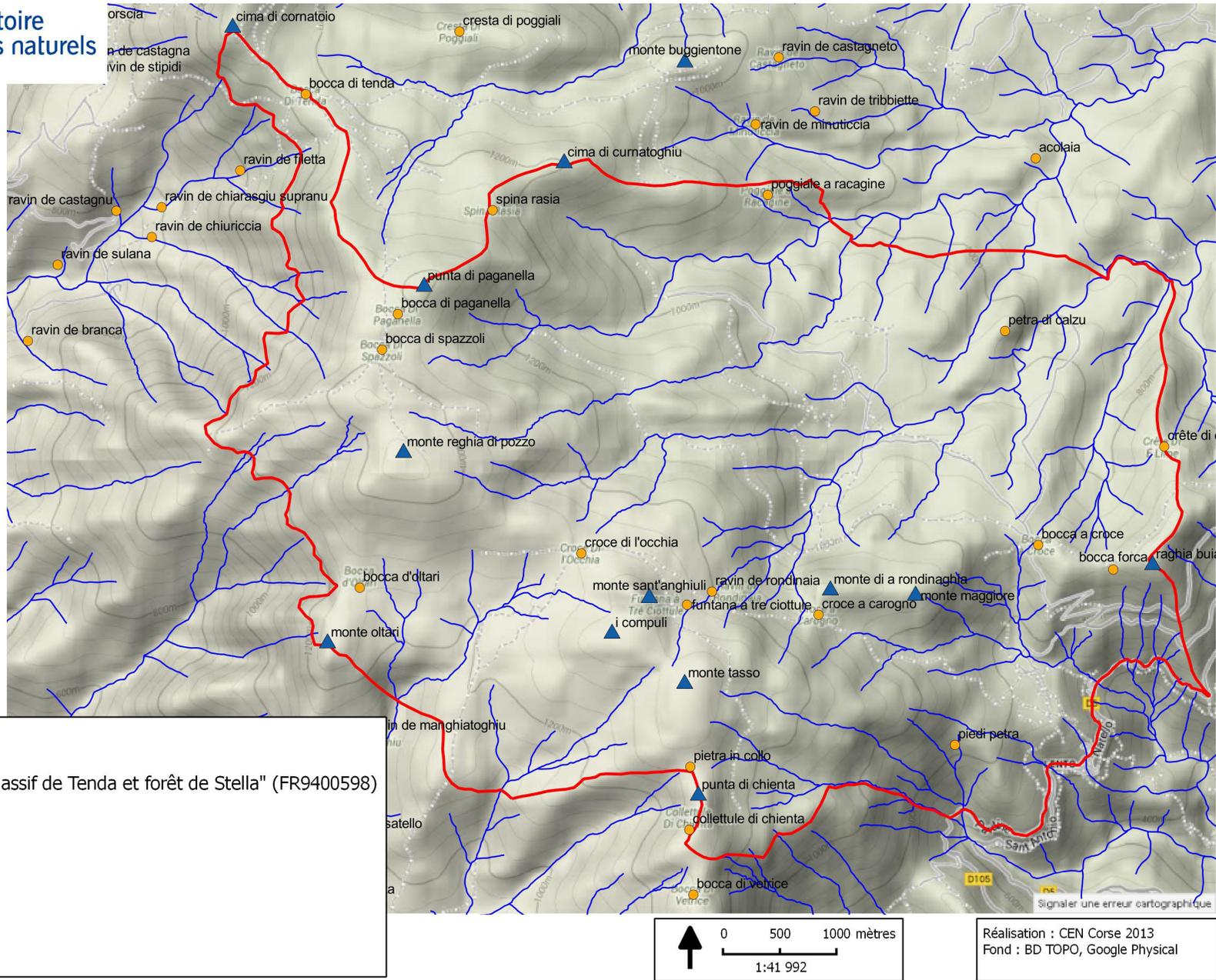
Carte 7 : Localisation des activités actuelles ou en projet sur le site Natura 2000

2.4. Données abiotiques générales

Le massif de Tenda est l'un des huit massifs de Corse : schisteux dans la partie orientale et granitique dans sa partie occidentale, il culmine au Monte Asto (1535 mètres d'altitude) (Cf. Tableau 6, carte 8). Le réseau hydrographique est constitué de nombreux affluents en eau pérenne, on y observe de nombreuses sources et fontaines.

Tableau 6 : Données abiotiques générales

Données abiotiques générales	Qualification	Origine des données/ Structures ressources
Géologie	Zone cristalline, constituée de roches granitiques (partie occidentale) Formation métamorphique (schiste, partie orientale)	SIG, BRGM, www.infoterre.fr
Climat	- Climat méditerranéen d'altitude (600m-1200m) : températures moyennes annuelles entre 10 et 13°C. Précipitations entre 800 et 1500mm - Climat à tonalité alpine (au dessus de 1200m) : Hivers rigoureux, précipitations abondantes	DOCOB 2004
Pédologie	Divers	BRGM
Topographie	Entre 620 et 1535 mètres d'altitude Monte Astu (1535m) Bocca a croce (924m) Bocca di Tenda (1219m) Monte Sant Angelu (1389m) Monte Reghia di Pozzo (1469m)	SIG IGN
Hydrographie	Nombreux affluents, sources et fontaines. Petites pozzines	SIG BD TOPO
Autres informations		



Carte 8 : Hydrographie et relief

3. Diagnostic écologique

3.1. Les grands milieux

Le massif de Tenda est largement dominé par les fruticées (les landes à bruyères), landes et pelouses représentent 62% de la superficie du site. Quelques rares peuplements forestiers subsistent : de houx et ifs mais aussi de Pins laricio. Mais vu l'absence de peuplement proprement dit de pin laricio, l'habitat d'intérêt communautaire « Pinède subméditerranéenne de pins noirs endémiques : *Pinus nigra* subsp. *laricio* var *corsicana* » ne peut être retenu pour ce site (Cf. Tableau 7).

La végétation se situe dans les étages suivants :

- étage mésoméditerranéen (100 à 700 mètres d'altitude) : présence de maquis à bruyère, arbousier, chênes verts, châtaignier, fruticées basses.
- étage supraméditerranéen (500 à 1000 mètres versant nord et 800 à 1350 mètres versant sud) : maquis à arbousier, ciste de Montpellier, lavande...
- étage montagnard (1000 à 1600 mètres versant nord et 1350 à 1800 mètres versant sud) : groupements forestiers surtout, avec notamment des bosquets de houx et ifs

Tableau 7 : Données sur les grands milieux présents sur le massif de Tenda

Grands milieux	Surface, linéaire ou pourcentage de recouvrement du site	État sommaire du grand milieu	Principaux habitats d'intérêt communautaire concernés	Principales espèces d'intérêt communautaire concernées	Principales menaces en lien avec les activités identifiées dans le FSD	Origine des données/ Structures ressources
Forêts	24 %	Moyen	Forêt de <i>Castanea sativa</i> (9260), Forêt à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i> (92A0), Forêt à <i>Quercus ilex</i> (9340), Forêt à <i>Ilex aquifolium</i> (9380), Bois méditerranéens à Ifs (<i>Taxus baccata</i>) (9580),	<i>Cerambyx cerdo</i> , <i>Discoglossus sardus</i> , <i>Discoglossus montalentii</i> ,	230 : chasse 948 : incendies 976 : dégâts possibles du gibier (sangliers) et des vaches et chevaux sauvages 102 : coupes (houx et ifs) 170 : risque de pâturage sur la régénération (impact non mesuré) 160 : abandon de la gestion forestière	BD ortho IGN, cahiers d'habitats,
Milieux rupestres	12 %	Moyen	Pente rocheuse siliceuse avec végétation chasmophytique (8220),	<i>Papilio hospiton</i>	141 : abandon de systèmes pastoraux (caprins, bovins, ovins) 170 : risque de surpâturage localisé	BD ortho IGN, cahiers d'habitats
Landes	40 %	Bon	Landes oroméditerranéennes endémiques à Genêt épineux (4090)	<i>Papilio hospiton</i>	948 : incendies	BD ortho IGN, cahiers d'habitats
Pelouses sèches, et humides	24%	Moyen	Pelouses calcaires alpines et subalpines (6170)	<i>Papilio hospiton</i>	141 : abandon de systèmes pastoraux (caprins, bovins, ovins) 170 : risque de surpâturage localisé	BD ortho IGN, cahiers d'habitats

Cours d'eau	22 880 m	Moyen	Sans objet	<i>Discoglossus sardus</i> , <i>Discoglossus montalentii</i> ,	963 : risque d'apparition de la chytridiomycose	BD ortho IGN, cahiers d'habitats
Sources	Nombre non connu	Mauvais/certaines rénovées	Sans objet	<i>Discoglossus sardus</i> , <i>Discoglossus montalentii</i> ,	740 : traces de vandalisme sur certaines fontaines rénovées	BD ortho IGN, cahiers d'habitats
Zones urbanisées	quelques habitations paillers	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	BD ortho IGN,
Agriculture	Activités agricoles, anciennes	Bon	Sans objet	Sans objet	Sans objet	BD ortho IGN,
Routes et pistes	2760 m	Mauvais	Sans objet	Sans objet	Sans objet	BD ortho IGN,
Sentiers	17700 m	Mauvais	Sans objet	Sans objet	Sans objet	BD ortho IGN,

Les principales menaces sur les milieux et espèces sont synthétisées ici :

Le déclin du pastoralisme en général (code FSD 140 et 170) :

Du fait du sous pâturage global sur le site, les fruticées se développent au dépend des pelouses qui contiennent de nombreuses espèces endémiques et/ou protégées. Paradoxalement, il y a un risque de surpâturage localisé pouvant détériorer certaines pelouses.

Redynamiser le pastoralisme sur le site est aujourd'hui primordial ; ce travail est en cours dans le cadre de l'Association foncière pastorale de Lento et d'un projet de groupement pastoral sur Lento.

Risques sanitaires (codes FSD 963 et 954) :

* Le Cynips du châtaignier (*Dryocosmus kuriphilus*) : cet insecte (hyménoptère) vient d'Italie et est originaire de Chine. Il pond dans les bourgeons de châtaigniers principalement, ce qui forme des galles et empêche la fructification des bogues. Les larves d'une guêpe pourraient faire régresser le Cynips, il s'agit du *Torymus (Torymus sinensis)*. Depuis, 2011, il y a eu plusieurs essais d'introduction de la guêpe au sein des peuplements de la commune de Lento, premiers infectés en Corse. Les résultats ne semblent encore pas assez concluants puisque que les châtaigniers commencent à produire en fin de saison de petites châtaignes. De nouveaux essais d'introduction ont été réalisés fin 2013, les résultats sont très attendus.

* La maladie des amphibiens, la chytridiomycose serait susceptible de provoquer des mortalités chez les amphibiens de montagne tels que les discoglosses, la rainette sarde, la salamandre corse et l'Euprocte de Corse en bloquant les organes respiratoires. Le champignon, le chytride (*Batrachochytrium dendrobatidis*) est à l'origine de cette maladie, il est présent en Corse mais pas sous sa forme virulente actuellement. Aucune mortalité suspecte n'a été observée au sein du site Natura 2000 mais toute mortalité suspecte doit être signalée (Conservatoire d'espaces naturels de Corse ou <http://www.alerte-amphibien.fr/>).

Incendies (code FSD 948) :

Les feux de forêt peuvent entraîner des dégâts sur les peuplements de houx, chênes verts, ifs (et donc sur les populations d'espèces d'oiseaux et d'insectes associées), mais aussi sur les fruticées. Le dernier incendie date de 2000.

Récolte du houx (code FSD 251) :

De tous temps le houx a été utilisé pour décorer les habitations en période de Noël, le houx fait aussi souvent l'objet de commercialisation (non constaté sur le site). Mais les houx fructifient rarement

(pieds femelles), il est donc important de laisser ces fruits en forêt pour que cette dernière puisse se régénérer.

Parasitisme lié aux sangliers (code FSD 962) :

Il a été évoqué le parasitisme lié aux sangliers et la contamination des cochons. Une étude approfondie pourrait confirmer et évaluer l'impact de ce parasitisme.

Véhicules motorisés (code FSD 623) :

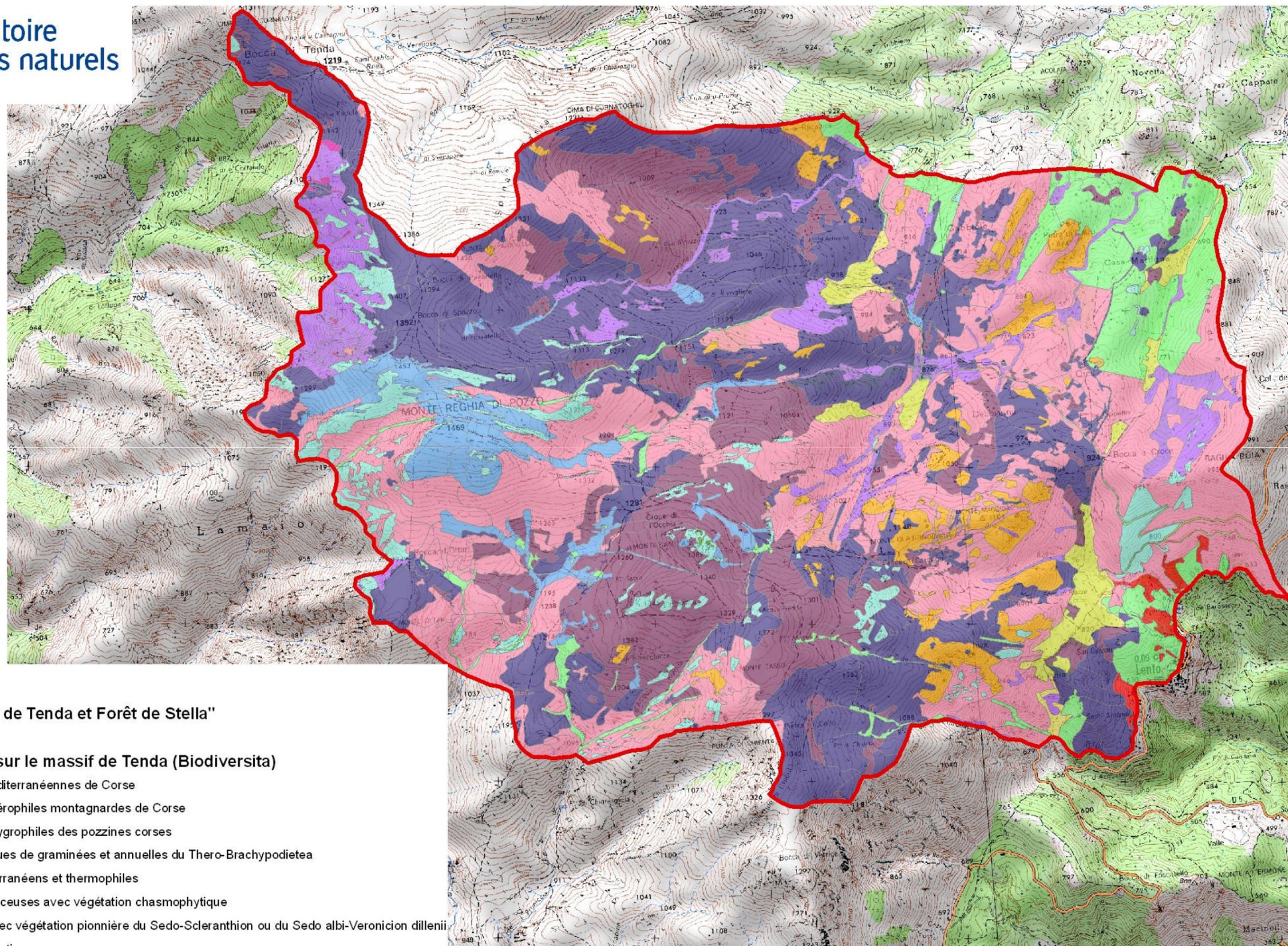
Des véhicules circulent au nord ouest du site Natura 2000, mais les impacts sur les milieux n'ont pas été mesurés.

Tableau 8 : Habitats naturels et espèces d'intérêt patrimonial

Habitats et espèces d'intérêt patrimonial	Quantification	Qualification Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données/ Structures ressources
Habitat de l'annexe I de la directive 92/43	11	Habitat prioritaire : Bois méditerranéens à Ifs (<i>Taxus baccata</i>) (9580)	DOCOB 2004, CEN Corse, Biodiversita, CBNC
Espèces de l'annexe II de la directive 92/43	5	<i>Discoglossus sardus</i> <i>Discoglossus montalentii</i> <i>Papilio hospiton</i> <i>Cerambyx cerdo</i> (à confirmer) <i>Gortyna borelii</i> (à confirmer)	DOCOB 2004, CEN Corse, Biodiversita, OEC
Espèces de l'annexe IV de la directive 92/43	8	<i>Hyla arborea subsp sarda</i> <i>Euproctus montagnus</i> <i>Argynnis elisa</i> <i>Podarcis tiliguerta</i> <i>Podarcis sicula</i> <i>Coluber viriflavus</i> <i>Archaeolacerta bedriagae</i> <i>Hypsugo savii</i>	DOCOB 2004, CEN Corse, Biodiversita
Espèces de l'annexe V de la directive 92/43	0	Néant	DOCOB 2004, CEN Corse, Biodiversita
Les autres habitats naturels	0	Néant	DOCOB 2004, CEN Corse, Biodiversita
Les autres espèces végétales	38	Cf. liste détaillée en annexe III	DOCOB 2004, CBNC, Biodiversita
Les autres espèces animales	1	<i>Salamandra salamandra corsica</i> Cf. annexe IV	DOCOB 2004, CEN Corse, Biodiversita
Les autres espèces animales chassées	1	Sanglier <i>Sus scrofa</i>	DOCOB 2004, CEN Corse, Biodiversita
Les autres espèces animales pêchées	1	Truite <i>Salmo trutta</i>	CEN Corse

3.2. Les habitats d'intérêt communautaire (annexe I)

Il y a onze habitats d'intérêt communautaire dont un prioritaire : Peuplements corse d'If à Aspérule odorante (9580_1) (annexe 1 de la directive habitat faune flore 92/43 ; Cf. Carte 10, Cf. Tableau 9).



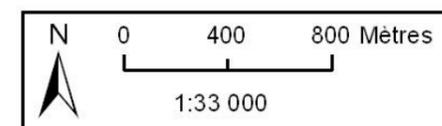
Légende :

Site Natura 2000 "massif de Tenda et Forêt de Stella"

 Massif de Tenda

Cartographie d'habitats sur le massif de Tenda (Biodiversita)

-  4090-7 Fruticées supraméditerranéennes de Corse
-  6170-15 Pelouses méso-xérophiles montagnardes de Corse
-  6170-18 Pelouses méso-hygrophiles des pozzines corses
-  6220 Parcours substeppiques de graminées et annuelles du Thero-Brachypodietea
-  8130 Éboulis ouest-méditerranéens et thermophiles
-  8220 Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique
-  8230 Roches siliceuses avec végétation pionnière du Sedo-Scleranthion ou du Sedo albi-Veronicion dillenii
-  9260-4 Forêt à Castanea sativa
-  9340-11 Yeuseraies corses à gaillet scabre
-  9380-4 Taxaies à Aspérule odorante et à Houx de Corse
-  9580-1 Peuplements corses d'If à Aspérule odorante.
-  sans objet



Réalisation : CEN Corse 2013
 Source : IGN / PFAR Corse n°D031
 Biodiversita 2012
 Fond : IGN 2011

Carte 10 : Habitats d'intérêt communautaire
 (Annexe 1 de la directive 92/43)

Landes oroméditerranéennes endémiques à Genêt épineux : Fruticées supraméditerranéennes de Corse :

Code Natura 2000 : **4090_7**

Code Corine : 31.754 et 32.311

Surface concernée : 592 ha (28,4 % du site)

Il s'agit de fruticées de l'étage supraméditerranéen, composées en grande partie de bruyères (*Erica arborea*), genêt de Salzmänn (*Genista salzmannii*) et Alysse de Robert [Association *Genista-Alysetum robertianii*].

Cet habitat constitue un stade d'évolution entre les pelouses et les forêts, il est parcouru par le bétail qui délaisse les épineux (genêt). Ce type de milieu est susceptible de se développer sur les pelouses actuelles. La surface qu'il occupe actuellement est importante, les menaces sont donc limitées aux risques d'incendies et au développement du genêt puis aux espèces forestières à long terme, ces menaces sont peu préoccupantes pour l'instant.

Etat de conservation / évolution : Favorable, cet habitat est bien représenté sur le massif de Tenda.

Espèces d'intérêt communautaire associées : Porte-queue de Corse *Papilio hospiton*, Noctuelle des peucédans *Gortyna borelii*.

Autres espèces patrimoniales : Vesce de Barbazita (*Vicia laeta*), Daphné à feuilles d'olivier (*Daphne oleoides*), Aubépine épineuse (*Crataegus laevigata* subsp. *laevigata*).



Crédit photographique : CEN Corse

Pelouses méso-xérophiles montagnardes de Corse :

Code Natura 2000 : **6170_15**

Code Corine : 36.371

Surface concernée : 324 ha (15,5 % du site)

Ce sont des pelouses sèches à Sagine poilue et Laïche du printemps [*Sagina piliferae-Caricetum caryophylleae*]. L'alliance correspondante est le *Caricion caryophylleae*. Sans pâturage régulier, cet habitat évolue naturellement en fruticées (code UE 4090). Sur le massif de Tenda, on y observe aussi des groupements à fougère-aigle.

Etat de conservation / évolution : Favorable, la seule menace connue reste la fermeture du milieu par les fruticées (bruyères, cistes, genêt...) et leur faible représentation sur le massif de Tenda. Seul, le maintien du pastoralisme permettra de maintenir cet habitat.

Espèces d'intérêt communautaire associées : *néant*

Autres espèces patrimoniales : *non connu*

Pelouses méso-hygrophiles et hygrophiles des pozzines de Corse :

Code Natura 2000 : **6170_18**

Code Corine : 36.372 et 37.4

Surface concernée : 80,6 ha (3,9 % du site)

Il s'agit de pelouses humides. Sur le massif de Tenda et à l'étage montagnard supérieur, une pelouse à Ophioglosse des Açores et Nard raide (*Ophioglossum azoricum-Nardetum strictae*) peut être observée. L'habitat abrite de nombreuses espèces rares ou protégées telles que l'Ophioglosse des Açores (*Ophioglossum azoricum*), la Romulée de Revelière (*Romulea revelierei*), la Renoncule à feuilles d'ophioglosse (*Ranunculus ophioglossifolius*)...

Habitat associé : « Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale) ».

Etat de conservation/ évolution : Favorable, la seule menace connue reste la fermeture du milieu par les fruticées (bruyères à feuilles terminales) et leur faible représentation sur le massif de Tenda. Seul, le maintien du pastoralisme permettra de maintenir cet habitat.

Espèces d'intérêt communautaire associées : néant

Autres espèces patrimoniales : Platanthère d'Algérie (*Platanthera algeriensis*), Ophioglosse commune (*Ophioglossum vulgatum*), Orchis mouche (*Gymnadenia conopsea*), Botryche lunaire (*Botrychium lunaria*).



Parcours sub-steppiques de graminées et annuelles du Thero-Brachypodietea :

Code Natura 2000 : **6220**

Code Corine : 35.3

Surface concernée : 599 ha (28,7 % du site)

Cet habitat correspond à des pelouses méditerranéennes siliceuses.

Etat de conservation/ évolution : Favorable.

Espèces d'intérêt communautaire associées : néant

Autres espèces patrimoniales : non connu

Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles :

Code Natura 2000 : **8130**

Code Corine : néant

Surface concernée : 1,6 ha (0,1 % du site)

Etat de conservation/ évolution : Plutôt favorable ; cet habitat est assez rare sur le site mais assez peu menacé à long terme.

Espèces d'intérêt communautaire associées : néant

Autres espèces patrimoniales : non connu

Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique :

Code Natura 2000 : 8220

Code Corine : 62.211

Surface concernée : 85,7 ha (4 % du site)

Il s'agit d'un habitat propre à la Corse et à la Sardaigne. La végétation rupicole s'installe sur les pentes rocheuses (le sol y est presque inexistant). Le groupement est donc permanent et la dynamique est très lente (peu de concurrence).

Etat de conservation/ évolution : Favorable, l'habitat ne semble pas menacé et n'est pratiquement pas fréquenté.

Espèces d'intérêt communautaire associées : Porte-queue de Corse *Papilio hospiton* (code UE 1055)

Autres espèces patrimoniales : Lézard tyrrhénien (*Podarcis tiliguerta*), Lézard sicilien (*Podarcis sicula*), couleuvre verte et jaune (*Coluber viriflavus*), Lézard de Bedriaga (*Archaeolacerta bedriagae*), Aigle royal (*Aquila chrysaetos*), Orpin annuel (*Sedum annuum*), Orpin angevin (*Sedum andegavense*), Seneçon serpentinicole (*Senecio serpentinicola*), Myosotis très petit (*Myosotis pusilla*),

Roches siliceuses avec végétation pionnière du *Sedo-Scleranthion* ou du *Sedo albi-Veronicion dillenii* :

Code Natura 2000 : 8230

Code Corine : 63.0.2.0.3

Surface concernée : 82,4 ha (4 % du site)

Etat de conservation/ évolution : Favorable.

Espèces d'intérêt communautaire associées : néant

Autres espèces patrimoniales : Orpin annuel (*sedum annuum*), Orpin angevin (*Sedum andegavense*).

Forêt de *Castanea sativa* : Châtaigneraies de la Corse

Code Natura 2000 : 9260_4

Code Corine : 41.9

Surface concernée : 44,9 ha (2 % du site)

Site important pour cet habitat qui, s'il a une grande valeur patrimoniale, a été généralement peu entretenu ces trente dernières années. De nombreux peuplements sont à l'abandon et une phase de sénescence débute même sur plusieurs peuplements.

Etat de conservation/ évolution : Défavorable. Malgré la gestion de la forêt par des castanéiculteurs, la forêt est menacée depuis quelques années par le Cynips du châtaignier (*Dryocosmus kuriphilus*). Des essais d'introduction du *Torymus sinensis* sont en cours.

Espèces d'intérêt communautaire associées : Grand capricorne (*Cerambyx cerdo*).

Autres espèces patrimoniales : Epervière laurière (*Hieracium laurinum* subsp. *lactescens*), Androsème (*Hypericum androsaemum*).

Forêt à *Quercus ilex* : Yeuseraies corses à gaillet scabre :

Code Natura 2000 : **9340_11**

Code Corine : 45.316, 31.82 x 42.A72, 42.A72 x 45.8, 45.8

Surface concernée : 10,2 ha (0,5 % du site)

Cet habitat se développe progressivement avec l'évolution du maquis. Peu de sylviculture est actuellement appliquée sur ces peuplements. La futaie de chênes verts y est en bon état sanitaire et avec des arbres de diamètres et hauteur importants.

Etat de conservation/ évolution : Favorable ; habitat très peu répandu.

Espèces d'intérêt communautaire associées : Grand capricorne (*Cerambyx cerdo*).

Autres espèces patrimoniales : Cardamine chélidoine (*Cardamine chelidonia*).

Forêt à *Ilex aquifolium* : Taxaies à Aspérule odorante et à houx de Corse :

Code Natura 2000 : **9380_4**

Habitat proche de l'habitat « Peuplements corses d'ifs à Aspérule odorante » code UE **9580_1**.

Code Corine : 45.8

Surface concernée : 113,9 ha (5,5 % du site)

Cet habitat est majoritairement composé de houx avec quelques ifs parsemés, l'association végétale est [*Asperulo odorati-Taxetum baccatae*].

Dans le cadre d'un plan de gestion conservatoire des ifs de Corse en 1998, J.-C Paris a pu identifier 900 ifs en Corse, dont 44 sur le massif de Tenda. Cet habitat doit impérativement être préservé. Les formations à ifs et houx persistent sur le massif de Tenda dans des secteurs précis : couloirs entre falaises, reliefs difficiles d'accès... (Gamisans, 1999).

L'habitat est menacé principalement par les incendies, les coupes, les mauvaises régénérations (surpâturage ou concurrencé par des espèces à croissance rapide).

Etat de conservation/ évolution : Plutôt défavorable ; les houx et ifs doivent être préservés de la dent du bétail et des risques d'incendies.

Espèces d'intérêt communautaire associées : néant

Autres espèces patrimoniales : Cardamine chélidoine (*Cardamine chelidonia*).

Bois méditerranéens à *Taxus baccata* : Peuplements corse d'If à Aspérule odorante :

Habitat prioritaire

Code Natura 2000 : **9580_1**

Habitat proche de l'habitat « Taxaies à Aspérule odorante et à houx de Corse » code UE **9380_4**.

Code Corine : **42.A72**

Surface concernée : 0,4 ha (0,02 %)

Cet habitat est très peu présent sur le site Natura 2000 et contrairement à l'habitat 9380_4, cet habitat ne contient pas de houx. L'association végétale reste la même : [*Asperulo odorati-Taxetum baccatae*].

Etat de conservation/ évolution : Défavorable ; les ifs doivent être préservés.

Espèces d'intérêt communautaire associées : néant

Autres espèces patrimoniales : Lys martagon (*Lilium martagon*), Cardamine chélidoine (*Cardamine chelidonia*) (présence possible).

3.1. Synthèse des habitats d'intérêt communautaire

Tableau 9 : Etat de conservation des habitats d'intérêts communautaires

Habitats naturels d'intérêt communautaire (annexe I de la directive 92/43)	Code européen Natura 2000 de l'habitat naturel et code Corine	Surface couverte par l'habitat (ha) et % par rapport au site	Etat de conservation en 2013	Origine des données / Structures ressources
Fruticées supraméditerranéennes de Corse	4090_7 31.754 32.311	592 ha 28,4 %	Favorable (répandu)	Cartographie habitats, fiches habitats
Pelouses méso-xérophiles montagnardes de Corse	6170_15 36.371 37.4	324 ha 15,5 %	Favorable	Cartographie habitats, fiches habitats
Pelouses méso-hygrophiles et hygrophiles des pozzines de Corse	6170_18 36.372	80,6 ha 3,9 % A réévaluer	Favorable mais habitat peu répandu (surévalué dans la cartographie d'habitats)	Cartographie habitats, fiches habitats, CBNC
Parcours substeppiques de graminées et annuelles du <i>Thero-Brachypodietea</i>	6220 35.3	599 ha 28,7 %	Favorable	Cartographie habitats, fiches habitats
Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles	8130	1,6 ha 0,1 % très localisé	Favorable (mais habitat localisé)	Cartographie habitats, fiches habitats
Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	8220 62.211	85,7 ha 4 %	Favorable (mais habitat localisé)	Cartographie habitats, fiches habitats
Roches siliceuses avec végétation pionnière du <i>Sedo-Scleranthion</i> ou du <i>Sedo albi-Veronicion dillenii</i>	8230	82,4 ha 4 %	Favorable	Cartographie habitats, fiches habitats
Châtaigneraies de la Corse	9260_4 41.9	44,9 ha 2 %	Défavorable (présence du Cynips du châtaignier)	Cartographie habitats, fiches habitats
Yeuseraies corses à gaillet scabre	9340_11 45.316, 45.315	10,2 ha 0,5 % très localisé	Favorable mais très localisé	Cartographie habitats, fiches habitats
Taxaies à Aspérule odorante et à houx de Corse	9380_4 45.8	113,9 ha 5,5 %	Défavorable (vieillessement des taillis, risques incendies, pâturage important)	Cartographie habitats, fiches habitats, PARIS J.-C, 1998 ; VACHER V., 1996
Peuplements corse d'If à Aspérule odorante (Habitat prioritaire)	9580_1 42.A72	0,4 ha 0,02 % très localisé	Défavorable (pression de pâturage sur la régénération), peuplements d'Ifs à conserver	Cartographie habitats, fiches habitats, PARIS J.-C, 1998 ; VACHER V., 1996

3.2. Les espèces d'intérêt communautaire de la directive « Habitat - faune - flore »

Les espèces animales et végétales prises en compte pour la définition des actions du DOCOB de la ZSC sont celles listées dans les annexes II et IV de la directive « Habitat - faune - flore ».

3.2.1. Espèces végétales d'intérêt communautaire

Aucune espèce végétale présente sur le site n'est inscrite en annexe II ou IV de la directive « Habitat - faune - flore » sur le site Natura 2000.

3.2.2. Espèces animales d'intérêt communautaire de l'annexe II

Quatre espèces d'intérêt communautaire, inscrites en annexe II de la directive « Habitat - faune - flore », ont justifié la désignation du site mais aucune n'est prioritaire. Il s'agit néanmoins d'espèces endémiques corse ou sardo-corse, hormis le Grand capricorne.

Porte-queue de Corse, *Papilio hospiton* (code UE 1055) :

Famille des Papilionidés

Cet insecte est adapté aux milieux ouverts favorisés par les incendies et le pâturage. Le Peucedan paniculé est le principal hôte pour cette espèce sur ce site, une autre plante hôte aurait été identifiée : panais à feuille large *Pastinaca latifolia* (DOCOB, 2003). L'espèce aurait été observée au monte San' Anghiulu mais aucun inventaire n'aurait été réalisé (Cf. carte 8).

Etat de conservation/ évolution : Inconnu (pas de nouvel inventaire connu), les biotopes semblent néanmoins favorables sur le massif de Tenda.

Habitats : Landes oro-méditerranéennes endémiques à genêt épineux (code UE 4090)



Grand capricorne, *Cerambyx cerdo* (code UE 1088) :

Famille des Cérambycidés

Ce coléoptère consomme le bois sénescant et dépérissant au sein des chênaies ou chênes isolés sur le massif de Tenda. Lors de l'étude réalisée en 2002, il y avait des traces de sa présence sur le massif de Tenda (Cf. carte 8). Comme indiqué dans le précédent DOCOB, l'espèce se trouve ici en limite supra-altitudinale de son aire de répartition, les populations y sont donc moins denses.

Etat de conservation/ évolution : Défavorable-inadéquat, les biotopes favorables restent rares mais dans l'aire de répartition supra-altitudinale de l'espèce.

Habitats : forêt de chênes verts (code UE 9340)



Discoglosse corse, *Discoglossus montalentii* (code UE : 1196) :

Famille des Discoglossidés

Cette espèce est endémique corse, elle a une amplitude écologique assez large et sa répartition altitudinale va de 400 à 1800 mètres.

Etat de conservation/ évolution : Inconnu, présence confirmée, sa population ne semble pas actuellement menacée (mais pas de nouvel inventaire connu).

La principale menace actuelle pour les amphibiens concerne le chytride non encore apparu sur le site Natura 2000 (Cf. 3.1)

Habitats : sources, ruisseaux, forêt de chênes verts (code UE 9340). Elle fréquente le biotope terrestre uniquement pour l'hibernation.

Selon l'étude réalisée sur les amphibiens en 2001 par l'AAPNRC « Inventaire et répartition des Discoglossidés sur la ZSC « Massif de Tenda et forêt de Stella », le Discoglosse corse était prédominant par rapport au Discoglosse sarde sur le massif de Tenda.

Discoglosse sarde, *Discoglossus sardus* (code UE : 1190) :

Famille des Discoglossidés

Il s'agit d'une espèce endémique tyrrhénienne proche de l'espèce corse, elle a aussi une amplitude écologique assez large et son aire de répartition altitudinale va de 0 à 1300 mètres.

Etat de conservation/ évolution : Inconnu, présence confirmée, sa population ne semble pas actuellement menacée (mais pas de nouvel inventaire connu).

Habitats : sources, ruisseaux, forêt de chênes verts (code UE 9340). Comme le Discoglosse corse, elle ne fréquente le biotope terrestre uniquement pour l'hibernation.



© CEN Corse

Enfin la truite est présente sur le site, mais une identification de l'espèce et sous-espèce serait nécessaire pour savoir s'il s'agit de la truite à grosses tâches (*Salmo trutta macrostigma*) patrimoniale et d'intérêt communautaire (code 1108).

Par ailleurs, l'Office de l'Environnement de la Corse a indiqué la présence potentielle de la Noctuelle des Peucédans (*Gortyna borelii*). De très importantes populations ont été trouvées en bordures est et nord-ouest du site. La présence de ce papillon semble donc probable et logique au vu des habitats potentiels présents : sa plante hôte préférentielle est le Peucédan de Corse (*Peucedanum paniculatum*), ou « erba corsa » en Corse. Dans le cas où une population locale serait détectée, l'enjeu de conservation devrait être considéré dans la catégorie « Fort ».

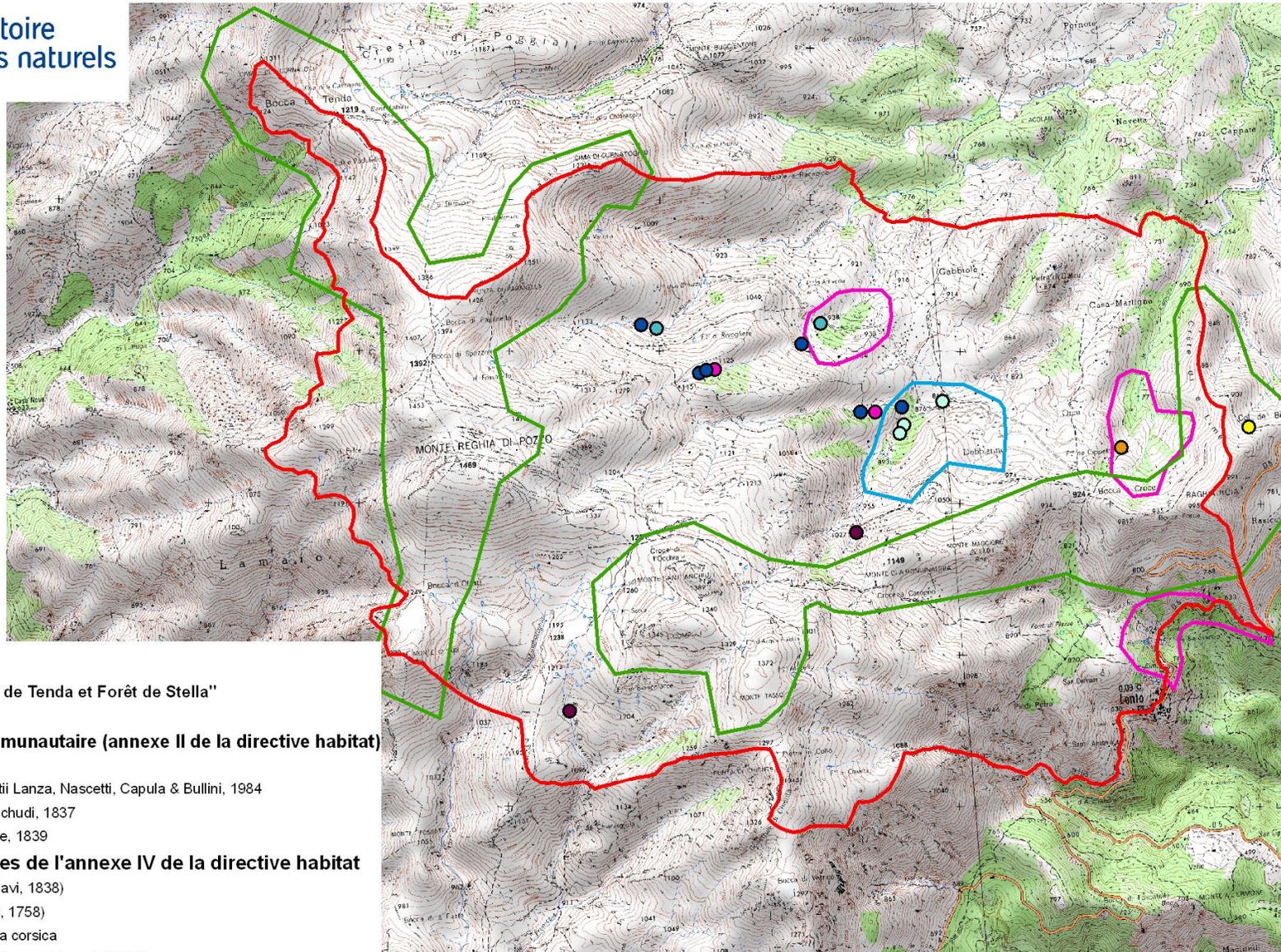
3.2.3. Espèces animales d'intérêt communautaire de l'annexe IV

Deux autres espèces d'intérêt communautaire présentes sur le site ne sont pas inscrites en annexe II mais en annexe IV de la directive « habitat - faune - flore ».

Parmi eux on trouve six amphibiens et reptiles : Euprocte de Corse (*Euproctus montanus*), endémique corse, Salamandre de Corse (*Salamandra salamandra corsica*), endémique corse (présence à confirmer), Rainette verte de Sardaigne *Hyla arborea* subsp. *sarda*, Lézard tyrrhénien *Podarcis tiliguerta*, Lézard sicilien *Podarcis sicula* et Couleuvre verte et jaune *Coluber viridiflavus*.

Deux espèces de chiroptères de l'annexe IV ont été observées par le GCC (Groupe Chiroptère Corse), en 2001 : Pipistrelle commune *Pipistrellus pipistrellus* et Vespère de Savi *Hypsugo savii*. Avec ces deux espèces ubiquistes et très courantes en Corse, le site ne présentait pas « d'intérêt chiroptérologique remarquable ».

Un seul invertébré de l'annexe IV a été observé : le Nacré tyrrhénien (*Argynnis elisa*), endémique cyrno-sarde.



Légende :

Site Natura 2000 "massif de Tenda et Forêt de Stella"

 Massif de Tenda

Espèces d'intérêt communautaire (annexe II de la directive habitat)

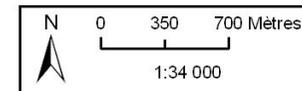
-  DISCOGLOSSUS SP.
-  Discoglossus montalentii Lanza, Nascetti, Capula & Bullini, 1984
-  Discoglossus sardus Tschudi, 1837
-  Papilio hospiton Guenée, 1839

Espèces patrimoniales de l'annexe IV de la directive habitat

-  Euproctus montanus (Savi, 1838)
-  Hyla arborea (Linnaeus, 1758)
-  Salamandra salamandra corsica

Observations entomologiques (docob 2004)

-  Zone de présence avérée de Papilio hospiton
-  Zone de présence avérée de Cerambyx cerdo
-  Zone de présence potentielle de Cerambyx cerdo



Réalisation : CEN Corse 2013
 Source : IGN / PFAR Corse n°D031
 Données OGREVA, Biodiversita, CENCORSE
 Fond : IGN 2011

Carte 11 : Localisation des espèces d'intérêt communautaire (Annexe II et IV de la directive 92/43 ; données d'observation OGREVA et CEN Corse)

3.3. Synthèse des espèces d'intérêt communautaire de la directive Habitat

Tableau 10 : Etat de conservation des espèces d'intérêt communautaire (directive Habitat)

Nom des espèces d'intérêt communautaire identifiées	Nom commun de l'espèce	Code européen N2000	Estimation de la population	Nouvel état de conservation en 2013	Endémisme	Origine des données / Structures ressources
Annexe II de la directive Habitat						
<i>Papilio hospiton</i>	Porte-queue de Corse	1055	Inconnu (observé au Monte San' Anghiulu)	Inconnu (pas d'inventaire connu)	corse	OGREVA ; DOCOB, 2005
<i>Cerambyx cerdo</i>	Grand capricorne	1088	En 2003, traces de sa présence (forêt de chênes verts)	Défavorable - inadéquat (pas de nouvel inventaire connu)		OGREVA , diagnostic écologique 2012
<i>Discoglossus sardus</i>	Discoglosse sarde	1190	En 2003, présence confirmée	Inconnu (pas de nouvel inventaire connu)	tyrrhénien	OGREVA BOSC, 2001 ; DOCOB, 2005
<i>Discoglossus montalentii</i>	Discoglosse corse	1196	Inconnu (observé au Monte San' Anghiulu)	Inconnu (pas d'inventaire connu)	corse	OGREVA BOSC, 2001 ; DOCOB, 2005
<i>Gortyna borelii</i>	Noctuelle des Peucédans	1059	Inconnu	Inconnu		OEC, 2014 ; Présence à confirmer
<i>Salmo trutta macrostigma</i>	Truite corse	1108	Inconnu	Inconnu	corse	présence à confirmer par analyse génétique
Annexe IV de la directive Habitat						
<i>Argynnis elisa</i>	Nacré tyrrhénien		Inconnu	Inconnu	tyrrhénien	OGREVA ; DOCOB, 2005
<i>Salamandra salamandra corsica</i>	Salamandre de Corse		Inconnu	Inconnu	corse	présence à confirmer
<i>Euproctus montanus</i>	Euprocte de Corse		Inconnu	Inconnu	corse	OGREVA ; DOCOB, 2005
<i>Hyla arborea subsp. sarda,</i>	Rainette verte de Sardaigne		Inconnu	Inconnu	tyrrhénien	OGREVA ; DOCOB, 2005
<i>Podarcis tiliguerta,</i>	Lézard tyrrhénien		Inconnu	Inconnu	tyrrhénien	OGREVA ; DOCOB, 2005
<i>Podarcis sicula</i>	Lézard sicilien		Inconnu	Inconnu		OGREVA ; DOCOB, 2005
<i>Coluber viridiflavus</i>	Couleuvre verte et jaune		Inconnu	Inconnu		OGREVA ; DOCOB, 2005
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune		Inconnu	Inconnu		GCC, 2001
<i>Hypsugo savii</i>	Vespère de Savi		Inconnu	Inconnu		GCC, 2001

3.4. Les oiseaux d'intérêt communautaire

Les directives Natura 2000 distinguent les sites « Habitat - faune - flore » appelés Zones Spéciales de Conservation (ZSC) des sites « Oiseaux » appelés Zones de Protection Spéciale (ZPS). Le massif de Tenda étant une ZSC, les oiseaux ne font pas l'objet d'un programme d'action dans le DOCOB, mais sont listés ici à titre indicatif.

Notons que 9 oiseaux présents sur les deux sites - Tenda et Stella - sont inscrits en annexe I de la directive « Oiseaux » (79/409/CEE). (AAPNRC, 2009, OGREVA) :

- La Fauvette pitchou (*Sylvia undata*, A302),
- la Fauvette sarde (*Sylvia sarda*, A 301),
- l'Alouette lulu (*Lullula arborea*, A246),
- le Pie-Grièche écorcheur (*Lanius collurio*, A338),
- l'Autour des palombes (*Accipiter gentilis arrigonii*, A400),
- le Gypaète barbu (*Gypaetus barbatus*, A076),
- l'Aigle royal (*Aquila chrysaetos*, A091),
- le Milan royal (*Milvus milvus*, A074),
- le Pipit rousseline (*Anthus campestris*, code UE : A302).

Sur le massif de Tenda en particulier, l'Alouette lulu et la Fauvette sarde sont bien représentées (AAPNRC, 2009).

Deux couples d'aigles royaux (*Aquila chrysaetos*) ont été observés sur le massif de Tenda dont un couple nichant vers Bigorno (*comm. pers.*, Cécile Jolin, CEN Corse), ce sont peut-être ces mêmes aigles observés autour du Monte Sant'Anghjulu (*comm. pers.*, Paul Derois).



Photographie de deux aigles royaux posés, prise sur le massif de Tenda (©Paul Derois)

3.5. Les autres espèces d'intérêt patrimonial

Les espèces d'intérêt patrimonial sont des espèces qui ne sont pas listées dans les annexes de la directive « Habitat - faune - flore » mais qui sont protégées au niveau national ou régional, rares, ou déterminantes pour les ZNIEFF.

En ce qui concerne la faune, les espèces animales pour lesquelles le site présente un intérêt sont déjà prises en compte en tant qu'espèces d'intérêt communautaire.

En revanche au niveau floristique, on trouve quelques espèces endémiques sur ce site Natura 2000 :

- le Genêt corse (*Genista corsica*) endémique corse,
- la Cardamine chelidonia (*Cardamine chelidone*), endémique centre méditerranée,
- l'Aulne cordé (*Alnus cordata*) : endémique corse.

Le site Natura 2000 présente également un intérêt certain au niveau des orchidées. L'Association Cyrno-Méditerranéenne d'Orchidologie (ACMO) a transmis les résultats suivants issus d'inventaires réalisés entre 2006 et 2013 (Cf. carte 13) :

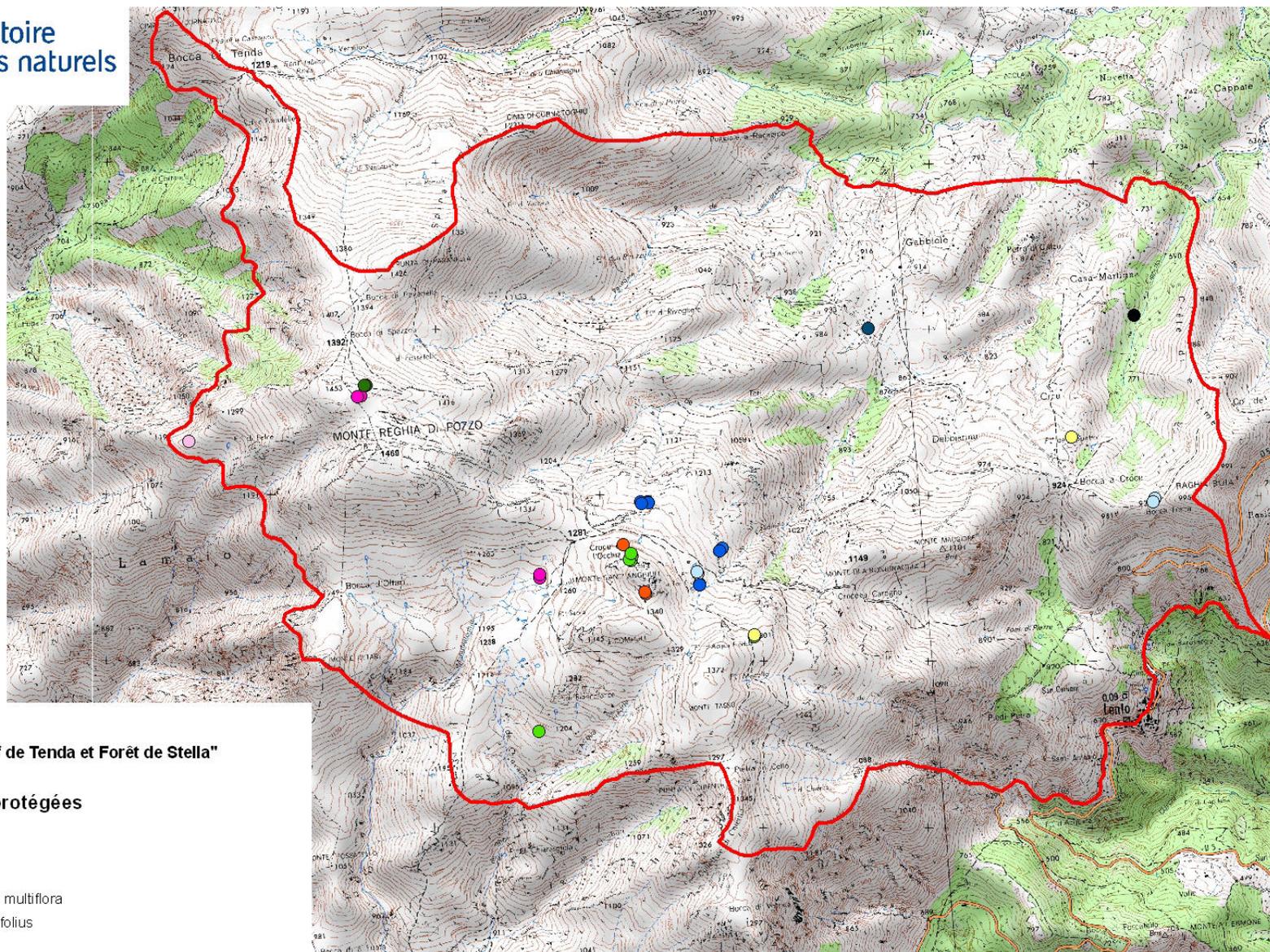
- *Gymnadenia conopsea* (L.) R. Br., protégée en Corse, répertoriée sur l'application OGREVA
- *Anacamptis morio* (L.) Bateman, Pridgeon & Chase
- *Dactylorhiza saccifera* (Brongn.) Soó. Observé dans le massif de Tenda près d'une source, elle n'est pas menacée.
- *Dactylorhiza insularis* (Sommier) Landwehr
- *Listera ovata* (L.) R. Br.
- *Neotinea lactea* (Poir.) Bateman, Pridgeon & Chase
- *Neotinea maculata* (Desf.) Stearn
- *Orchis tridentata* (Scop.)
- *Orchis provincialis* DC.
- *Orchis morio*
- *Orchis lactea*
- *Orchis mascula*
- *Ophrys incubacea*
- *Platanthera algerensis* Batt. & Trab.
- *Serapia lingua* L.
- *Spiranthes spiralis* (L.) Chevall.

Le Lis orangé (*Lilium bulbiferum*) n'est pas présent dans les récents relevés floristiques mais a bien été observé sur le massif de Tenda ; on le reconnaît par ses fleurs orangées. Il bénéficie d'un arrêté préfectoral de réglementation de la cueillette n°91/46 du 9 janvier 1991.

Le Lis martagon (*Lilium martagon*) est présent sur le site, très rare et protégée au niveau régional. Cette dernière présente des fleurs d'un rose-violacé piqueté de pourpre.

D'autres espèces végétales protégées au niveau national et régional sont connues sur le site Natura 2000 (Cf. carte 9) : *Cardamine chelidonia*, *Cerinth tenuiflora*, *Gagea pratensis*, *Helianthemum aegyptiacum*, *Momineriella minuta*, *Myosotis pusilla*, *Ophioglossum azoricum*, *Romulea revelierei*, *Ranunculus ophioglossifolius*, *Sedum andegavense*, *Vicia laeta*.





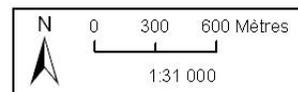
Légende :

Site Natura 2000 "massif de Tenda et Forêt de Stella"

 Massif de Tenda

Espèces végétales protégées

-  *Arum cylindraceum*
-  *Gymnadaea conopsea*
-  *Lilium martagon*
-  *Myosotis pusilla* subsp. *multiflora*
-  *Ranunculus ophioglossifolius*
-  *Romulea revelieri*
-  *Sedum Andegavense*
-  *Ornithogalum exscapum* Ten. subsp. *sandaloticum* Tornadore & Garbari
-  *Romulea revelieri* Jord. & Four.
-  *Trifolium phleoides* Pourr. ex Willd.



Réalisation : CEN Corse 2013
 Source : IGN / PFAI Corse n°D031
 Données OGREVA, Biodiversita, CENCORSE
 Fond : IGN 2011

Carte 12 : Localisation d'espèces floristiques patrimoniales protégées et présentes sur le massif de Tenda (non exhaustif)

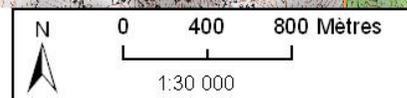
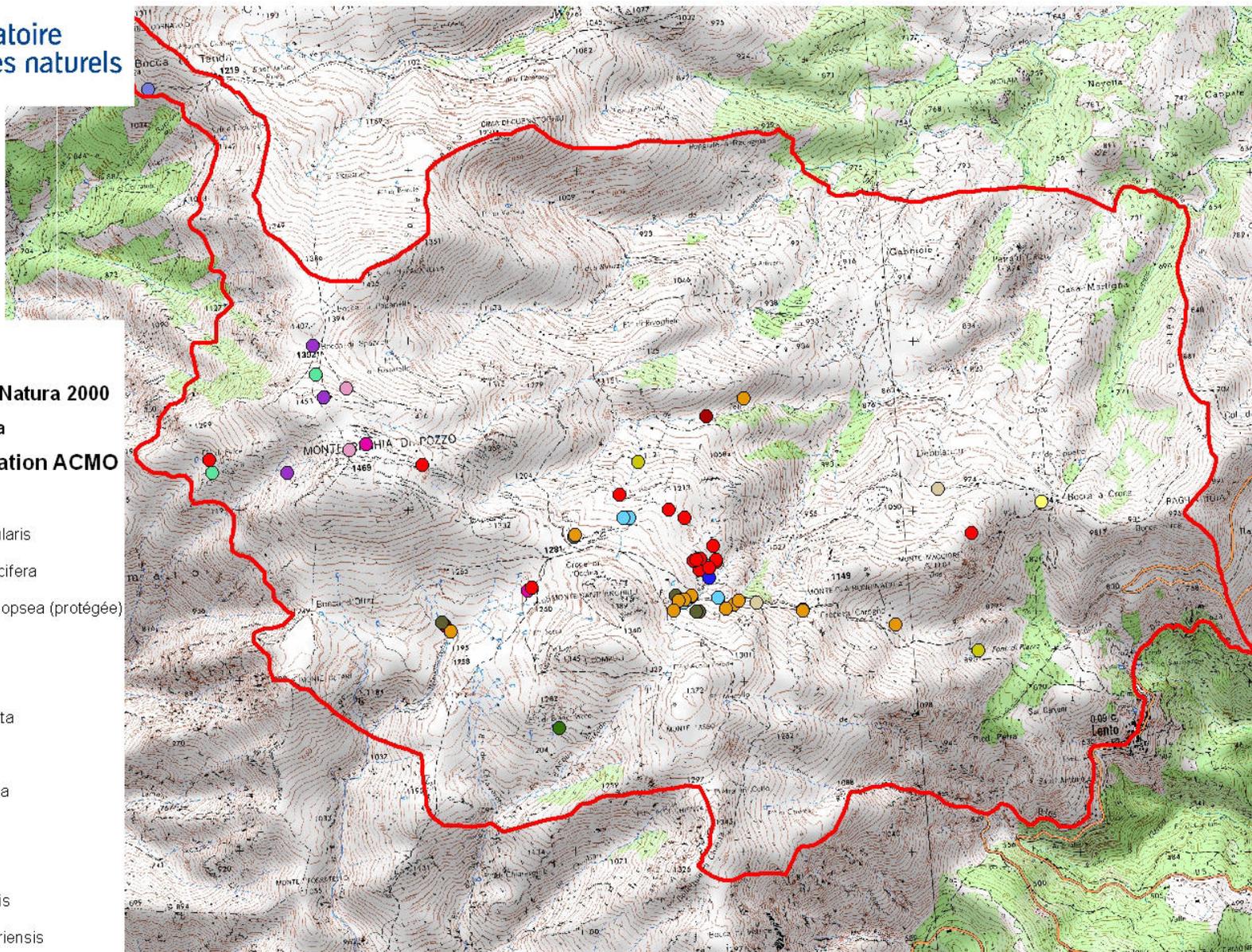
Légende :

Délimitation du site Natura 2000

 **Massif de Tenda**

Données d'observation ACMO

-  *Orchis, morio*
-  *Dactylorhiza, insularis*
-  *Dactylorhiza, saccifera*
-  *Gymnadenia, conopsea* (protégée)
-  *Listera, ovata*
-  *Orchis, lactea*
-  *Neotinea, maculata*
-  *Orchis, tridentata*
-  *Ophrys, incubacea*
-  *Orchis, mascula*
-  *Orchis, olbiensis*
-  *Orchis, provincialis*
-  *Platanthera, Algeriensis*
-  *Serapias, Lingua*
-  *Spiranthes, Spiralis*



Réalisation : CEN Corse 2014
 Fond : IGN 2011
 Données ACMO

Carte 13 : Localisation d'espèces d'orchidées observées sur le massif de Tenda (source : données ACMO)

4. Objectifs de développement durable

4.1. Enjeux concernant les habitats et espèces d'intérêt communautaires

Les enjeux sur les habitats d'intérêt communautaire sont présentés dans le tableau 12 et ceux sur les espèces d'intérêt communautaires dans le tableau 13.

Tableau 11 : Evaluation des enjeux liés aux habitats d'intérêts communautaires

Habitats naturels d'intérêt communautaire (annexe I de la directive 92/43)	Enjeu à l'échelle du site	Menaces
Pelouses méso-xérophiles montagnardes de Corse	Fort	Mauvaise gestion du pâturage
Pelouses méso-hygrophiles et hygrophiles des pozzines de Corse	Fort	Mauvaise gestion du pâturage
Châtaigneraies de la Corse	Fort	Présence du Cynips du châtaignier, lutte en cours
Taxaies à Asperule odorante et à houx de Corse	Fort	Risques incendies, prédation sur les régénérations de houx
Peuplements corses d'If à Asperule odorante (Habitat prioritaire)	Fort	Risques incendies, peuplements d'Ifs à conserver
Yeuseraies corses à gaillet scabre	Moyenne	Risques incendies
Fruticées supraméditerranéennes de Corse	Faible	Habitat très répandu et à développement rapide après incendie
Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles	Faible	Menaces non connues, pression de pâturage non mesuré
Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	Faible	Menaces non connues, pression de pâturage non mesuré
Parcours substepmiques de graminées et annuelles du <i>Thero-Brachypodietea</i>	Faible	Menaces non connues, pression de pâturage non mesuré
Roches siliceuses avec végétation pionnière du <i>Sedo-Scleranthion</i> ou du <i>Sedo albi-Veronicion dillenii</i>	Faible	Menaces non connues, pression de pâturage non mesuré

Tableau 12 : Evaluation des enjeux liés aux espèces d'intérêts communautaires

Nom des espèces d'intérêt communautaire identifiées (annexe II de la directive 92/43)	Enjeu à l'échelle du site	Menaces
<i>Discoglossus sardus</i> (code UE 1190)	Fort	Plusieurs fontaines ont été rénovées mais mal entretenues et ont subi certaines dégradations, l'impact de ces dégradations sur ces espèces n'a pas été mesuré.
<i>Discoglossus montalentii</i> (code UE 1196)	Fort	
<i>Cerambyx cerdo</i> (code UE 1088)	Moyen	Son habitat est peu représenté sur le massif de Tenda, Situation de l'espèce mal connue sur le site
<i>Papilio hospiton</i> (code UE 1055)	Moyen	Situation de l'espèce mal connue sur le site, la répartition de ses plantes hôte (peucedan paniculé et panais à feuille large) est aussi mal connue sur le massif de Tenda

4.2. Définition des entités de gestion et objectifs

4.2.1. Entités de gestion

Quatre entités de gestion ont été choisies en fonction des habitats et enjeux associés sur le site (Cf. Carte 14 : Tableau 13) :

- * Pelouses (sèches et humides) : favoriser le pâturage de manière maîtrisée et coordonnée entre les différents bergers
- * Sources et fontaines : répondre à un besoin pastoral en eau tout en préservant ces milieux fragiles importants pour la biodiversité et notamment les amphibiens.
- * Châtaigneraie : préserver une châtaigneraie source d'activité locale et abritant une biodiversité complémentaire sur le massif et hélas actuellement fragilisée par le cynips du châtaignier
- * Forêt à houx et ifs : préserver des forêts soumises à de fortes pressions du bétail

4.2.2. Objectifs opérationnels liés aux entités de gestion

Tableau 13 : Objectifs liés aux entités de gestion

Entités de gestion classées dans l'ordre de priorité	Objectifs opérationnels	Types de mesures envisagés	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines concernées	Cohérence avec les programmes en cours
I. Pelouses (sèches et humides)	A. Maintenir les pelouses	Regroupement et organisation entre éleveurs	Pelouses méso-xérophiles et hygrophiles des montagnes de Corse	<i>Papilio hospiton</i>	pastoralisme	Association Foncière Pastorale et projet de la gestion en commun du pastoralisme
		Plan d'aménagement pastoral				
II. Milieux humides (sources et fontaines)	B. Protéger les milieux humides (sources et fontaines)	Restaurer et / ou entretenir les fontaines		<i>Discoglossus montalentii</i>	randonnées, pastoralisme	
				<i>Discoglossus sardus</i>		
III. Châtaigneraie	C. Protéger la châtaigneraie	Lutte contre le cynips du Châtaignier	Châtaigneraies de la Corse	<i>Cerambyx cerdo</i>	Castanéiculture	Association Foncière Pastorale
		Réhabiliter des châtaigneraies				
IV. Peuplements de houx et ifs	D. Protéger les peuplements de houx et ifs	Installer des exclos si nécessaire	Peuplements corses d'If à <i>Asperule odorante</i>	<i>Cerambyx cerdo</i>	randonnées, chasse, pastoralisme	Association Foncière Pastorale
			Taxaies à <i>Aspérule odorante</i> et à houx de Corse			

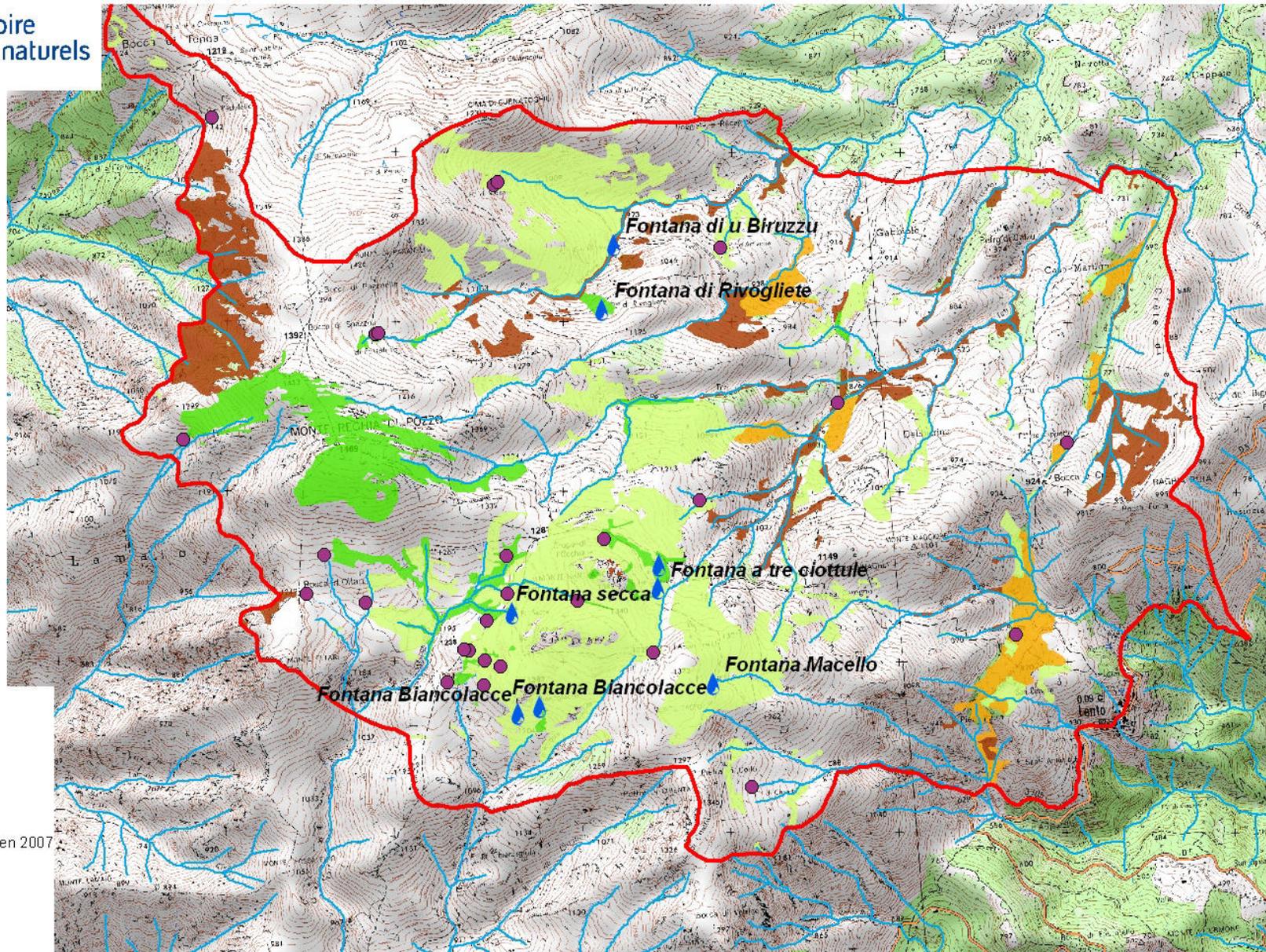
Tableau 14 : Synthèse des menaces/ bénéfiques pour chaque entité de gestion

Activités/ menaces		Pelouses sèches et humides	Sources et fontaines	Châtaigneraie	Forêt à houx et ifs
Activités agricoles	Pastoralisme	Nécessaire et bénéfique si pas de surpâturage localisé	Impact non mesuré	Non connu	Impact non mesuré, possibles impacts de l'abrutissement sur la régénération de houx
	Castanéiculture	Sans impact	Sans impact	Bénéfique, lutte contre le cynips du châtaignier	Sans impact
Loisirs	Chasse	Prélèvement de sangliers, bénéfique indirect sur les pelouses	Sans impact	Sans impact	Sans impact
	Sport motorisé	Arrêté préfectoral interdisant l'accès pour les communes de Lento et Sorio (sauf usages professionnels)			
	Randonnée et cueillette sauvage	Non connu sur les espèces rares (a priori limité)	Utilisation des fontaines	Sans impact	Impact a priori limité (commerce interdit)
Menaces	Chevaux et vaches sauvages	Impact non mesuré, avis partagés sur la concurrence avec le pastoralisme	Impact non mesuré	Non connu	Impact non mesuré, possibles impacts de l'abrutissement sur la régénération de houx
	Sangliers	Impacts observés	Impact non mesuré, impacts localisés possibles	Impact non mesuré	Impact non mesuré
	Incendies	Sans impact	Sans impact	Impact potentiellement important	Impact potentiellement important
	Risques sanitaires chytridiomycose et cynips du châtaignier	Sans impact	Risque d'apparition de la Chytridiomycose (amphibiens des sources)	Impact important du cynips du châtaignier : fragilisation et problèmes de fructification des châtaigniers	Sans impact
	Risques sanitaires sur la faune	Potentiellement indirect sur le pastoralisme	Sans impact	Sans impact	Sans impact
	Déchets	Sans impact	Présence de déchets de chantier liés à la restauration des fontaines	Sans impact	Sans impact
	Vandalisme	Néant	Détérioration de fontaines (grillages)	Néant	Néant

Activité indispensable pour préserver le milieu

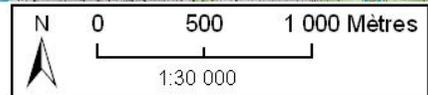
Impact important

Impact important s'il devait avoir lieu (ou présence non encore confirmée)



Légende :

- Massif de Tenda
- Cours d'eau
- Fontaines**
- 💧 Fontaines rénovées en 2007
- Autres fontaines
- Entités de gestion**
- Pelouses sèches
- Pozzines
- Châtaigneraie
- Forêt à houx et ifs



Réalisation : CEN Corse 2014
Fond : IGN 2011

Carte 14 : Grandes entités de gestion

4.2.3. Objectifs de développement durable

Quatre grands axes de développement durable sont proposés. Notés E F G H, ils viennent à la suite des objectifs liés spécifiquement aux milieux et définis précédemment (tableau 13 page 41).

E. Conservation des espèces d'intérêt communautaire ou patrimonial

Si certaines espèces recensées dans le DOCOB ne nécessitent pas d'intervention particulière pour assurer leur maintien, d'autres peuvent faire l'objet de mesures de gestion ou de protection directe.

F. Amélioration des connaissances

Ce sont les fiches actions qui proposent un suivi d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaires ou la réalisation d'inventaires complémentaires pour certains habitats ou espèces qui le nécessitent.

G. Sensibilisation du public

Cet objectif contient des fiches action visant à informer, voire sensibiliser le public de la présence d'un site Natura 2000 et de ses habitats et espèces d'intérêt communautaire. Cela peut passer par l'ouverture d'un sentier, la pose de panneaux d'informations, le nettoyage de certaines sources de pollution...

H. Animation du Document d'objectifs

Il s'agit pour l'animateur de réaliser les démarches administratives pour mettre en œuvre les fiches action : identification du ou des maîtres d'œuvre, recherche de financements, accompagnement... Il s'agit aussi pour lui de promouvoir la charte Natura 2000 et la faire signer aux habitants et usagers du site. Son rôle est enfin de faciliter la prise en compte des enjeux environnementaux du site dans les projets publics ou privés, par l'accompagnement des maîtres d'ouvrage ou de l'appui aux services de l'Etat.

5. Bilan de l'animation Natura 2000, projets et propositions d'actions

5.1. Bilan des actions réalisées lors de l'animation

Suite à l'enquête réalisée auprès des acteurs locaux, ont été recensées toutes les actions réalisées sur le massif de Tenda dans les deux communes, dans le cadre de l'animation Natura 2000 ou parallèlement.

Les fontaines :

Les fontaines sont nombreuses sur le massif et sont utilisées par les bergers et randonneurs, elles abritent une faune remarquable, notamment les amphibiens. Certaines ont été maintenues par des locaux (bergers, chasseurs, promeneurs de Pietralba ou Lento).

Plusieurs ont été rénovées dans le cadre de l'animation Natura 2000 (Cf. Carte 7, fiche action n°5 du précédent DOCOB « Rénovation des sources et des mares ») : Funtana Marcello, Biancolacce, Tre ciottule, Fontana Secca, Biruzzu, Rivogliete. Les objectifs étaient :

- faciliter la reproduction de différentes espèces d'amphibiens,
- permettre au bétail de s'abreuver,
- restaurer des sources à des fins d'utilisation et de valorisation du patrimoine.

D'après une visite terrain le 6 juillet 2010 (Valérie Bosc et Caroline Massoni, CEN Corse), l'état de chaque fontaine a été synthétisé dans le Tableau 13 ci-après.

Tableau 15 : Récapitulatif de l'état général des fontaines en juillet 2010

Nom de la fontaine	Etat du captage/ déversoir	Etat de la clôture	Etat du bassin	Etat du dallage/ banquettes	Remarques
Funtana di u Biruzzu	bon	bon	Mauvais	Bon mais recouvert par la végétation	Ache nodiflore
Funtana secca	bon	bon	Bon	Moyen à certains endroits	Ache nodiflore, <i>Dactylorhiza saccifera</i> , déchets
Funtana di Biancolacce 1	bon	A restaurer	Bon	Moyen, aucune banquette	
Funtana di Biancolacce 2	bon	Ouverte	Bon		Ache nodiflore, déchets
Funtana Marcello	bon	Bon	2 bassins dont un à état moyen	Bon	déchets
Funtana a tre ciottule	bon	bon	2 bassins ok	Bon	
Funtana di Rivogliete	Pas d'écoulement	moyen	mauvais	bon	Passage de vaches



Photographie d'une fontaine rénovée Tre ciotule (©CEN Corse 2010)



Photographie d'un bassin créé en 2007, en contrebas de la fontaine de Biancolaccia (©CEN Corse 2010)

Mise en place d'exclos autour du Lys martagon :

Des exclos ont été mis en place en 2009/2010 pour protéger les stations de Lys martagon (aucune fiche action ne le proposait dans le précédent DOCOB) par A Muntagnera, la DREAL et le CBNC mais certains exclos restent accessibles pour les bêtes.

Cartographie des habitats :

Une cartographie des habitats présents sur le site Natura 2000, partie massif de Tenda a été réalisée en 2012 par le bureau d'études Biodiversita et financée par la DREAL.

Harmonisation des activités agricoles :

La création de l'AFP de Lento a permis :

- la régularisation de la majeure partie des agriculteurs sur le site (conventions) ;
- la lutte contre le cynips et entretien de la châtaigneraie (fiche action n°1 du précédent DOCOB « Rénovation et entretien de la châtaigneraie ») ;
- l'information des habitants sur la valorisation de la châtaigneraie par l'ODARC notamment (mise en œuvre partielle de la fiche action n°6 « sensibilisation du public »).

Les chevaux sauvages :

Il semblerait qu'il y a 50 ans encore il n'y avait pas de chevaux sur le massif (*comm. pers.* M Luciani, ancien berger). Mais depuis plusieurs dizaines d'années, des chevaux ont été abandonnés sur le massif, souvent dans l'intention de les reprendre au printemps. Nombre d'entre eux sont alors devenus sauvages, se reproduisant naturellement. La population de chevaux sauvages a atteint près de 200 individus, ce qui est devenu fortement gênant pour l'activité pastorale et de randonnée.

La race de cheval corse (*Equus caballus*) a été officiellement reconnue en 2012 par l'institut français du cheval et de l'équitation (IFCE) et les populations sauvages ont été identifiées en Corse par l'association *U Cavallu Corsu* (financé par l'ODARC et fonds « Eperon »). En 2010, *U Cavallu Corsu*, le CCC (Conseil Cheval Corse) et le CRTE (Comité régional de tourisme équestre) ont organisé une vaste campagne pour enlever les chevaux sauvages ne correspondant pas aux critères de la race corse sur le massif de Tenda. Un hélicoptère a apporté le matériel pour mettre en place un parc pour mieux capturer, identifier et soigner les chevaux sauvages. Faute de moyens financiers supplémentaires, une dizaine de chevaux seulement ont été prélevés.

5.2. Projets en cours et propositions d'actions des acteurs locaux

Suite à l'enquête réalisée auprès des acteurs locaux, ont été recensés tous les projets et propositions d'actions sur les deux communes. Les projets et les propositions d'action, détaillés en annexe M, portent essentiellement sur la création ou la restauration de sentiers et de petit patrimoine bâti, de maintien de la châtaigneraie (lutte contre le cynips et réhabilitation) et d'aménagements divers pour le pastoralisme.

Néanmoins toutes ces propositions ne sont pas forcément mobilisables au titre de Natura 2000, dont les actions doivent porter sur la conservation des espèces et habitats d'intérêt communautaire.

5.3. Fiches action

Tableau 16 : Liste des fiches actions

Objectifs poursuivis	N°	Intitulé de la mesure (fiche action)	Page	Priorité de la mesure
Objectifs opérationnels liés aux entités de gestion				
A. Maintenir les pelouses	1	Regroupement et organisation entre éleveurs	49	2
	2	Plan d'aménagement pastoral prenant en compte les enjeux écologiques du site	50	2
B. Gestion des milieux humides	3	Restauration et / ou entretien des fontaines	51	1
C. Protéger la châtaigneraie	4	Lutte contre le cynips du Châtaignier	52	2
	5	Réhabilitation des châtaigneraies	53	2
D. Protéger les peuplements de houx et ifs	6	Installation d'exclos si nécessaire	54	3
Objectifs de développement durable				
E. Conservation des espèces d'intérêt communautaire ou patrimonial	7	Localisation, suivi et préservation des espèces végétales d'intérêt patrimonial	55	1
F. Amélioration des connaissances	8	Inventaire et évaluation des insectes d'intérêt communautaire et de leurs habitats	56	1
	9	Suivi des amphibiens	57	2
	10	Inventaires des chiroptères	58	3
G. Sensibilisation du public	11	Sensibilisation aux enjeux écologiques du site	59	1
	12	Information et mise en valeur du site	60	2
H. Animation du Document d'objectifs	13	Animation du site et mise en œuvre des fiches actions du DOCOB	61	1

1 - Regroupement et organisation entre éleveurs		PRIORITE 2		
OBJECTIF	A - MAINTENIR LES PELOUSES			
Objet de l'action	Utiliser d'autres outils d'organisation des activités agricoles sur le site, en complément de l'Association Syndicale Libre (ASL) de Lento. L'une des solutions proposées est la création d'un groupement pastoral (GP). Cette action est un préalable à la mise en œuvre de l'action 2 - rédaction d'un plan d'aménagement pastoral prenant en compte les enjeux écologiques du site, et qui doit faciliter une meilleure gestion du site Natura 2000.			
Habitats d'intérêt communautaire concernés		Espèces d'intérêt communautaire concernées		
Pelouses méso-xérophiles, méso-hygrophiles et hygrophiles des montagnes de Corse (6170_15 et 6170_18)		<i>Papilio hospiton</i> (code UE 1055)		
Engagements non rémunérés (Bonnes pratiques)				
Recherche d'autres solutions pour une meilleure organisation entre éleveurs				
Engagements rémunérés				
Création d'un groupement pastoral (GP), outil complémentaire de l'Association Foncière Pastorale (AFP). Pour cela, il faut réunir tous les éleveurs ayant déjà un bail avec l'AFP et avoir leur accord pour créer ce groupement et modifier leur bail en cours. C'est le Groupement pastoral, qui, une fois créé, signera un bail unique avec l'AFP.				
Calendrier de réalisation				
2015	2016	2017	2019	2020
X	X	X	X	X
Maître d'ouvrage		Maître d'œuvre		
CG2B, CA2B, ODARC, AFP Lento		Agriculteurs, AFP Lento		
Indicateurs de suivi		Indicateurs d'évaluation		
Réunions, démarches administratives en cours		Groupement des éleveurs		
Estimation du coût de la mesure	A préciser par le maître d'ouvrage lors de la mise en oeuvre			
Financeurs potentiels	Aide au démarrage GP (DDTM2B), Etat, Région, ... Intégration aux missions courantes des structures concernées			
Lien avec les autres actions	2 - plan d'aménagement pastoral prenant en compte les enjeux écologiques du site Actions en cours de l'Association Foncière Pastorale de Lento			

2 - Rédaction d'un plan d'aménagement pastoral prenant en compte les enjeux écologiques du site		PRIORITE 2		
OBJECTIF	A - MAINTENIR LES PELOUSES			
Objet de l'action	<p>Rédiger un plan d'aménagement pastoral comprenant une étude des potentialités agro-pastorales et des propositions d'actions de gestion. Parmi celles-ci, des mesures spécifiques au titre de Natura 2000 doivent viser le maintien dans un bon état de conservation des habitats d'intérêt communautaire concernés.</p> <p>Elles peuvent proposer l'utilisation d'une ou plusieurs techniques d'amélioration pastorale comme le brûlage dirigé ou le gyrobroyage si nécessaire, mais l'accent pourra être mis sur la gestion équilibrée de la pression de pâturage et adaptée à la préservation des espèces inféodées à ces milieux.</p>			
Habitats d'intérêt communautaire concernés		Espèces d'intérêt communautaire concernées		
Pelouses méso-xérophiles, méso-hygrophiles et hygrophiles des montagnes de Corse (6170_15 et 6170_18)		<i>Papilio hospiton</i> (code UE 1055)		
Engagements non rémunérés (Bonnes pratiques)				
Bonnes pratiques agricoles Respecter les réglementations en vigueur concernant les habitats et espèces protégés				
Engagements rémunérés				
Consultations et réunions Rédaction du document Le CBNC doit être consulté lors de la définition de la nature des travaux à réaliser. Présentation aux différents acteurs pour avis (membres du COPIL et autres)				
Calendrier de réalisation				
2015	2016	2017	2019	2020
X	X	X	X	X
Maître d'ouvrage		Maître d'œuvre		
CA2B, ODARC, AFP Lento,...		OEC, CG2B, CA2B, AFP Lento,...		
Indicateurs de suivi		Indicateurs d'évaluation		
Rédaction du document Consultation des différents acteurs		Document validé disponible		
Estimation du coût de la mesure	Sur devis, à préciser lors de la mise en œuvre de l'action. A titre indicatif, de 8000 à 10000 euros			
Financeurs potentiels	Etat (DDTM2B), Région, ODARC, CTC, AFP, ... Intégration aux missions courantes des structures concernées			
Lien avec les autres actions	1 - Regroupement et organisation entre éleveurs Actions en cours de l'Association Foncière Pastorale de Lento			

3 - Restaurer et / ou entretenir certaines fontaines		PRIORITE 1		
OBJECTIF	B - Gestion des milieux humides			
Objet de l'action	Réaliser un certain nombre de travaux de restauration des fontaines déjà rénovées en 2007 ainsi qu'un entretien régulier pour éviter leur embroussaillage			
Habitats d'intérêt communautaire concernés		Espèces d'intérêt communautaire concernées		
Pelouses méso-xérophiles, méso-hygrophiles et hygrophiles des montagnes de Corse (6170_15 et 6170_18)		<i>Discoglossus montalentii</i> (code UE 1196) <i>Discoglossus sardus</i> (code UE 1190)		
Engagements non rémunérés (Bonnes pratiques)				
Pour la réussite de l'action sur le long terme et la pérennité des aménagements, il est indispensable pour le maître d'ouvrage de se rapprocher des éleveurs éventuellement concernés pour cerner au mieux les pratiques et les besoins sur le site visé, en lien avec l'animateur.				
Engagements rémunérés				
Restauration de l'écoulement (déversoir) : Rivogliete, Biancolacce, ... Enlèvement du liner des bassins (Tre Ciottule, Fontana secca, Macello, Biancolacce, Birizzu, ...), du grillage (Fontana secca), des sacs de béton et autres déchets Restauration et entretien de la zone d'écoulement par creusement Aménagements légers destinés à protéger la zone d'écoulement du piétinement par le bétail (empierrage, ...) Remplacement possible des grillages par des clôtures en bois Privilégier les bassins en pierre Débroussaillage léger au besoin (Macello, Rivogliete et Birizzu, et autres si nécessaire...)				
Calendrier de réalisation				
2015	2016	2017	2019	2020
X	X	X	X	X
Maître d'ouvrage		Maître d'œuvre		
Propriétaire, AFP, ...		Propriétaire, AFP, entreprise, exploitant, animateur, ...		
Indicateurs de suivi		Indicateurs d'évaluation		
Démarches et travaux en cours		Etat satisfaisant des fontaines pour l'accueil des amphibiens		
Estimation du coût de la mesure	A préciser annuellement en fonction du prévisionnel de l'animation			
Financeurs potentiels	Etat, région, AFP, ...			
Lien avec les autres actions	9 - Suivi des amphibiens Association Foncière Pastorale, usagers entretenant les fontaines			

4 - Lutte biologique contre le cynips du châtaignier				PRIORITE 2					
OBJECTIF	C - Protéger la châtaigneraie								
Objet de l'action	Aide à la lutte contre le Cynips du châtaignier (<i>Dryocosmus kuriphilus</i>) par des lâchers de prédateur <i>Torymus sinensis</i>								
Habitats d'intérêt communautaire concernés			Espèces d'intérêt communautaire concernées						
Châtaigneraies de la Corse (9260_4)			<i>Cerambyx cerdo</i> (code UE 1088)						
Engagements non rémunérés (Bonnes pratiques)									
Suivre les recommandations de l'AREFLEC et du GRPTCMC et notamment au niveau du traitement des rémanents de coupe de châtaigniers									
Engagements rémunérés									
Achat et relâcher de <i>Torymus sinensis</i> prédateur du Cynips du châtaignier. Des lâchers ont déjà été réalisés et d'autres sont en cours par le GRPTCMC, à consulter avant la mise en œuvre de l'action.									
Calendrier de réalisation									
2015		2016		2017		2019		2020	
X		X		X		X		X	
Maître d'ouvrage				Maître d'œuvre					
Propriétaire, Fredon, GRPTCMC, AFP,...				Propriétaire, castanéculteur, AFP, GRPTCMC					
Indicateurs de suivi				Indicateurs d'évaluation					
Démarches et réunions avec le GRPTCMC				Bilan de réalisation					
Estimation du coût de la mesure		Estimatif 240 euros/lâcher (lors d'une commande groupée) Sur devis, à préciser selon les modalités de mise en œuvre de l'action							
Financeurs potentiels		Etat, région, AFP, castanéculteurs,...							
Lien avec les autres actions		5 - Réhabilitation des châtaigneraies Association Foncière Pastorale							

5 - Réhabiliter des châtaigneraies				PRIORITE 2					
OBJECTIF	C - Protéger la châtaigneraie								
Objet de l'action	Réhabiliter des châtaigneraies pour l'exploitation de leurs fruits								
Habitats d'intérêt communautaire concernés			Espèces d'intérêt communautaire concernées						
Châtaigneraies de la Corse (9260_4)			<i>Cerambyx cerdo</i> (code UE 1088)						
Engagements non rémunérés (Bonnes pratiques)									
Suivre les recommandations de l'AREFLEC et du GRPTCMC et notamment au niveau des rémanents de coupe de châtaigniers									
Engagements rémunérés									
Identification des secteurs et des castanéculteur concernés Travaux de nettoyage sous les châtaigniers et d'élagage des châtaigniers. Cf. carte 14.									
Calendrier de réalisation									
2015		2016		2017		2019		2020	
X		X		X		X		X	
Maître d'ouvrage				Maître d'œuvre					
Propriétaire, castanéculteur, AFP,...				Propriétaire, castanéculteur, AFP, entreprise,...					
Indicateurs de suivi				Indicateurs d'évaluation					
Financements obtenus et castanéculteurs identifiés				Surfaces de châtaigneraie réhabilitées					
Estimation du coût de la mesure		Se référer aux mesures correspondantes dans le cadre du prochain PDRC							
Financeurs potentiels		Etat, région, AFP, castanéculteur, ODARC							
Lien avec les autres actions		4 - Lutte contre le cynips du Châtaignier Association Foncière Pastorale							

6 - Installation d'exclos si nécessaire		PRIORITE 3		
OBJECTIF	D - Protéger les peuplements de houx et ifs			
Objet de l'action	Mettre en place des exclos si, à un moment donné durant l'animation, il est estimé nécessaire de le faire (observation de peuplements endommagés). Présentation et validation d'un projet détaillé et délimité en COPIL.			
Habitats d'intérêt communautaire concernés		Espèces d'intérêt communautaire concernées		
Peuplements corses d'If à Asperule odorante (9580_1 prioritaire) Taxaies à Aspérule odorante et à houx de Corse (9380_4)		<i>Cerambyx cerdo</i> (UE 1088)		
Engagements non rémunérés (Bonnes pratiques)				
La fiche action n°7 permet le suivi de ces peuplements et d'estimer si la mise en œuvre de l'action est nécessaire.				
Engagements rémunérés				
Mise en place d'exclos estimé nécessaire par le COPIL, vu l'observation de nouvelles dégradations par exemple (présentation d'un projet complet en COPIL avec cartographie des zones concernées). Le CBNC doit être consulté avant présentation du projet en COPIL.				
Calendrier de réalisation				
2015	2016	2017	2019	2020
X	X	X	X	X
Maître d'ouvrage		Maître d'œuvre		
Propriétaire, AFP,...		Propriétaire, entreprise, agriculteur,...		
Indicateurs de suivi		Indicateurs d'évaluation		
Validation du projet en COPIL		Exclos mis en place		
Estimation du coût de la mesure	A préciser lors de la mise en œuvre de l'action. Etude : 6 jours, environ 3000 à 4000 euros Exclos : environ 15 euros/mètre linéaire			
Financeurs potentiels	Etat, région			
Lien avec les autres actions	7 - Localisation, suivi et préservation des espèces végétales d'intérêt patrimonial			

7 - Localisation, suivi et préservation des espèces patrimoniales végétales		PRIORITE 1		
OBJECTIF	E. Conservation des espèces d'intérêt communautaire ou patrimonial			
Objet de l'action	<p>le site présente un intérêt floristique important au niveau de certaines espèces des milieux ouverts, en particulier les orchidées et le Lys martagon. Il s'agit d'assurer le suivi annuel des stations relevées, de compléter les inventaires et de poursuivre les actions engagées en 2009 concernant la mise en défens de la dernière station de Lys Martagon.</p> <p>Le suivi concerne également les peuplements de houx et ifs afin d'alerter sur une éventuelle dégradation de l'état de conservation qui nécessiterait la mise en place d'exclos par le biais de la fiche action n°6.</p>			
Habitats d'intérêt communautaire concernés		Espèces d'intérêt communautaire concernées		
Pelouses méso-xérophiles, méso-hygrophiles et hygrophiles des montagnes de Corse (6170_15 et 6170_18)		Néant		
Engagements non rémunérés (Bonnes pratiques)				
Engagements rémunérés				
Définition de protocole de suivi et d'inventaire complémentaire Relevés de terrain Entretien de l'exclos existant pour le Lys martagon Achèvement de la mise en place des exclos : modalités à définir en raison de la difficulté posée par la présence de rochers Mise en forme et diffusion des données collectées				
Calendrier de réalisation				
2015	2016	2017	2019	2020
	X			
Maître d'ouvrage		Maître d'œuvre		
Etat (DDTM),...		bureau d'études, CBNC, animateur,...		
Indicateurs de suivi		Indicateurs d'évaluation		
Réalisation de l'étude		Disponibilité des données d'inventaire et de suivi Exclos en place		
Estimation du coût de la mesure	Sur devis, à préciser lors de la mise en œuvre de l'action			
Financeurs potentiels	Etat, Région,...			
Lien avec les autres actions	6 - Installation d'exclos si nécessaire			

8 - Inventaire et évaluation des insectes d'intérêt communautaire et de leurs habitats		PRIORITE 1		
OBJECTIF	F - Amélioration des connaissances			
Objet de l'action	La Noctuelle des Peucédans (<i>Gortyna borelii</i>) présente d'importantes populations en bordure du site Natura 2000, qui pourrait être un enjeu majeur pour cette espèce. L'inventaire et l'évaluation de l'état de la population et de l'importance du site en terme d'habitats (plantes hôtes) doivent être effectués. En parallèle il peut être opportun d'y coupler l'inventaire et le suivi du Porte-queue corse, ainsi que du Grand capricorne.			
Habitats d'intérêt communautaire concernés		Espèces d'intérêt communautaire concernées		
Pelouses méso-xérophiles, méso-hygrophiles et hygrophiles des montagnes de Corse (6170_15 et 6170_18) Landes oroméditerranéennes endémiques à Genêt épineux (4090) Pelouses calcaires alpines et subalpines (6170) Parcours sub-steppiques de graminées et annuelles du Thero-Brachypodietea (6220) Yeuseraies corses à gaillet scabre (9340_11) Taxaies à Aspérule odorante et à houx de Corse (9380_4)		<i>Papilio hospiton</i> (code UE 1055) <i>Gortyna borelii</i> (code UE 1059) <i>Cerambyx cerdo</i> (code UE 1088)		
Engagements non rémunérés (Bonnes pratiques)				
Missions courantes des structures concernées				
Engagements rémunérés				
Définition de protocole et des fiches terrain Relevés de terrain, réunions Rédaction d'un rapport, cartographies numérisées (SIG, relevés GPS,...) Mise en forme et diffusion des données collectées (OGREVA, wnat,...)				
Calendrier de réalisation				
2015	2016	2017	2019	2020
X	X	X	X	X
Maître d'ouvrage		Maître d'œuvre		
Etat (DDTM)		OEC, animateur, bureau d'études,...		
Indicateurs de suivi		Indicateurs d'évaluation		
Réalisation de l'étude		Disponibilité des données et du rapport d'étude		
Estimation du coût de la mesure	Sur devis, à préciser lors de la mise en œuvre de l'action			
Financeurs potentiels	Etat, Région,...			
Lien avec les autres actions	2 - Plan d'aménagement pastoral prenant en compte les enjeux écologiques du site			

9 - Suivi des amphibiens		PRIORITE 2		
OBJECTIF	F - Amélioration des connaissances			
Objet de l'action	Suivre et compléter les inventaires des amphibiens sur le site et confirmer la présence de la Salamandre corse			
Habitats d'intérêt communautaire concernés		Espèces d'intérêt communautaire concernées		
Châtaigneraies de la Corse (9260_4)		<i>Discoglossus sardus</i> (UE 1190) <i>Discoglossus montalentii</i> (1196) <i>Salamandra salamandra corsica</i> <i>Euproctus montanus</i> <i>Hyla arborea</i> subsp. <i>sarda</i>		
Engagements non rémunérés (Bonnes pratiques)				
Engagements rémunérés				
Définition de protocole et des fiches terrain Relevés de terrain Rédaction d'un rapport Mise en forme et diffusion des données collectées				
Calendrier de réalisation				
2015	2016	2017	2019	2020
X	X	X	X	X
Maître d'ouvrage		Maître d'œuvre		
Etat (DDTM)		Animateur, bureau d'études, association,...		
Indicateurs de suivi		Indicateurs d'évaluation		
Réalisation de l'étude		Disponibilité des données et du rapport d'étude		
Estimation du coût de la mesure	Sur devis, à préciser lors de la mise en œuvre de l'action			
Financeurs potentiels	Etat, Région,...			
Lien avec les autres actions	3 - Restauration et / ou entretien des fontaines			

10 - Inventaire des chiroptères				PRIORITE 3	
OBJECTIF	F - Amélioration des connaissances				
Objet de l'action	Réaliser un inventaire des chiroptères à proximité des forêts				
Habitats d'intérêt communautaire concernés			Espèces d'intérêt communautaire concernées		
Châtaigneraies de la Corse (9260_4) Peuplements corses d'If à Asperule odorante (9580_1 prioritaire) Taxaies à Aspérule odorante et à houx de Corse (9380_4)			<i>Pipistrellus pipistrellus</i> <i>Hypsugo savii</i> Autres espèces en fonction des inventaires		
Engagements non rémunérés (Bonnes pratiques)					
Respecter les habitats à chauves-souris					
Engagements rémunérés					
Définition des secteurs à prospecter et de la méthodologie Relevés direct de terrain, pose d'appareils à ultrasons Dépouillement et analyse des données Diffusion des données et rapport d'étude					
Calendrier de réalisation					
2015		2016		2017	
				X	
				X	
				X	
Maître d'ouvrage			Maître d'œuvre		
Etat (DDTM)			Groupe Chiroptère Corse (GCC)		
Indicateurs de suivi			Indicateurs d'évaluation		
Réalisation de l'étude			Disponibilité des données et du rapport d'étude		
Estimation du coût de la mesure	Sur devis, à préciser lors de la mise en œuvre de l'action				
Financeurs potentiels	Etat, Région,...				
Lien avec les autres actions	5 - Réhabilitation des châtaigneraies				

11 - Sensibilisation aux enjeux écologiques du site		PRIORITE 2		
OBJECTIF	G - Sensibilisation du public			
Objet de l'action	La sensibilisation aux enjeux écologiques du site peut s'adresser à tous types de publics : locaux, randonneurs, entreprises et exploitants,... afin d'informer de la démarche Natura 2000, des espèces et habitats d'intérêt communautaires et des actions réalisées ou prévues			
Habitats d'intérêt communautaire concernés		Espèces d'intérêt communautaire concernées		
Tous		Toutes		
Engagements non rémunérés (Bonnes pratiques)				
Missions courantes de l'animation du DOCOB				
Engagements rémunérés				
Stand ou animation lors de foires ou d'évènements locaux Réunions publiques Lettre d'information Autres sur proposition du maître d'ouvrage et en fonction des opportunités rencontrées				
Calendrier de réalisation				
2015	2016	2017	2019	2020
X	X	X	X	X
Maître d'ouvrage		Maître d'œuvre		
Etat (DDTM), communes et collectivités,...		Animateur, associations,...		
Indicateurs de suivi		Indicateurs d'évaluation		
A préciser en fonction des modalités de mise en œuvre de l'action		Nombre de personnes touchées		
Estimation du coût de la mesure	A préciser lors de la mise en œuvre de l'action			
Financeurs potentiels	Etat, Région,...			
Lien avec les autres actions	13 - Animation du site et mise en œuvre des fiches actions du DOCOB			

12 - Information et mise en valeur du site		PRIORITE 2		
OBJECTIF	G - Sensibilisation du public			
Objet de l'action	Création d'un sentier de randonnée depuis la chapelle de San Cervone et mise en place de deux panneaux d'information aux deux entrées principales du site afin d'informer tous les promeneurs de la présence du site, des espèces et habitats d'intérêt communautaires.			
Habitats d'intérêt communautaire concernés		Espèces d'intérêt communautaire concernées		
Tous		Tous		
Engagements non rémunérés (Bonnes pratiques)				
Création du sentier de randonnée depuis la chapelle de San Cervone				
Engagements rémunérés				
Définition d'aménagements prenant en compte les aspects paysagers et environnementaux du site (balisage, panneaux, marquage,...) Réunions de concertation Edition des panneaux et mise en place aux entrées de site : Pietralba à la limite de la commune de Sorio et Lento au début de la piste Diffusion de l'information auprès des partenaires concernés : offices de tourisme, collectivités,...				
Calendrier de réalisation				
2015	2016	2015	2016	2015
	X		X	
Maître d'ouvrage		Maître d'œuvre		
Collectivités, communes, AFP,...		Animateur, bureau d'études, AFP, associations,...		
Indicateurs de suivi		Indicateurs d'évaluation		
Démarches et réunions		Sentier praticable et signalétique en place		
Estimation du coût de la mesure	A définir en fonction des aménagements retenus et des modalités de mise en œuvre de l'action			
Financeurs potentiels	Etat, Région, collectivités, communes,...			
Lien avec les autres actions	11 - Sensibilisation aux enjeux écologiques du site			

13 - Animation du site et mise en œuvre des fiches actions		PRIORITE 1		
OBJECTIF	E - Mettre en œuvre les actions du Document d'objectifs			
Objet de l'action	Animer le site			
Habitats d'intérêt communautaire concernés		Espèces d'intérêt communautaire concernées		
Tous		Toutes		
Engagements non rémunérés (Bonnes pratiques)				
Engagements rémunérés				
<p>Organisation des réunions de COPIL ou réunions de groupes de travail Rechercher les financements, maîtres d'œuvres et maîtres d'ouvrages pour la mise en œuvre des fiches action Suivi de la mise en œuvre des actions Accompagnement des porteurs de projets et des services de l'Etat sur les enjeux du site Assurer une veille sur les projets, l'évolution des pratiques et des enjeux écologiques : Cynips du Châtaignier, apparitions de la cytridiomycose,...</p>				
Calendrier de réalisation				
2015	2016	2017	2019	2020
X	X	X	X	X
Maître d'ouvrage		Maître d'œuvre		
Structure porteuse, Etat (DDTM)		Animateur		
Indicateurs de suivi		Indicateurs d'évaluation		
Démarches et réunions		Rédaction d'un rapport annuel de bilan d'animation		
Estimation du coût de la mesure	A préciser lors de la mise en œuvre de l'animation du DOCOB A titre indicatif, entre 15 jours et 30 jours / an soit de 8000 à 16000 euros /an			
Financeurs potentiels	Etat (DDTM), Europe (FEADER),...			
Lien avec les autres actions	11 - Sensibilisation aux enjeux écologiques du site 12 - Information et mise en valeur du site			

5.4. Suivi de la gestion des habitats et espèces d'intérêt communautaire

Tableau 17 : Suivi de la gestion des habitats naturels pendant la durée du DOCOB

Habitats naturels (Selon l'annexe I de la directive 92/43)	Code de l'habitat	Surface initiale couverte par l'habitat (%)	Évolution de la surface	Évolution qualitative de la structure et de la fonctionnalité	Évolution qualitative de l'état de conservation	Recommandations de modification de gestion
			(ha ou %)			
Fruticées supraméditerranéennes de Corse	4090_7	592 ha				
Pelouses méso-xérophiles montagnardes de Corse	6170_15	324 ha				
Pelouses méso-hygrophiles et hygrophiles des pozzines de Corse	6170_18	80,6 ha				
Parcours substeppiques de graminées et annuelles du <i>Thero-Brachypodietea</i>	6220	599 ha				
Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles	8130	1,6 ha				
Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	8220	85,7 ha				
Roches siliceuses avec végétation pionnière du <i>Sedo-Scleranthion</i> ou du <i>Sedo albi-Veronicion dillenii</i>	8230	82,4 ha				
Châtaigneraies de la Corse	9260_4	44,9 ha				
Yeuseraies corses à gaillet scabre	9340_11	10,2 ha				
Taxaies à Asperule odorante et à houx de Corse	9380_4	113,9 ha				
Peuplements corses d'If à Asperule odorante	9580_1	0,4 ha				

Tableau 18 : Suivi de la gestion des espèces pendant la durée du DOCOB

Espèces d'intérêt communautaire (Selon l'annexe I de la directive 92/43)	Code de l'espèce	Estimation de la population initiale	Évolution de la population	Évolution qualitative de la structure et de la fonctionnalité	Évolution qualitative de l'état de conservation	Recommandations de modification de gestion
<i>Discoglossus sardus</i>	1190	non connu				
<i>Discoglossus montalentii</i>	1196	non connu				
<i>Cerambyx cerdo</i>	1088	inadéquat				
<i>Papilio hospiton</i>	1055	non connu				

BIBLIOGRAPHIE

Association Foncière Pastorale de Lento, décembre 2006, bulletin de liaison et d'information, 8p.

BOSC V., AAPNRC, 2001. Inventaire et répartition des discoglossidés sur la future ZSC Massif de Tenda et forêt de Stella, p. 32.

REYMANN J., O'DEYE GUIZIEN J., PANAIOTIS C., Mars 2013, Liste des habitats d'intérêt communautaires en Corse, CBNC, 12p.

FAGGIO, G. et JOLIN, C., 2009. Surveillance de l'avifaune en période nuptiale. DIREN Corse, AAPNRC/CEN Corse. 56 p.

GAMISANS J., 1999. La végétation de la Corse, édisud, 392 p.

GAMISANS J., 2006. L'impact sur la flore et la végétation du sentier de randonnée prévu en Corse sur les crêtes du massif de Tenda (Nebbiu-Custera), 16p.

GROUPE CHIROPTERES CORSE, 2001. Résultats d'inventaire chiroptérologique sur la ZSC FR9400598 "Massif du Tenda et forêt de Stella" GCC. Notule MTDA, 1 p.

JEANMONOD D., GAMISANS G., 2007, *Flora Corsica*, Edisud, 156 p.

MONEGLIA Consultant, 2006. Sentiers de randonnée Nebbiu – Custera : étude d'incidence environnementale - section « faune », 24 p.

PARIS J.-C, 1998, Gestion des habitats – Plan de gestion conservatoire des bois d'ifs de Corse. OEC, AGENC, DIREN, 42p.

ROCHE B., DOMMANGET J.-L, GRAND D., PAPAIZIAN M., 2004, *Atlas des odonates de Corse*, Direction Régionale de l'Environnement, Service de l'Eau et des Milieux Aquatiques (SEMA) – Société française d'odonatologie. Rapport non publié, 128 p.

ROCHE B., 2001, *Atlas des poissons d'eau douce de Corse*, Direction Régionale de l'Environnement, Service de l'Eau et des Milieux Aquatiques (SEMA), Rapport non publié 56 p.

VACHER V., 1996. Programme Life : conservation des habitats naturels et des espèces végétales d'intérêt communautaire prioritaire de la Corse. OEC, DIREN, ENGREF, ONF, 66p.

Sites internet :

Application OGREVA : <http://195.221.141.2/OGREVA/>

Site de l'INPN (Inventaire National du Patrimoine Naturel) du Museum d'histoire naturelle (MNHN) : <http://inpn.mnhn.fr/isb/index.jsp>

Recensement agricole 2000 et 2010 :

<http://agreste.agriculture.gouv.fr/recensement-agricole-2010/resultats-donnees-chiffrees/>

LISTE DES ANNEXES

<u>Annexe 1 : Abréviations.....</u>	<u>A</u>
<u>Annexe 2 : FSD du site</u>	<u>C</u>
<u>Annexe 3 : Codes FSD</u>	<u>L</u>
<u>Annexe 3 : Espèces végétales patrimoniales présentes ou potentiellement présentes.....</u>	<u>N</u>
<u>Annexe 4: Espèces animales patrimoniales présentes ou potentiellement présentes</u>	<u>P</u>
<u>Annexe 5 : Synthèse de l'enquête réalisée auprès des acteurs locaux</u>	<u>R</u>
<u>Annexe 6 : Compte-rendu de COPIL du 19/02/14</u>	<u>W</u>
<u>Annexe 7 : Compte-rendu du groupe travail « pastoralisme » du 13 juin 2014.....</u>	<u>AA</u>
<u>Annexe 8 : Compte-rendu du groupe travail « Accueil du public et fontaines » du 20 juin 2014</u>	<u>CC</u>
<u>Annexe 9 : Compte-rendu du groupe travail « pastoralisme » du 20 juin 2014.....</u>	<u>EE</u>
<u>Annexe 10 : Compte-rendu du COPIL du 19/11/2014.....</u>	<u>GG</u>
<u>Annexe 11 : Compte-rendu du COPIL du 12/01/2015.....</u>	<u>JJ</u>
<u>Annexe 12 : Charte.....</u>	<u>MM</u>
<u>Annexe 13 : Arrêté de composition du Copil du 26/01/2015</u>	<u>VV</u>

Annexe 1 : Abréviations

AAPPMA : Association agréée pour la pêche et de protection du milieu aquatique
ACCA : Association communale de chasse agréée
AE RMC : Agence de l'eau Rhône, Méditerranée et Corse
AFP : Association foncière pastorale
APPB : Arrêté préfectoral de protection de biotope
ASA : Association Syndicale Autorisée
ASL : Association Syndicale Libre
ATEN : Atelier technique des espaces naturels
BD : Base de Données
BRGM : Bureau de recherches géologiques et minières
CA : Chambre d'agriculture
CAD : Contrat d'agriculture durable
CBNC : Conservatoire botanique national de Corse
CBPS : Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles
CC : Communauté de communes
CCC : Conseil Cheval Corse
CC5P : Communauté de communes E Cinq Pieve
CDL : Conservatoire du littoral
CEE : Communauté Economique Européenne
CG2B : Conseil Général de Haute-Corse
CITES : Convention de Washington sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
CNRS : Centre national de la recherche scientifique
COFIL : Comité de pilotage (d'un site Natura 2000)
CPE : Commission de protection des eaux (CPEPESC)
CPIE : Centre permanent d'initiatives pour l'environnement
CEN Corse : Conservatoire d'espaces naturels de Corse (anciennement AAPNRC)
CRPF : Centre régional de la propriété forestière
CRTE : Comité régional de tourisme équestre
CSRPN : Conseil scientifique régional du patrimoine naturel
CTC : Collectivité Territoriale de Corse
CTE : Contrat territorial d'exploitation
DCE : Directive cadre sur l'eau
DDTM : Direction départementale des territoires et de la mer
DE : Direction de l'eau (MEEDDAT)
DHFF ou DH : Directive habitats faune flore sauvages CEE/92/43
DRA : Direction des Ressources Animales
DNP : Direction de la nature et des paysages (MEEDDAT)
DOCOB : Document d'objectifs (d'un site Natura 2000)
DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer
DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement, et du Logement
ENF : Espaces Naturels de France
ENS : Espace naturel sensible
EP : Établissement public
EPCI : Établissement public de coopération intercommunale
FDAAPPMA : Fédération départementale des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique
FDC : Fédération départementale des chasseurs
FEADER : Fonds européen agricole pour le développement rural
FEDER : Fonds européen de développement régional
FEOGA : Fonds Européen d'orientation et de garantie agricole

FRC : Fédération régionale des chasseurs
FREDON : Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles
FSD : Formulaire standard de données (base de données officielle européenne de chaque site N2000)
GAL : Groupe d'Action Local
GCC : Groupe Chiroptère Corse
GIRTEC : Groupement d'intérêt Public pour la Reconstitution des titres de propriété en Corse
GRPTCMC : Groupement Régional des Producteurs et Transformateurs de châtaignes et marrons corse
ICALPE : International Centre for ALPine Environment
IFCE : Institut Français du Cheval et d'Equitation
IGN : Institut Géographique National
INPN : Inventaire national du patrimoine naturel
INSEE : Institut National de la statistique et des études économiques
JOCE : Journal officiel de la communauté européenne
JORF : Journal officiel de la république française
Leader + : Liaison Entre Action et Développement de l'Economie Rurale
MAEt : Mesures Agro-Environnementales territorialisées
MEDDE : Ministère de l'Ecologie, du développement durable et de l'Energie
MNHN : Muséum national d'histoire naturelle
ODARC : Office de développement agricole et rural de la Corse
OEC : Office de l'Environnement de la Corse
OGREVA : Outil géographique de recensement des espèces végétales et animales
ONCFS : Office national de la chasse et de la faune sauvage
ONEMA : Office national de l'eau et des milieux aquatiques
ONF : Office national des forêts
PAC : Politique Agricole Commune
PDRC : Plan de développement rural de la Corse
PDIPR : Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée
PLU : Plan local d'urbanisme (ex POS)
PNRC : Parc naturel régional Corse
POS : Plan d'occupation des sols (devenu PLU avec la loi SRU)
RPG : Registre Parcellaire Graphique
PPRIF : Plan de prévention des risques incendies de forêt
PPRI : Plan de prévention des risques d'inondations
PSG : Plan simple de gestion
RN : Réserve naturelle
RNCFS : Réserves nationales de chasse et de faune sauvage
RNR : Réserve naturelle régionale
SAFER : Société d'aménagement foncier et d'établissement rural
SAGE : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
SCOT : Schéma de cohérence territoriale (ex SDAU avant la loi SRU, Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme)
SDAGE : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
SIC et pSIC : Site d'intérêt communautaire et proposition de Site d'intérêt communautaire (directive Habitats)
SIG : Système d'information géographique
SINP : Système d'information sur la nature et les paysages (MEEDDAT)
SRU : loi Solidarité et renouvellement urbain
UE : Union Européenne
UICN : Union internationale pour la conservation de la nature
URCPIE : Union régionale des centres permanents d'initiatives pour l'environnement
ZICO : Zone importante pour la conservation des oiseaux
ZNIEFF : Zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique
ZPS : Zone de protection spéciale (directive Oiseaux)
ZSC : Zone spéciale de conservation (directive Habitats)

Annexe 2 : FSD du site



Muséum
national
d'Histoire
naturelle

Date d'édition : 22/10/2014
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
<http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR9400598>



NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES
Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR9400598 - Massif du Tenda et forêt de Stella

1. IDENTIFICATION DU SITE	1
2. LOCALISATION DU SITE	2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	3
4. DESCRIPTION DU SITE	6
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE	8
6. GESTION DU SITE	9

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type B (pSIC/SIC/ZSC)	1.2 Code du site FR9400598	1.3 Appellation du site Massif du Tenda et forêt de Stella
1.4 Date de compilation 31/10/1995	1.5 Date d'actualisation 31/05/1998	
1.6 Responsables		

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Corse	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.corse.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

Date de transmission à la Commission Européenne : 31/12/1998



(Proposition de classement du site comme SIC)

Dernière date de parution au JO UE : 07/11/2013

(Confirmation de classement du site comme SIC)

ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 17/03/2008

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC : <http://www.legifrance.gouv.fr/lopdf.do?cidTexte=JORFTEXT000018570805>

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : 9,25472°

Latitude : 42,53639°

2.2 Superficie totale

3056 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
94	Corse

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
2B	Haute-Corse	100 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
2B042	BORGO
2B055	CAMPITELLO
2B140	LENTO
2B172	MURATO
2B219	PIEDICROCE
2B265	RUTALI
2B274	SCOLCA
2B350	VIGNALE

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Méditerranéenne (100%)



Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne
<http://pnh.mnhn.fr/site/natura2000/FR9400598>
 Date d'édition : 22/10/2014

3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I				Évaluation du site				
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A B C D Représent -activité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
<u>4090</u> Landes oroméditerranéennes endémiques à genêts épineux		152,8 (6 %)			C	C	B	B
<u>8220</u> Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique		30,56 (1 %)			D			
<u>92A0</u> Forêts-galeries à Saix alba et Populus alba		30,56 (1 %)			D			
<u>9260</u> Forêts de Castanea sativa		122,24 (4 %)			C	C	B	B
<u>9330</u> Forêts à Quercus suber		0 (0 %)			D			
<u>9340</u> Forêts à Quercus ilex et Quercus rotundifolia		458,4 (15 %)			B	C	C	C
<u>9380</u> Forêts à Ilex aquifolium		152,8 (5 %)			A	B	A	B
<u>9580</u> Bois méditerranéens à Taxus baccata	X	30,56 (1 %)			C	C	B	B

- **PF** : Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Significative»; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative** : A = $100 \geq p > 15$ % ; B = $15 \geq p > 2$ % ; C = $2 \geq p > 0$ % .
- **Conservation** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Moyenne / réduite».
- **Evaluation globale** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Significative».



Date d'édition : 22/10/2014
 Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
<http://www.natura2000.fr/FR9400598>

3.2 Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Espèce		Population présente sur le site						Évaluation du site				
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat. C I V P	Qualité des données	A B C D	A B C		
				Min	Max					Isol.	Glob.	
I	1055	<i>Papilio hospiton</i>	p			i	P		C	B	A	B
I	1088	<i>Cerambyx cerdo</i>	p			i	P		C	C	A	C
A	1190	<i>Discoglossus sardus</i>	p			i	P		C	C	A	C
A	1196	<i>Discoglossus montalentii</i>	p			i	P		C	B	A	B

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, blemates = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fsteams = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, mâles = Mâles, shoots = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, turfs = Tourbes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce très rare, P = espèce présente.
- **Qualité des données** : G = « Bonne » (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = « Moyenne » (données partielles + extrapolations, par exemple); P = « Médiocre » (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A = 100 ≥ p > 15 % ; B = 15 ≥ p > 2 % ; C = 2 ≥ p > 0 % ; D = Non significative.
- **Conservation** : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Moyenne / réduite ».
- **Isolément** : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale** : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Significative ».

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce		Population présente sur le site						Motivation				
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat. C I V P	Annexe Dir. Hab.	Autres catégories				
			Min	Max				IV	V	A	B	C
A		<i>Euproctus montanus</i>			i	P	X		X	X		
A		<i>Hyla sarda</i>			i	P	X		X		X	
I		<i>Fabriciana elisa</i>			i	P	X		X			
I		<i>Cetonia carthami</i>			i	P						X
P		<i>Gardamine chelidonia</i>			i	P			X			



4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	40 %
N09 : Pelouses sèches, Steppes	24 %
N16 : Forêts caducifoliées	4 %
N17 : Forêts de résineux	10 %
N18 : Forêts sempervirentes non résineuses	10 %
N22 : Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	10 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	2 %

Autres caractéristiques du site

Au nord du sillon de Corte, un arc de cercle montagneux à la concavité tournée vers le Nord, le pays du Tenda, se rattache par son extrémité orientale à la dorsale du cap Corse. Le massif du Tenda assure la transition entre la chaîne du Cap-Corse et celle de San Petrone en Castagniccia. Les torrents issus du secteur oriental se jettent soit dans le Bevinco (au Nord) soit dans le Golo (au sud).

Plus à l'ouest, cet arc enserme les collines du Nebbio tandis que son extrémité occidentale se prolonge par le désert des Agriates et la vallée de l'Ostriconi en bordure de mer.

Le massif du Tenda est un des huit massifs de la Corse : schisteux dans la partie orientale et granitique dans sa partie occidentale, il culmine au Monte Asto (1535 m).

On peut trouver des schistes métamorphiques ou schistes lustrés qui sont en fait au départ des roches sédimentaires qui ont été soumises à de fortes pressions lors des élévations hercyniennes puis alpine. Ces roches forment des reliefs adoucis, moins élevés et moins abruptes que ceux de la Corse cristalline. Il faut aussi signaler la présence de roches vertes (gabbros et serpentines), de bancs de calcaires cristallins (aspect de marbre).

Sur la partie de Stella, la roche mère du massif appartient à la série métamorphique des schistes à glaucophanes associés à des gabros ainsi qu'à des serpentines (présence de fibres d'amiante). Les sols sont également divers. L'association sols bruns acides - sols bruns méditerranéens est prépondérante sur roches mères acides (granites, gabbros, péridotites, schistes lustrés).

Vulnérabilité : Ces milieux sont très sensibles aux incendies hélas fréquents. Les peuplements de Houx sont parfois l'objet de récoltes abusives à des fins commerciales (malgré l'interdiction de récolte pour la vente).

4.2 Qualité et importance

Le Massif montagneux du Tenda, isolé des hautes montagnes centrales de la Corse, abrite une végétation et une flore très originale, spécifique à cette région. On y trouve plusieurs habitats forestiers relictuels, d'intérêt européen comme des bois de Houx (probablement les plus beaux de Corse) et d'IF abritant des espèces endémiques rares comme la Cardamine fausse chélidoine (*Cardamine chelidonia*), localisée au Nord de la Corse.

- Plusieurs espèces de mousses rares en Europe, sont présentés dans ce secteur.
- Reptiles et amphibiens d'intérêts européens (annexes II et IV).

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site



Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	A11	Autres activités agricoles		I
H	L09	Incendie (naturel)		I
M	A04	Pâturage		I
M	E03.01	Dépôts de déchets ménagers / liés aux installations récréatives		I
Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
M	B	Sylviculture et opérations forestières		I

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	%
Domaine communal	%
Domaine privé de l'état	11 %

4.5 Documentation

- DELAUGERRE M., 1999. Plan de restauration des Discoglosses corse et sarde (Amphibiens, Anoures, Discoglossidés). Etat des connaissances. Corse, AGENC : 30 p.
- DELAUGERRE M. & CHEYLAN M., 1992. Atlas de répartition des Batraciens et Reptiles de Corse. PNRC, EPHE : 128 p.
- DELAUGERRE M. & THIBAUT J.C., 1997. Faune de Corse. Les espèces animales de la directive " habitat " et de la Directive " oiseaux ". PNRC, AGENC : 165-176.
- SALVIDIO S., SINDACO R. & EMANUELI L., 1997. Etude de l'écologie et de la protection des Discoglosses en Corse. Rapport final à la Dire-Corse, Università di Genova Institute di Zoologia : 130 p.
- ROMAO C. -1997- Manuel d'interprétation des habitats de l'union européenne Version EUR15/2 - Commission EUROPEENNE
- VALENTIN-SMITH G. et al. - 1998 - Guide méthodologique des documents d'objectifs Natura 2000 - Reserves Naturelles de France / Atelier Technique des Espaces Naturels, Quertigny.
- C. BOURGEOIS - Le Châtaignier Un arbre, un bois - Institut pour le Développement Forestier
- J. GAMISANS - 1990 - La végétation de la Corse EDISUD 391p
- J. GAMISANS et J-F. MARZOCCHI - La flore endémique de la Corse
- D. LAHONDERE, P. ROSSI, J-C. LAHONDERE - Structuration alpine d'une marge continentale externe : le massif du Tenda (Haute-Corse) - Géologie de la France
- J-PH. CHARLES - Étude climatique, floristique et statistique des peuplements d'ifs du sud de la France (Provence, Languedoc, Corse) -- Faculté des Sciences et Techniques St Jerome / Marseille
- G. PLAISANCE - Le Houx : Ilex aquifolium -- Forêt privée
- A. CAMUS - Les châtaigniers -- CRPF PACA
- J-M. LAMBILLON - L'IF -- Forêt privée n° 188



AUBERT J., DESCIMON H. & Michel F., 1996 - Population biology and conservation of the Corsican Swallowtail Butterfly *Papilio hospiton* Géné. - *Biological Conservation*, 78(3) : 245-255.

AUBERT J., BARASCUD B., DESCIMON H. & Michel F., 1997 - Ecology and genetics of interspecific hybridization in the Swallowtails, *Papilio hospiton* Géné and *P. machaon* L., in Corsica (Lepidoptera Papilionidae) - *Biological Journal of Linnean Society*, 60(4) : 467-492.

DESCIMON H. 1992. - Le choix des plantes nourricières chez quelques Papilionidae et Pieridae provençaux et méditerranéens (Lepidoptera Papilionoidea) - *Ecologia mediterranea*, 17 : 51-61.

FAUSSER J., 1988. ? Informations complémentaires sur *Papilio hospiton* en Haute-Corse (Lepidoptera, Papilionidae) - *Alexanor*, 15 (7) : 447-448.

GAMISANS J., 1991 - La végétation de la Corse. In Compléments au prodrome de la flore corse - Conservatoire et Jardins Botaniques éd., Genève.

GAMISANS J. & Marzocchi J.-F., 1999 - La Flore endémique de la Corse - Édusud.

GUYOT H., 2002 - Découverte d'une nouvelle plante-hôte de *Papilio hospiton* en Corse (Lepidoptera, Papilionidae) - *Alexanor*, 21 (5) : 285-287.

MARINI M., 1997 ? *Papilio hospiton* Géné, 1839 - pp 189-193. In : Background Information on Invertebrates of the Habitats Directive and the Bern Convention, Part I Crustacea, Coleoptera and Lepidoptera, P.J. Helsdingen, L. Willemse & M.C.D. Speight éd., Série Nature et Environnement, n° 79, Conseil de l'Europe, Strasbourg, 217 p.

STROBINO R., 1970. ? Observations concernant *Papilio hospiton* Géné en Corse et ses hybrides naturels avec *P. machaon* - *Entomops*, 3(19) : 103-112.

ROSSI L., 1998 - Etude du peuplement remarquable de Houx de la forêt domaniale de Stella dans le cadre du projet Natura 2000. ONF Division de Bastia.

Le BESNERAI Vincent Plan de gestion 1992-2001 de la Forêt Domaniale de Stella ONF -IF à la Division de Bastia, avec la collaboration de M. Pestou, M. Nicolini, Mme Gonzalez.

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
21	Forêt domaniale	11 %

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

5.3 Désignation du site



6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation : L'ONF gère 11 % du site (Forêt Domaniale).

Adresse :

Courriel :

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

Oui

Non, mais un plan de gestion est en préparation.

Non

6.3 Mesures de conservation

La forêt Domaniale fait l'objet d'un plan de gestion qui pourra être révisé dans le cadre de Natura 2000.

Annexe 3 : Codes FSD

CODE	DESCRIPTION (en français)	CODE	DESCRIPTION (en français)
100	mise en culture	601	golf
101	modification des pratiques culturelles	602	complexe de ski
102	fauche/coupe	603	stade
110	épandage de pesticides	604	circuit, piste
120	fertilisation	605	hippodrome
130	irrigation	606	parc d'attraction
140	pâturage	607	terrain de sport
141	abandon de systèmes pastoraux	608	camping, caravane
150	remembrement	609	autres complexes de sports et de loisirs
151	élimination des haies et boqueteaux	610	centres d'interprétation
160	gestion forestière	620	sports et loisirs de nature
161	plantation forestière	621	sports nautiques
162	artificialisation des peuplements	622	randonnée, équitation et véhicules non motorisés
163	replantation forestière	623	véhicules motorisés
164	éclaircissage	624	escalade, varape, spéléologie
165	élimination des sous-étages	625	vol-à-voile, delta plane, parapente, ballon
166	élimination des arbres morts ou dépérissants	626	ski, ski hors piste
167	déboisement	629	autres sports de plein air et activités de loisirs
170	élevage du bétail	690	autres loisirs et activités de tourisme
171	stock feeding	700	pollutions
180	brûlage	701	pollution de l'eau
190	autres activités agricoles et forestières	702	pollution de l'air
200	pêche, pisciculture, aquaculture	703	pollution du sol
210	pêche professionnelle	709	autres formes ou formes associées de pollution
211	pêche à poste	710	nuisances sonores
212	pêche hauturière	720	piétinement, surfréquentation
213	pêche aux arts traïnants	730	manoeuvres militaires
220	pêche de loisirs	740	vandalisme
221	bêchage pour appâts	790	autres pollutions ou impacts des activités humaines
230	chasse	800	comblement et assèchement
240	prélèvements sur la faune	801	poldérisation
241	collecte (insectes, reptiles, amphibiens)	802	modification du profil des fonds marins des estuaires et des zones humides
242	désairage (rapaces)	803	comblement des fossés, digues, mares, étangs marais ou trous
243	piégeage, empoisonnement, braconnage	810	drainage
244	autres prélèvements dans la faune	811	gestion de la végétation aquatique et des rives à des fins de drainage
250	prélèvements sur la flore	820	extraction de sédiments (lave,...)
251	pillage de stations floristiques	830	recalibrage
290	autres activités de pêche, chasse et cueillette	840	mise en eau
300	extraction de granulats	850	modification du fonctionnement hydrographique
301	carrières	851	modification des courants marins
302	enlèvement de matériaux de plage	852	modification des structures
310	extraction de la tourbe	853	gestion des niveaux d'eau

311	extraction manuelle de la tourbe	860	dumping, dépôt de dragage
312	extraction mécanique de la tourbe	870	endigages, remblais, plages artificielles
320	recherche et exploitation pétrolière	871	défense contre la mer, ouvrages de protection côtiers
330	mines	890	autres changements des conditions hydrauliques induits par l'homme
331	activités minières à ciel ouvert	900	érosion
340	salines	910	envasement
390	autres activités minières et d'extraction	920	assèchement
400	urbanisation, industrialisation et activités similaires	930	submersion
401	zones urbanisées, habitat humain	940	catastrophes naturelles
402	urbanisation continue	941	inondation
403	habitat dispersé	942	avalanche
409	autres formes d'habitats	943	éboulement, glissement de terrain
410	zones industrielles ou commerciales	944	tempête, cyclone
411	usine	945	volcanisme
412	stockage industriel	946	tremblement de terre
419	autres zones industrielles/commerciales	947	raz de marée
420	décharges	948	incendie naturel
421	dépôts de déchets ménagers	949	autres catastrophes naturelles
422	dépôts de déchets industriels	950	évolution biocénotique
423	dépôts de matériaux inertes	951	accumulation de matières organiques
424	autres décharges	952	eutrophisation
430	équipements agricoles	953	acidification
440	entreposage de matériaux	954	envahissement d'une espèce
490	autres activités d'urbanisation industrielle ou similaire	960	relations interspécifiques à la faune
500	réseau de communication	961	compétition (ex: goéland/sterne)
501	sentier, chemin, piste cyclable	962	parasitisme
502	route, autoroute	963	apport de maladie
503	voie ferrée, TGV	964	pollution génétique
504	zones portuaires	965	prédation
505	aérodrome	966	antagonisme avec des espèces introduites
506	aéroport, hélicoptère	967	antagonisme avec des animaux domestiques
507	pont, viaduc	969	autres formes ou formes associées de compétition à la faune
508	tunnel	970	relations interspécifiques à la flore
509	autres réseaux de communication	971	compétition
510	transport d'énergie	972	parasitisme
511	ligne électrique	973	apport de maladie
512	pipe line	974	pollution génétique
513	autres formes de transport d'énergie	975	manque d'agents pollinisateurs
520	navigation	976	dégâts de gibier
530	amélioration de l'accès du site	979	autres formes ou formes associées de compétition à la flore
590	autres formes de transport et de communication	990	autres processus naturels
600	équipements sportifs et de loisirs		

Annexe 4 : Espèces végétales patrimoniales présentes ou potentiellement présentes

(Gamisans, 2006 ; données ZNIEFF, OGREVA, Biodiversita)

Nom latin de l'espèce	Nom français	Statut	Protection	Habitat	endémique
<i>Arum cylindraceum</i> Gasp.	Gouet cylindrique	PF	non	lisière de maquis, anfractuosités rocheuses	Corse-Sardaigne-Baléares
<i>Athyrium distentifolium</i> Opiz	Athyrium alpestre	PF	non	aulnaies odorantes, mégaphorbées	non
<i>Botrychium lunaria</i> (L.) Sw.	Botryche lunaire	R	non	pelouses fraîches, pozzines, rochers	non
<i>Campanula patula</i> L.	Campanule étalée	RR	non	friches	non
<i>Cardamine chelidonia</i> L.	Cardamine chélidoine	R	nationale	buxaies, forêts d'il et houx, ripisylves	Corse-Italie-Sicile-Croatie
<i>Cerintho glabra</i> Mill. subsp. <i>tenuiflora</i> (Bertol.) Domac.	Cérinthe à petites fleurs	PF	nationale	bords de torents, ripisylves, fruticées	Corse
<i>Cratageus laevigata</i> (Poir.) DC. Subsp. <i>laevigata</i>	Aubépine épineuse	RR	non	lisières forestières, fruticées	non
<i>Daphne oleoides</i> Schreb.	Daphné à feuilles d'olivier	PF	non	fruticées naines	non
<i>Epilobium angustifolium</i> L.	Epilobe en épi	PF	non	rochers, clairières, forêts claires	non
<i>Gagea pratensis</i> (Pers.) Dumort.	Gagée des prés	RR	nationale	pelouses sèches	non
<i>Gymnadenia conopsea</i> (L.) R. Br.	Orchis moucheron	R	régionale	pelouses fraîches	non
<i>Helianthemum aegyptiacum</i> (L.) Mill.	Hélianthème d'Egypte	PF	nationale	pelouses rocailleuses, fruticées naines, rochers	non
<i>Helianthemum salicifolium</i> (L.) Mill.	Hélianthème à feuilles de saule	R	non	pelouses rocailleuses, fruticées naines, rochers	non
<i>Hieracium laurinum</i> Arv.-Touv. subsp. <i>lactescens</i> (Rouy) Zhan	Epervière laurière	RR	non	pelouses	Corse
<i>Lathyrus niger</i> (L.) Bernh. var. <i>angustifolius</i> Rouy.	Gesse noire	R	non	forêts, lisières	non
<i>Lilium martagon</i> L.	Lis martagon	RR	régionale	vires herbeuses ombragées (versant nord du monte Sant'Angelu de Massif de Tenda)	non
<i>Lilium bulbiferum</i> L.	Lis orangé	PF	non	vires herbeuses, forêts claires, rochers ombragés	non
<i>Listera ovata</i> (L.) R. Br.	Listère ovale	PF	non	pelouses humides, lisières, ripisylves	non

<i>Momineriella minuta</i> (L.) Rouy	Canche minuscule	PF	nationale	pelouses arénacées	non
<i>Myosotis pusilla</i> Loisel.	Myosotis très petit	C	nationale	Sables, pelouses arénacées, rocaille (Massif de Tenda)	non
<i>Ophioglossum azoricum</i> C. Presl.	Ophioglosse des Açores	R	nationale	pozzines, pelouses humides (Massif de Tenda)	non
<i>Ophioglossum vulgatum</i> L.	Ophioglosse commune	PF	non	ripisylves, pelouses humides	non
<i>Ornithogalum exscapum</i> subsp. <i>sandalioticum</i>	Ornithogale sarde	LO	nationale	pelouses rases, lisières de maquis <i>Présence à vérifier sur le site</i>	corso-sarde
<i>Orchis tridentata</i> (Scop.)	Orchis à trois dents	PF	non	Pelouses, prairies	non
<i>Orchis mascula</i> (L.) L.	Orchis mâle	RR	non	pelouses, bois, sol sec à humide	non
<i>Orchis provincialis</i> DC. var. <i>provincialis</i>	Orchis de Provence	PF	non	Pelouses, fruticées	non
<i>Platanthera algeriensis</i> Batt. & Trab.	Platanthère d'Algérie	R	non	pelouses humides, tourbières, forêts fraîches claires	non
<i>Ranunculus ophioglossifolius</i>	Renoncule à feuilles d'ophioglosses	C	nationale	aulnaies marécageuses, pelouses inondées	non
<i>Romulea revelierei</i> Jord. & Fourr.	Romulée de Revelière	PF	régionale	groupements semi-halophiles, mares temporaires, pelouses, pozzines	corso-sarde-Capraia-Elba
<i>Sagina apetala</i> Ard. Subsp. <i>apelata</i>	Sagine apétale	R	non	pelouses et fruticées ouvertes, arénacées	non
<i>Saxifraga bulbifera</i> L.	Saxifrage à bulbilles	R	non	Fruticées naines, pelouses	non
<i>Scrofularia trifoliata</i> var. <i>integrifolia</i> L.	Scrophulaire à trois folioles	RR	non	Barres rocheuses ombragées, bois délabrés et rudéralisés	Corse
<i>Sedum annuum</i> L.	Orpin annuel	PF	non	éboulis, pelouses rocailleuses, fruticées naines, rochers	non
<i>Sedum andegavense</i> (DC.) Desv.	Orpin angevin	PF	nationale	dalles rocheuses, substrats graveleux, arénacés	non
<i>Senecio serpentinicola</i> Jeanm.	Seneçon serpentinicole	R	non	rocailles	Corse
<i>Taxus baccata</i> L.	If	C	non	forêts, forêts claires, falaises	non
<i>Trifolium phleoides</i> Willd subsp.	Trèfle fausse fléole	RR	non	pelouses	non
<i>Veronica acinifolia</i> L.	Véronique à feuilles d'Acinos	R	non	pelouses ouvertes sur terrains sablonneux	non
<i>Vicia laeta</i> Ces.	Vesce de Barbazita	R	nationale	forêts claires, fruticées ouvertes	non

RR : espèces très rares ; R : espèces rares ; LO : espèces localisées (peuvent être abondantes) ; PF : espèces peu fréquentes ou disséminées ; C : commune

En gras : espèces très importantes car très rares et localisées (RR et LO) et/ou protégées

Annexe 5: Espèces animales patrimoniales présentes ou potentiellement présentes

(FAGGIO *et al.*, 2009 ; BOSCO, 2001 ; MONEGLIA 2006 ; données ZNIEFF et OGREVA)

Espèce : nom latin	Espèce : nom français	directives Natura 2000	Protection	Espèces déterminantes pour les znieff
		(code UE ou annexe concernée)		*peut constituer la composante d'un assemblage potentiellement déterminant
Amphibiens				
<i>Discoglossus montalentii</i>	Discoglosse corse	1196 (annexe II et IV)	nationale	oui
<i>Discoglossus sardus</i>	Discoglosse sarde	1190 (annexe II et IV)	nationale	oui
<i>Euproctus montagnus</i>	Euprocte de Corse	annexe IV	nationale	basse altitude (<200m)
<i>Hyla arborea sarda</i>	Rainette arboricole de Sardaigne	annexe IV	nationale	haute altitude (>1000m)
<i>Salamandra salamandra corsica</i>	Salamandre corse	non	nationale	basse altitude (<200m)
Reptiles				
<i>Archaeolacerta bedriagae</i>	Lézard de Bedriaga	annexe IV	nationale	basse altitude (<500m)
<i>Coluber viriflavus</i>	Couleuvre verte et jaune	annexe IV	nationale	oui
<i>Podarcis sicula</i>	Lézard sicilien	annexe IV	nationale	non
<i>Podarcis tiliguerta</i>	Lézard tyrrhénien	annexe IV	nationale	oui
Oiseaux				
<i>Accipiter gentilis</i>	Autour des palombes	A085 (annexe I)	nationale	non
<i>Alauda arvensis</i>	Alouette des champs	non	non	peut constituer un assemblage*
<i>Alectoris rufa</i>	Perdrix rouge	Annexe II	nationale	non
<i>Anthus campestris</i>	Pipit rousseline	A255 (annexe I)	nationale	peut constituer un assemblage*
<i>Anthus spinoletta</i>	Pipit spioncelle	A259 (annexe I)	nationale	peut constituer un assemblage*
<i>Aquila chrysaetos</i>	Aigle royal	A091 (annexe I)	nationale	site de reproduction
<i>Buteo buteo</i>	Buse variable	A087 (annexe I)	nationale	non
<i>Carduelis corsicana syn. Serinus corsicana</i>	Venturon corse	non	nationale	peut constituer un assemblage*
<i>Columba livia</i>	Pigeon biset	non	non	site naturel de reproduction
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	A208 (annexe I)	nationale	peut constituer un assemblage*

<i>Corvus corax</i>	Grand corbeau	A350 (annexe I)	nationale	peut constituer un assemblage*
<i>Coturnix coturnix</i>	Caille de blés	A113 (annexe I)	non	non
<i>Cuculus canorus</i>	Coucou gris	non	nationale	non
<i>Cyanites caeruleus</i>	Mésange bleue	non	nationale	non
<i>Dendrocopos major</i>	Pic Epeiche	non	nationale	non
<i>Emberiza cirulus</i>	Bruant zizi	non	nationale	non
<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle	A096 (annexe I)	non	peut constituer un assemblage*
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	non	nationale	non
<i>Garrulus glandarius</i>	Geai des chênes	Annexe II	non	non
<i>Gypaetus barbatus</i>	Gypaète barbu	A076 (annexe I)	nationale	site de reproduction
<i>Lullula arborea</i>	Alouette lulu	A246 (annexe I)	nationale	peut constituer un assemblage*
<i>Milvus milvus</i>	Milan royal	A074 (annexe I)	nationale	sites de reproduction ou site de dortoir
<i>Monticola saxatilis</i>	Monticole de roche	A280 (annexe I)	nationale	peut constituer un assemblage*
<i>Otus scops</i>	Petit duc scops	A214 (annexe I)	nationale	oui
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	non	nationale	non
<i>Periparus ater</i>	Mésange noire	non	nationale	non
<i>Ptyonoprogne rupestris</i>	Hirondelle des rochers	A250 (annexe I)	nationale	peut constituer un assemblage*
<i>Saxicola torquatus</i>	Tarier pâtre	A276 (annexe I)	nationale	non
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	non	nationale	non
<i>Sylvia sarda</i>	Fauvette sarde	A301 (annexe I)	nationale	proportion significative
<i>Sylvia undata</i>	Fauvette pitchou	A302 (annexe I)	nationale	peut constituer un assemblage*
<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon	non	nationale	non
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	Annexe II	nationale	non
<i>Upupa epops</i>	Huppe fasciée	non	nationale	peut constituer un assemblage*
Insectes				
<i>Argynnis elisa</i>	Nacré tyrrhénien	Annexe IV	nationale	non
<i>Papilio hospiton</i>	Porte-queue de Corse	1055 (annexe II et IV)	nationale	non
<i>Gortyna borelii</i>	Noctuelle des Peucédans	1059 (annexe II et IV)	nationale	non
<i>Cerambyx cerdo</i>	Grand capricorne	1188 (annexe II et IV)	nationale	non
Mammifères				
<i>Hypsugo savii</i>	Vespère de Savi	Annexe IV	nationale	non

En gras : espèces appartenant à l'annexe 1 de la directive oiseaux ou à l'annexe 2 de la directive Habitats

Annexe 6 : Synthèse de l'enquête réalisée auprès des acteurs locaux



Synthèse des entretiens réalisés en 2013 auprès des acteurs locaux de Pietralba et Lento

Caroline Massoni

Janvier 2014

Site Natura 2000 « Massif de Tenda et forêt de Stella » (n°FR9400598)

Partie Massif de Tenda

Cette enquête a été financée par la DDTM 2B et réalisée entre fin 2013 et début 2014 par le Conservatoire d'espaces naturels de Corse dans le cadre de la rédaction de la révision du document d'objectifs du site Natura 2000 « Massif de Tenda et forêt de Stella » (FR), partie massif de Tenda. L'enquête devrait mieux nous faire comprendre les différentes attentes et besoins (aménagement, communication) des habitants de Pietralba et Lento.

Les missions étaient :

- faire connaître le travail en cours du Conservatoire et sa démarche auprès des acteurs locaux
- savoir ce que connaissent les acteurs locaux de Natura 2000
- connaître les éventuelles sources de conflits
- connaître les besoins en information
- connaître les volontés de projets sur le site Natura 2000

Une grille d'entretien a été rédigée et était identique pour toutes les personnes interrogées.

Les résultats de cette enquête restent anonymes et présentés ci-après.

1. Informations générales des personnes interrogées

11 personnes au total ont été interrogées, 4 jours différents :

6 personnes interrogées sur la commune de Pietralba dont une par téléphone

5 personnes interrogées sur la commune de Lento

Parmi ces personnes :

- 3 femmes seulement ont été interrogées,
- la majorité était à la retraite,
- 5 étaient des élus,
- au moins 2 n'ont pas toujours habité ou fréquenté leur village (pas dès l'enfance).

2. Informations recueillies lors des entretiens

Hors questions posées à tous les participants au « sondage », des informations ont pu nous être communiquées et notamment via l'Association foncière pastorale et la mairie de Lento.

Actions réalisées depuis le précédent document d'objectifs, par les locaux :

- création d'une association foncière pastorale (AFP) de Lento en 2006 à l'aide de l'association A Muntagnera et Stella di a Custerà
- mise en place d'un chalet en 2012 par l'AFP

Projets en cours de réflexion par la commune, l'association Stella di Custerà et l'AFP de Lento:

- Rénovation de la chapelle San Cervone
- Création d'un sentier « A Recunquista » jusqu'à la chapelle San Cervone
- Création d'un sentier depuis la chapelle (deux tracés possibles)
- restaurer la piste qui accède à Bocca a Croce (piste de transhumance)
- lutte contre le cynips du châtaignier
- réhabiliter la châtaigneraie proche du village de Lento, non productive
- installer un panneau solaire pour fournir le chalet en lumière
- faire venir l'eau au chalet mis en place par l'AFP

3. Question par question

Fréquentation de la commune ? A l'année ? week end et jour fériés ? vacances ?

Parmi les personnes interrogées :

7 habitent à l'année au village (Lento ou Pietralba selon les personnes interrogées)

2 viennent au village une grande partie de l'année

1 vient au village occasionnellement

Fréquentation du site ? Quelles activités ?

Quelques personnes fréquentent le massif pour la randonnée, la chasse ou le pastoralisme. 3 personnes de façon plus ou moins régulière, 3 personnes très rarement et les autres ne peuvent plus ou n'ont plus l'envie ni le besoin d'aller sur le massif.

Les habitants de Pietralba chassent plutôt à l'ouest du site natura 2000, à l'ouest du Monte Regha di Pozzo ou en dehors du site Natura 2000.

L'association de chasse Lento, Campitello et Bigorno n'a pas de zone de chasse privilégiée, les chasseurs ont l'accord global des propriétaires du massif.

Espèces chassées : sangliers, perdreau, bécasse

Espèces pêchées : truites

Quelles connaissances sur le site Natura 2000 ?

Constat : Très peu de personnes connaissent Natura 2000, la majorité des personnes interrogées en ont vaguement entendu parlé. Certaines travaillant ou ayant travaillé à la mairie ont pu lire le précédent document d'objectif et participé à des COPIL.

Certaines personnes de Lento ont pu suivre les travaux de restauration des fontaines et déplorent un manque de suivi notamment par la structure animatrice de l'époque, maître d'ouvrage de ces travaux.

Il peut y avoir certaines peurs que Natura 2000 bloque les projets sur le site (arrêt de la chasse, fermer les sources, restrictions de passage...). Il peut y avoir aussi un amalgame entre Association Foncière Pastorale, Natura 2000 et le projet de groupement pastoral.

Quelle implication sur le site Natura 2000 ?

Certaines personnes ont pu assisté voire participer à la rénovation des fontaines. Il est notamment reproché le manque de suivi des travaux, car certaines fontaines ne coulaient plus après rénovation ou le grillage les entourant était monté à l'envers.

Propriétaire de terrains sur le site Natura 2000 ?

La majorité des propriétaires sur le massif sont de Lento et font ainsi partie de l'AFP de Lento.

Avis sur les actions réalisées jusqu'à aujourd'hui ?

La majorité ne savait pas exactement ce qui avait été réalisé dans le cadre Natura 2000.

Concernant les fontaines :

- certaines fontaines ne coulaient presque plus après restauration (funtana di biancolaccie et funtana secca)
- pollution autour des fontaines
- grillage non esthétique (mais compréhension du rôle de sécurité)
- dégradations des grillages
- grillages monté à l'envers
- pas de suivi ou d'entretien à l'intérieur des clôtures
- restauration faite en ne prenant pas compte des besoins de chacun

Avis sur les éventuelles sources de conflits ?

Il pourrait y avoir des conflits pour la ressource de pâturage entre vaches et brebis et paradoxalement une sur-utilisation localisée des pâturages.

Des grillages de fontaines ont été ouverts, ce qui a permis aux bêtes de piétiner autour des fontaines.

Lors de la création de l'AFP des conventions ont été signées entre propriétaires et agriculteurs malgré cela, des agriculteurs occuperaient les terrains de l'AFP sans avoir payé la location des terrains. Ce problème serait, entre autres, à l'origine du projet de regroupement des agriculteurs autour du Monte Astu. Du côté des agriculteurs, certains reprocheraient à l'AFP de facturer trop cher l'occupation de ces terrains. Hors, ces prix seraient en dessous des prix minimum fixés par arrêt préfectoral.

Le passage de quads et motos à l'ouest du site Natura 2000 (sentier accédant à Bocca di Tenda) serait non seulement destructeur de ce sentier mais pourrait être aussi problématique pour les éleveurs, sur le circuit habituel des brebis.

Quels sont les besoins en matière d'information ?

Peu de personnes ont su proposer des actions en matière de communication. Les mesures proposées sont les suivantes :

- informer sur l'intérêt commun à s'organiser sur le site entre bergers mais aussi entre bergers, randonneurs et chasseurs
- mettre en place des panneaux sur sentier
- mettre en place deux panneaux d'information Natura 2000 « aux portes d'entrée » du site Natura 2000
- site internet
- affichages en mairie
- article dans un futur bulletin de la mairie prévu une fois tous les deux mois
- sensibilisation/ éducation à l'environnement des scolaires

L'idée apparaît aussi qu'il y ait une personne/ un organisme référent concernant ce site Natura 2000.

Des volontés ou projets sur la commune ou le site ?

Cf. listée ci-dessus

Il n'y a pas de projets autres que ceux en cours des communes, de l'AFP de Lento ou de l'association A Stella di a Custerà (en cours de réflexion ou déjà prévues):

- projet de sentier depuis la chapelle San Cervone
- réhabiliter la châtaigneraie
- rénovation patrimoine (chapelle San Cervone)
- installer un panneau solaire pour fournir le chalet en lumière
- faire venir l'eau au chalet mis en place par l'AFP
- projet de deux parcs de contention près du chalet (AFP Lento)
- restaurer la piste qui accède à Bocca a Croce (piste de transhumance)
- lutte contre le cynips du châtaignier
- travail actuel sur la création d'une association foncière pastorale sur la commune de Sorio.

Un sentier aurait existé entre la RN 193 (Accendi Pipa) et le village, un « chemin de Lento à Accendi Pipa » est bien cadastré. Peut-être serait-il intéressant de le restaurer ?

Certaines personnes ont tout de même évoqué le désir d'ouvrir un sentier pour les locaux mais pas pour les personnes extérieures au village, pour ne pas faire venir trop de monde sur le site. Certaines personnes proposent même de ne pas restaurer la piste accédant à Bocca a Croce...

Propositions d'action sur le site ?

Les différentes personnes interrogées ont proposé des mesures de gestion listées ci-dessous :

- enlever ou cacher la pollution apparente près des fontaines (apparues lors de la restauration des fontaines justement : béton, bâches plastiques)
- restaurer a funtana secca proche d'un chalet et abreuvoir (grillage et débroussailler ?)
- restaurer Rivogliete proche d'un peuplement de houx remarquable (juste le grillage à restaurer ?) l'écoulement de la source semble avoir été restauré
- entretenir les fontaines (débroussaillage, surveillance grillage)
- protéger le peuplement de houx remarquable
- veille concernant les chevaux sauvages

- protection du Lys martagon
- agrandir le site Natura 2000 notamment à l'est de Bocca di Tenda
- mettre en place un chalet pour les éleveurs et enclos pour les bêtes (à bocca di Tenda ?)
- impliquer les jeunes pour la gestion du site ou par des activités in situ
- recenser toutes les fontaines et leur état
- régler les accès en quad et moto par Sorio et Lento

Une personne propose d'enlever définitivement les chevaux du site car n'étaient pas présents il y a 50 ans. Concernant les fontaines, une personne propose de rénover les fontaines qui sont sur un lieu de passage relativement « important » en priorité. Il a aussi été évoqué le parasitisme lié aux sangliers et la contamination des cochons. Une étude approfondie pourrait confirmer et évaluer l'impact de ce parasitisme.

Proposition de groupe de travail

Lors des différents entretiens, les personnes interrogées n'avaient pas d'avis concernant des groupes de travail à proposer au COPIL, une personne a cependant conseillé de ne pas associer les thèmes « chasse » et « randonnée ». Thèmes : « pastoralisme et forêt » ou « randonnées et fontaines » ?

Un éleveur interrogé propose de réunir les éleveurs de sorte qu'ils puissent venir, c'est-à-dire entre 18h30 et 19h à la mairie.

4. Discussion / Conclusion

Cette enquête a nécessité une bonne disponibilité pour contacter les personnes à rencontrer et organiser plusieurs rencontres la même journée pour rentabiliser le déplacement sur les deux villages. D'autant que certaines personnes étaient joignables surtout le soir, en dehors des heures de travail salarié et les personnes contactées n'étaient pas forcément disponibles le même jour.

Deux jours et demi de travail ont été nécessaires pour rencontrer toutes les personnes interrogées, sans compter le temps de préparation, de contacter les différentes personnes et de synthèse de ces rencontres (1,5 jours).

L'avantage de rencontrer les personnes individuellement est d'entendre des avis qui n'auraient peut-être pas été exprimés dans d'autres circonstances et de parler à des personnes qui peuvent difficilement se déplacer. Mais globalement, il me semble qu'organiser une réunion dans chacune des communes (vendredi soir de préférence avec une rencontre préalable des maires respectifs) avec transmission d'un questionnaire à remplir sur place aurait permis d'obtenir sensiblement les mêmes informations et ainsi informer les habitants d'un même élan et anticiper de possibles débats surprise durant le premier COPIL.

Hélas, aucun éleveur n'a pu être rencontré mais plusieurs ont été contactés. Certains étaient indisponibles, un n'a pas souhaité me rencontrer et un éleveur a pu répondre à mes questions par téléphone. Si le principe d'un groupe de travail « pastoralisme » est validé en Comité de Pilotage, ce sera l'occasion de réunir les éleveurs et mieux connaître leurs attentes et leurs propositions d'actions. Sachant que, pour plus d'efficacité, ces groupes de travail peuvent aussi être associés au projet de groupement pastoral pour tenter de faire avancer ce projet en même temps.

Grâce à cette enquête, de nombreuses informations et propositions d'action ont pu être recueillies mais elles ne pourront pas toutes être proposées dans le document d'objectifs, un travail devra être fait pour trier ce qui est judicieux d'intégrer dans le document d'objectifs vu les enjeux du site.

Annexe 6 : Compte-rendu de COPIL du 19/02/14

COMPTE-RENDU DE COPIL DU 19 février 2014 Site Natura 2000 « Massif de Tenda et forêt de Stella » PARTIE Massif de Tenda

NOM PRENOM	ORGANISME	ADRESSE MAIL
MARTELLI Vanessa	Secrétaire de mairie Pietralba	vanessa.martinelli@wandadoo.fr
ANZIANI Carole	OEC	anziani@oec.fr
DELAGE Alain	Conservatoire Botanique National de Corse (CBNC)	delage@oec.fr
GALINAT Florian	CRPF de Corse	florian.galinat@crpf.fr
RINALDI-DOVIO Pascal	Parc Naturel Régional Corse (PNRC)	pasqua2b@sfr.fr
SAULI Joseph	Mairie de Pietralba	j.sauli@oehc.fr
VALADIER Claude	Sous-Préfet Corte	
LECCIA Sébastien	OEC – département Ecoterre	leccia@oec.fr
FRANCIONI Thierry	CDA (chambre d'agriculture Haute-Corse)	Thierry.Francioni@haute-corse.chambagri.fr
MASSONI Caroline	CEN Corse	caroline.massoni@espaces-naturels.fr
GUYON Eric	DDTM Haute-Corse / SEFR/ Natura 2000/ Biodiversité	eric.guyon@haute-corse.gouv.fr

Excusés : Maire de Lento, ONF, Groupe Chiroptère Corse (GCC)

M Valadier, sous-Préfet de Corte, présente rapidement l'objet de la réunion et l'ordre du jour :

- diagnostics socio-économique et écologique
- enquête réalisée auprès des acteurs locaux en 2013
- objectifs de développement durable
- propositions de groupes de travail

Eric Guyon, chargé de mission Natura 2000 à la DDTM de Haute-Corse, évoque le projet de révision du Document d'objectifs dès 2010 car le diagnostic socio-économique était léger ». Il rappelle que la révision a commencé en 2010 par l'association *A Muntagnera*, un seul CoPil a eu lieu le 7 avril 2011. Le Conservatoire d'espaces naturels de Corse (anciennement association des amis du PNRC) avait réalisé le diagnostic écologique (sous-traitance). Suite à la dissolution de *A Muntagnera* en 2012, un nouvel appel d'offre a été lancé pour la révision de deux documents d'objectifs différents : Massif de Tenda et forêt de Stella. Caroline Massoni du CEN Corse est donc chargée de la rédaction du docob partie massif de Tenda.

Diagnostics socio-économiques et écologique

Depuis le précédent document d'objectif, ce sont surtout les acteurs locaux qui ont changé avec principalement la création de l'association foncière pastorale de Lento très active. Carole Anziani de l'OEC décrit rapidement un projet de regroupement pastoral en cours sur Lento.

Concernant le diagnostic écologique, une cartographie d'habitat a été réalisée par le bureau d'étude Biodiversita, les seules nouvelles données d'inventaires connues sont issues des données OGREVA ou d'observation réalisées par Biodiversita ou d'inventaires réalisés par le Conservatoire botanique national de Corse. Caroline Massoni et Alain Delage observent que la surface cartographiée des pozzines semble trop importante par rapport à la réalité, une correction de la cartographie d'habitat pourra être apportée. Alain Delage (CBNC) informe que la station de Lys Martagon du massif de Tenda serait l'une des plus importantes de Corse (une cinquantaine en Corse au total). Il indique aussi que plusieurs erreurs apparaissent dans le document concernant notamment des espèces végétales citées qui ne sont probablement pas présentes sur le site. Il enverra bientôt ses remarques au CEN Corse. **La validation de ces diagnostics par le COPIL ne pourra se faire qu'après compléments d'informations/corrections : les pratiques de l'élevage sur le site, meilleure présentation des interactions entre usages et habitats et espèces d'intérêt communautaires et prise en compte des corrections proposées ultérieurement par Alain Delage au diagnostic écologique. Les membres du COPIL pourront valider ces nouveaux diagnostics via messagerie.**

Enquête réalisée auprès des acteurs locaux

Cette enquête financée par la DDTM2B devait permettre de :

- faire connaître le travail en cours
- savoir ce que connaissent les acteurs locaux de Natura 2000
- connaître les éventuelles sources de conflit
- connaître les besoins en matière d'information
- connaître les volontés de projet sur le site Natura 2000

Globalement, les personnes interrogées ne connaissaient pratiquement pas Natura 2000. De nombreux projets d'aménagement ont été relevés, mais ne pourront pas tous être proposés dans le DOCOB, il est tout de même intéressant d'en avoir connaissance. Des tensions sont apparues entre l'AFP et les éleveurs, certains éleveurs estimerait que les coûts des locations soient trop élevés (bien que dans la fourchette de prix imposé par le Préfet). Les chevaux sauvages ont souvent été problématiques pour l'élevage mais la population restante reste actuellement raisonnable suite à l'intervention de l'association U Cavallu Corsu. Hélas, durant cette enquête peu d'éleveurs ont pu être questionnés, organiser une réunion uniquement avec les éleveurs à Pietralba pourrait nous aider à compléter cette enquête.

Objectifs de développement durable

Les quatre principales entités de gestion sont : les pelouses sèches, les pozzines et fontaines, les forêts à houx et ifs et la châtaigneraie.

Les pelouses sont surtout menacées par le développement des fruticées. La présence d'élevage permet peut-être de maintenir ces pelouses mais nous n'avons aucune information sur l'évolution de ces habitats ces dernières années. Il s'agirait donc de mieux suivre l'évolution de ces habitats ces prochaines années.

L'objectif « maintenir les pozzines » peut être mieux réfléchi en groupe de travail notamment, il est lié à l'action « regroupement et organisation entre éleveurs », à part le maintien de l'élevage, pour l'instant nous ne connaissons pas d'autre action pouvant maintenir ces milieux.

Les fontaines ont subi certaines dégradations et n'ont pas été débroussaillées. Un entretien devra être prévu, voire la restauration de certaines fontaines (grillages, écoulement de la source). Des questions se posent de fusionner ces deux objectifs, mais Caroline Massoni répond que les maîtres d'œuvres peuvent être différents pour un entretien par rapport à une restauration plus technique des fontaines.

Les forêts à houx et ifs persistent depuis des années sur le massif, la principale menace pourrait être plus liée aux risques incendies qu'à la pression de prédation. Il s'agirait donc de mieux suivre l'évolution de ces habitats ces prochaines années. Alain Delage attire l'attention sur le fait que l'action « renforcer les populations de houx et ifs » ne doit être appliquée qu'en tout dernier recours. Caroline Massoni répond qu'il était prévu de le préciser dans la fiche action qui est d'ailleurs classée de niveau de priorité 3.

La châtaigneraie est actuellement menacée par le Cynips du châtaignier, des traitements sont en cours via l'AFP de Lento, il s'agirait aussi ici de suivre l'évolution de cet habitat. Caroline Massoni informe qu'elle devrait assister prochainement à une formation de relâcher de *Torymus* prédateur du Cynips, elle en saura plus sur les actions possibles à proposer dans le cadre de la rédaction du DOCOB.

Au minimum, une trame charte doit être rédigée dans le cadre de la rédaction du DOCOB, il faut donc modifier l'intitulé de l'objectif « Mobiliser et informer les acteurs locaux pour la mise en œuvre des docob (contrats/ chartes) ». Un projet de charte devra être présenté et discuté lors des groupes de travail.

Eric Guyon propose de modifier voire supprimer l'objectif « Modification du périmètre Natura 2000 » car la priorité serait de se concentrer sur la délimitation actuelle, même dans le cadre d'une éventuelle séparation du site Natura 2000 en deux parties.

Le COPIL valide les principales entités de gestion et les grands objectifs de développement durable mais une réflexion plus poussée doit avoir lieu dans le cadre des groupes de travail.

Groupes de travail

Groupes de travail proposés :

- pastoralisme : une première réunion avec uniquement les éleveurs puis une deuxième ouverte à tous
- accueil du public et fontaines : ouverte à tous

Un débat a eu lieu concernant la manière d'aborder les éleveurs. Il ne s'agit pas pour Natura 2000 de régler les conflits mais de connaître les actions à proposer dans le cadre du DOCOB, cohérentes avec les activités du site. Vu la lacune de l'enquête réalisée auprès des acteurs locaux concernant le pastoralisme, Caroline Massoni propose d'organiser conjointement avec Carole Anziani une réunion avec les éleveurs uniquement, afin de compléter cette enquête. Il sera probablement difficile de réunir le plus grand nombre et encore plus difficile d'évoquer les possibilités de regroupement pastoral. Cette réunion doit donc être rigoureusement préparée.

Un complément d'enquête réalisée auprès des acteurs locaux, la présence de chevaux et vaches sauvages ou la charte Natura 2000 peuvent être sources d'échanges avec les éleveurs afin de connaître leur avis et leurs propositions d'actions sur le site.

La question se pose aussi concernant l'accès au site, la nécessité d'ouvrir ou restaurer des sentiers ou pistes. Cela pourra être discuté lors du deuxième thème de groupe de travail.

Le COPIL valide ces groupes de travail. La première réunion doit réunir uniquement les éleveurs, une date favorable doit être choisie avec Carole Anziani. Une fois cette réunion organisée, Caroline Massoni se rapprochera des membres du COPIL pour organiser les autres réunions avant septembre 2014.

M. Sauli, 1er adjoint de la commune de Pietralba, et Mme Martelli se sont proposés de nous aider à contacter les éleveurs pour les inviter à cette réunion.

Annexe 7 : Compte-rendu du groupe travail « pastoralisme » du 13 juin 2014



Site Natura 2000 « Massif de Tenda et forêt de Stella » (FR9400598) , partie massif de Tenda

Compte-rendu du groupe de travail « pastoralisme » du 13 juin 2014

Caroline MASSONI

Présents :

Nom Prénom	Adresse mail
Tolaini Clément	clement.tolaini@orange.fr
Marchetti Pasqua	
Garsi Violette (représentant F.-Xavier)	xavier.garsi@orange.fr
Casanova Jean-Noel	from-casanova@free.fr
Dolcerocca Marie	Dolcerocca52@hotmail.fr
Anziani Carole Office de l'environnement	anziani@oec.fr
Simonetti Félicité Présidente AFP	f.simonetti@orange.fr
Orsini Adam Maire de Lento	
Simonetti Jean-Pierre	Jpsim4@gmail.com
Guerin Denis Conseiller AFP	Guerin-conseil@wanadoo.fr
Caroline Massoni (Conservatoire d'espaces naturels de Corse)	Caroline.massoni@espaces-naturels.fr

Présentation générale du site :

Le site Natura 2000 est présenté rapidement par Caroline Massoni. Un tableau montrant les effets bénéfiques ou non des activités et diverses menaces sur chaque entité de gestion est discuté. Il est évoqué l'impact des chevaux, vaches sauvages et sangliers sur les régénérations de houx et sur les prairies. Concernant les chevaux sauvages, les avis sont partagés sur leur éventuel effet sur les prairies du fait de leur grand nombre mais réparti sur l'ensemble du massif (estimations variant de 50 à 150 chevaux restants sur le massif). Par contre les bovins pourraient avoir un effet sur les prairies avant l'arrivée des caprins et ovins en estive qui auraient moins à manger. La question de période d'estive équitable pour les différents cheptels est aussi évoquée. La chasse doit être comptée comme étant bénéfique sur les prélèvements de sangliers et donc indirectement bénéfique sur les prairies. Concernant le houx, il est évoqué de possibles prélèvements du côté de Pietralba grâce à la piste proche, mais ces prélèvements ne sont pas quantifiables actuellement (commerce ?). Un arrêté a été pris l'an dernier par le maire de Lento ainsi que le maire de Sorio interdisant l'accès en quad et 4*4 sur leurs communes (hors activités agricoles).

Il est évoqué la présence importante de milans royaux côté Pietralba et les éventuels effets sur les couvées de perdrix notamment. Ces milans pourraient se regrouper en grand nombre du fait de la présence de déchets carnés (déchet de chasse ou mort de bêtes d'élevage). Mais les milans sont des charognards, il semble qu'ils s'attaquent très peu aux perdreaux.

Présentation du groupement pastoral :

Carole Anziani (OEC) présente l'intérêt du groupement pastoral, solution liée à une principale constatation : l'obligation pour une déclaration de surface individuelle de ne faire apparaître que des terrains physiquement délimités par des limites naturelles (falaise, crête, cours d'eau...) ou artificielles (clôtures, murets...) et l'obligation de contenir les cheptels sur la surface déclarée, ce qui ne correspond pas à la situation constatée sur le massif de Tenda. S'ajoutent à cela des incohérences liées aux déclarations de surface. L'éventuelle création d'un groupement pastoral permettrait d'entrer dans la légalité et de mieux répartir les surfaces en estive et en plaine entre les éleveurs.

Pour que ce groupement se crée, les éleveurs doivent être tous d'accord et toutes les conventions avec l'AFP devront être revues. Il est donc nécessaire d'annuler les Conventions pluriannuelles de pâturage (CPP) en cours, l'AFP ne passant alors qu'une convention unique avec le groupement pastoral.

Dans un premier temps, la difficulté est de réunir tous les éleveurs qui ont une convention avec l'AFP (15 éleveurs en tout sur les estives).

Un éleveur évoque le fait de "menacer" les éleveurs récalcitrants de rupture de convention dans un courrier pour les inciter à assister à cette réunion, la Présidente de l'AFP n'est pas d'accord en mettant en avant le fait de privilégier le dialogue et la concertation.

Il est convenu d'inviter tous les éleveurs qui ont une convention avec l'AFP lors d'une réunion fixée au **8 juillet**. L'AFP se charge d'envoyer les courriers.

Il faut aussi noter que des éleveurs ont des conventions avec des propriétaires privés directement (datant d'avant la création de l'AFP).

Présentation des fiches action :

Le reste des fiches action est rapidement listé.

* Pour développer les prairies, le gyrobroyage ou le brûlage dirigé pourraient être préconisés sous certaines conditions (accessibilité des parcelles et installation de bêtes en quantité suffisante pour maintenir les prairies).

* Les fontaines ont aussi été évoquées. A minima, il s'agirait d'enfouir voire enlever la pollution autour des fontaines. Les avis sont partagés concernant les grillages, certains sont pour les refermer a minima et d'autres seraient pour les enlever, ce qui dans le dernier cas obligerait à hélicopter ce matériel. Les fontaines ont été bétonnées, la question est de savoir si les bêtes peuvent tout de même les détériorer ? Les bassins en contrebas devront-ils être laissés tels quels ? Devons-nous enlever le geotextile ? Il est proposé de mettre des abreuvoirs à proximité de chaque fontaine. Une autre fontaine pourrait être rénovée au sein de la châtaigneraie proche de Lento. Tout le monde est d'accord sur le fait que les fontaines ne sont pas une priorité dans tous les cas.

* Propositions de sentiers en direction du monte Sant' Anghiuli, les maîtres d'œuvre pour l'entretien de ces sentiers devront être bien identifiés.

* Proposition de réhabilitation de châtaigneraies vers Debbiarinu et Gabbiole en lien avec l'AFP.

Présentation de la charte Natura 2000 :

La charte Natura 2000 est distribuée sous forme papier. Il est précisé que c'est un document en cours de travail et que le fait de la signer est engagement volontaire de part les usagers ou propriétaires de parcelles sur le site. La question est posée de savoir si l'AFP peut signer cette charte et si elle engage à travers elle les propriétaires.

Annexe 8 : Compte-rendu du groupe travail « Accueil du public et fontaines » du 20 juin 2014



Site Natura 2000 « Massif de Tenda et forêt de Stella » (FR9400598), partie massif de Tenda

Compte-rendu du groupe de travail « Accueil du public » du 20 juin 2014

Caroline MASSONI

Présents :

Nom Prénom	Adresse mail
Simonetti Jean-Pierre	jpsim4@gmail.com
Jean-Luc Seta PNRC	jeanlucseta@hotmail.fr
Orsini Adam Maire de Lento	mairie.lento@orange.fr
Simonetti Félicité	f.simonetti@orange.fr
Derois Paul	paulderois@sfr.fr
Ferrari Christian	conw2@wanadoo.fr
Dolcerocca Marie	dolcerocca5@hotmail.com
Caroline Massoni (CEN Corse)	caroline.massoni@espaces-naturels.fr

Excusés : Sébastien Leccia (OEC) et Martin Vadella Saez (CC Nebbiu)

Présentation générale du site :

Les enjeux du site Natura 2000 sont rapidement présentés par Caroline Massoni.

Pour rappel, depuis l'an dernier, des arrêtés interdisent l'accès en quad et 4*4 sur les communes de Lento et Sorio (hors activités agricoles), mais des discussions ont lieu sur le réel respect de ces arrêtés qui ne semble pas être le cas. Caroline Massoni demande à M Orsini de lui transmettre l'arrêté de Lento pour le mettre en annexe du document d'objectifs.

Présentation des fiches action :

Paul Derois fait un état des lieux de l'état de chacune des fontaines et des discussions ont lieu autour de ces travaux réalisés il y a 7-8 ans. Certaines fontaines ont été mal rénovées (écoulement, grillage monté « à l'envers »), certaines ont vu leur protection (grillage) coupé et la majorité des bassins ont subi des dégâts par les animaux. Dans l'idéal, de nombreux travaux sont proposés pour restaurer les fontaines :

- Mise en place d'abreuvoirs en béton de préférence pour remplacer la fonction d'origine les bassins : Tre Ciottule, Biruzzu, Biancolaccia (un abreuvoir est déjà en place à Fontana secca)
- Restauration de l'écoulement (déversoir) : Rivogliete, Biancolacce
- Enlever le liner des bassins : Tre Ciottule, Fontana secca, Macello, Biancolacce, Birizzu
- Enfouir la pollution existante (sacs de béton)

- Enlèvement du grillage voire remplacement par un passage canadien : Fontana secca (grillage a peu près en état pour les fontaines Tre Ciottule, Rivogliete, Macello, Biancolacce)
- Restauration de la zone d'écoulement aménagé : il semblerait que quand l'eau est cachée par les pierres, les fontaines seraient moins dégradées par les animaux. Il s'agirait de faire faire un état des lieux des fontaines à rénover en ce sens
- Restauration de la zone d'écoulement (sillon creusé dans le sol) car en contrebas de certaines fontaines, l'eau n'est pas dirigée et se répartit sur une certaine surface sur la terre

Les principaux débats ont lieu concernant l'utilité du grillage inesthétique et les besoins en abreuvoirs.

Lors de ces discussions, Caroline Massoni insiste sur le fait que les financements seront difficiles à trouver pour la rénovation de fontaines déjà restaurées il y a quelques années, d'autant que l'isolation du massif engendre des coûts d'hélicoptage importants et donc des coûts très importants. **Il faut donc proposer des travaux a minima pour qu'ils soient finançables et réalisables.**

Le grillage sert à préserver les fontaines du bétail, mais aussi à préserver les espèces végétales rares et les zones d'écoulement, les grillages ont donc toujours leur utilité même si la majorité des fontaines restent accessibles des petits animaux. Selon Paul Derois, si les grillages sont enlevés, il faudrait a minima préserver le dessus des fontaines pour qu'il n'y ait pas de ravalement par les bêtes et donc de blocage de l'écoulement.

L'entretien des fontaines est évoqué, concernant celles qui sont encore protégées par du grillage et où le petit bétail n'accède pas. Il est proposé un passage pour du débroussaillage une fois par an sur les fontaines de Macello, Rivogliete et Biruzzu.

La fiche action n°16 « Supprimer ou enfouir la pollution... » qui était proposée est alors incluse dans la fiche action n°3 « Rénovation des fontaines ». Le débroussaillage d'un sentier de randonnée de la chapelle San Cervone à Sant' Angiulu peut être proposé en fiche action n°16 « sentier de randonnée » avec un entretien sur 3 ans et d'éventuels panneaux d'information.

Il est aussi proposer de rénover la piste accédant aux châtaigneraies au sud de lieu-dit Gabbiole pour pouvoir les réhabiliter. La piste ne devra pas aller plus loin pour éviter les traversées du massif en quad ou 4*4.

La sensibilisation des locaux auprès des scolaires pourrait être privilégiée ainsi qu'une information régulière des locaux des actions réalisées sur le site par l'animateur via un simple courrier ou une lettre d'information. Le maire rappelle que le site internet est en cours de restructuration et pourra accueillir des informations concernant Natura 2000.

Enfin deux panneaux d'informations sont proposés pour chacune des entrées du site Natura 2000 (par Pietralba et Lento) pour informer de la présence de cette zone règlementaire, de son intérêt écologique et socio-économique et des actions prévues.

Annexe 9 : Compte-rendu du groupe travail « pastoralisme » du 20 juin 2014



Site Natura 2000 « Massif de Tenda et forêt de Stella » (FR9400598), partie massif de Tenda

Compte-rendu du groupe de travail « pastoralisme » du 20 juin 2014

Caroline MASSONI

Présents :

Nom Prénom	Adresse mail
Simonetti Jean-Pierre	jpsim4@gmail.com
Jean-Luc Seta PNRC	jeanlucseta@hotmail.fr
Vadella Saez Martin CC nebbiu	mvs.ccnebbiu@gmail.com
Orsini Adam Maire de Lento	mairie.lento@orange.fr
Caroline Massoni (CEN Corse)	caroline.massoni@espaces-naturels.fr
Graziani Sampieru Stagiaire CEN Corse	

Excusés : Sébastien Leccia (OEC), Mme Simonetti, Mme Dolcerocca

Présentation générale du site :

Les enjeux du site Natura 2000 sont rapidement présentés par Caroline Massoni.

Rappel de la réunion « pastoralisme » du 13 juin :

Un projet de groupement pastoral a été proposé par Carole Anziani de l'Office de l'Environnement de la Corse. Pour que ce groupement se crée, les éleveurs doivent être tous d'accord et toutes les conventions avec l'AFP devront être revues.

Il est convenu d'inviter tous les éleveurs qui ont une convention avec l'AFP lors d'une réunion fixée au **8 juillet**. L'AFP se charge d'envoyer les courriers.

La question est posée concernant le paiement par le groupement à l'AFP, en cas de non paiement par certains éleveurs.

Martin Vadella conseille de travailler avec les éleveurs motivés et de travailler sur un véritable plan d'aménagement du massif avec diagnostic pastoral, cartographie, réflexion sur un calendrier de pâturage et aménagements (cantonnement, abreuvoirs...), généralement financés à 100%. Il soulève deux possibles contraintes liées à la création d'un groupement pastoral :

- Si un éleveur ne tient pas ses engagements sur l'estive, c'est le groupement qui en prend la responsabilité
- Dans un contexte de changement de Politique Agricole Commune (PAC), il n'est peut-être pas judicieux de créer un groupement rapidement

Fiches actions :

Gyrobroyage ou brûlage dirigé ou brûlage pastoral peuvent être proposés dans une fiche action, en complément du plan d'aménagement du massif. Martin Vadella souligne leur

intérêt sur une grande surface. Caroline Massoni appuie sur le fait que la condition de leur réalisation sera le pacage de bêtes après débroussaillage ou brûlage pour que la prairie se maintienne, avec pourquoi pas une réflexion sur le taux de chargement à définir selon le type de cheptel.

Concernant le houx, Martin Vadella propose d'installer des exclos au sein de deux peuplements : celui vers la fontaine de Biruzzu et un autre situé hors site Natura 2000.

Concernant le projet de sentier de la chapelle jusqu'au Sant' Anghiulu, Martin Vadella informe d'un projet de sentier au sein de la communauté de communes du Nebbiu, qui passerait par Sorio et le massif de Tenda, il transmettra des informations concernant ce projet à Caroline Massoni.

Une demande est faite concernant d'éventuelles restaurations de pagiaghji, des discussions ont lieu sur leur utilité comme bergerie. Il semble qu'un chalet avait été mis en place sur le massif car l'ODARC ne finançait pas la rénovation de ces paillers.

Présentation de la charte Natura 2000 :

La charte Natura 2000 est distribuée sous forme papier. Il est précisé que c'est un document en cours de travail et que le fait de la signer est engagement volontaire de part les usagers ou propriétaires de parcelles sur le site. Martin Vadella pose la question de l'utilité de cette charte dans le contexte actuel. Caroline Massoni précise que c'est maintenant une obligation de la rédiger dans le cadre du document d'objectifs.

Plusieurs éléments de la charte Natura 2000 sont modifiés, un nouveau projet de charte sera transmis ultérieurement.

Annexe 10 : Compte-rendu du COPIL du 19/11/2014



COMPTE-RENDU DE REUNION COPIL DU SITE NATURA 2000 MASSIF DE TENDA

Objet	Lieu de la réunion	Date de la réunion
Natura 2000 ZSC Massif de Tenda et forêt de Stella - partie massif de Tenda : validation du programme d'action du DOCOB	Mairie de Lento	19 novembre 2014

Présents :

NOM Prénom	Organisme	Adresse courriel
GUYON Eric	DDTM 2B	eric.guyon@haute-corse.gouv.fr
SIMONETTI Jean-Pierre	Mairie de Lento	jean-pierre.simonetti@orange.fr
SIMONETTI Felicité	AFP de Lento	f.simonetti@orange.fr
ANZIANI Carole	OEC	anziani@oec.fr
DELAGE Alain	CBNC / OEC	delage@oec.fr
Dany ORSINI	Maire de Lento	mairie.lento@orange.fr
SETA Jean-Luc	PNRC	jeanlucseta@hotmail.fr
DANIEL Gwennaëlle	CEN Corse	gwennaelle.daniel@espaces-naturels.fr
CIAVATTI Pierrette	Mairie de Lento	
CIAVATTI Paul	Mairie de Lento	
DOLCEROCCA Marie	Mairie de Lento	

Excusés :

Greg BEUNEUX (GCC), Thierry FRANCONI (Chambre d'agriculture 2B), Marie-Cécile RUIZ (OEC)

CONTEXTE ET OBJECTIF DE LA REUNION

Le CEN Corse rédige le Document d'objectifs (DOCOB) Natura 2000 de la ZSC « Massif de Tenda et forêt de Stella » - partie massif de Tenda- pour la DDTM de Haute-Corse. La dernière réunion du Comité de pilotage (COPIL) date du 19 février 2014 et a permis de valider le diagnostic, les objectifs et les enjeux sur le site.

Après avoir réuni des groupes de travail « pastoralisme » et « accueil du public et fontaines » les 13 et 20 juin 2014, Caroline MASSONI a rédigé les fiches actions Natura 2000, qui sont présentées ici en validation par Gwennaëlle DANIEL.

RELEVÉ DE CONCLUSION

- Accueil et rappel du contexte :

- M. le Maire de Lento accueille les participants et propose un tour de table.
 - E. GUYON rappelle l'historique du DOCOB et le contexte de la réunion.
 - G. DANIEL rappelle brièvement les grands enjeux écologiques et les activités humaines sur le site en présentant un diaporama (ci-dessous). Il faut signaler que le service entomologie de l'OEC a transmis la présence d'une nouvelle espèce de l'annexe II de la Directive Habitats : la Noctuelle des Peucédans, un papillon de nuit bien représenté en Haute-Corse et en particulier sur le site.
 - La Salamandre de Corse dont la présence est indiquée comme « à confirmer » aurait été observé près de la fontaine de Treciotule.
 - Les données concernant les éleveurs et précisées dans le diaporama sont mal formulées, des précisions et actualisations peuvent être apportées par l'AFP.
 - Les châtaigniers paraissent légèrement moins touchés cette année par le Cynips, ce qui pourrait être attribué à la lutte par les lâchers de Torymus.
- Présentation des fiches-actions :
- La fiche-action « groupement pastoral » et « « plan d'aménagement pastoral » appelle plusieurs remarques, par l'OEC et l'AFP.
 - Le problème principal pour les éleveurs est que le massif de Tenda offre principalement des estives ; il faut donc trouver d'autres terrains en plaine le reste de l'année. Par ailleurs, tous les éleveurs ne feraient pas partie du groupement pastoral (environ 1/3) ce qui rend toujours difficile une gestion globale du massif par ce biais.
 - Sur quels crédits rédiger un plan d'aménagement pastoral ? (L'action ne peut pas être financé au titre de Natura 2000). E. GUYON précise que les crédits Natura 2000 ne peuvent être appliqués à de la gestion directe de milieux pastoraux mais peuvent venir sur des actions de types exclos, clôtures,...
 - Il est proposé de laisser ces fiches-actions, qui restent pertinentes, mais de faire baisser la priorité de 1 à 2.
 - Les fiches-actions sur la restauration et l'entretien des sources et fontaines soulèvent quelques questions.
 - La Mairie de Lento propose que les grillages laids soient remplacés par des enclos en bois. Le problème principal concerne la mise en place des abreuvoirs qu'il faut monter et surtout sceller pour éviter les vols. Une autre solution serait de privilégier des bassins en pierre.
 - Plutôt que l'enfouissement des pollutions (sacs de béton), il faut prévoir de les briser pour les redescendre. L'entretien régulier est essentiel. L'OEC demande dans quelle mesure un éleveur pourrait être rémunéré pour de l'entretien de type débroussaillage ou autre puisque ce sont eux qui sont présents sur le massif et utilisent ces sources.
 - Les participants proposent que cette action puisse être effectuée selon les modalités suivantes : chaque année, un entretien (si nécessaire) de toutes les fontaines est fait, et une fontaine est rénovée, en associant les éleveurs concernés pour aboutir à une solution la plus adaptée possible. La première pourrait être Funtana secca.
 - C. ANZIANI et A. DELAGE font remarquer que la fiche action sur des exclos pour les forêt à houx ne peut être mise en œuvre s'il n'y a pas de suivi prévu en amont pour reporter d'éventuelles dégradations.
 - Un suivi de ces habitats est ajouté au suivi des espèces végétales patrimoniales.
 - Concernant les fiches-actions demandées par le service entomo de l'OEC, le suivi et l'évaluation des populations de Porte-queue corse et de Noctuelle des Peucédans est accepté, mais la fiche concernant la délimitation de secteurs des plantes hôtes à conserver est enlevée. En effet cette

action sera mal acceptée par les éleveurs puisqu'elle concerne des plantes toxiques pour le bétail. Par ailleurs, A. DELAGE fait remarquer que dans l'état actuel de la gestion du site, ces stations ne sont pas menacées et même en augmentation. Elles sont favorisées par la mauvaise gestion du pâturage et les incendies.

- La Mairie de Lento indique que le précédent DOCOB proposait déjà une fiche-action sur un sentier et qu'elle n'a jamais été mise en oeuvre. E. GUYON précise qu'un défaut d'animation a pu avoir lieu ; ce à quoi il faut remédier en désignant un animateur pour appliquer le programme d'action du DOCOB. C. ANZIANI demande s'il est possible qu'un organisme comme l'AFP se positionne pour animer le DOCOB. E. GUYON explique que ça peut être par appel d'offre de la DDTM ou de la collectivité porteuse potentiellement désignée.

- Présentation de la charte :

- Les activités n'ont pas fait l'objet d'engagements dans la charte. Mais un problème est soulevé par rapport à l'activité de chasse. Certains chasseurs feraient de l'écobuage pour rouvrir le maquis, et ne respectent pas le milieu. Une sensibilisation ou l'intervention de l'ONCFS serait nécessaire. La Fédération des chasseurs pourraient également être associée pour trouver une solution (opérations de réouverture du milieu pour la chasse, etc.).
- Les participants font remarquer que la charte pose des contraintes sans aucune contrepartie, ce qui n'incite pas à la signer.
 - E. GUYON la présente comme un outil d'appel et de sensibilisation. Elle peut également présenter un intérêt pour les porteurs de projet soumis à l'évaluation des incidences (agrandissement de pistes par exemple).
- L'engagement « ne pas gêner la vie des amphibiens » pourrait être précisé.

SUITE A DONNER

- Questions diverses :

- La DDTM présente la plaquette d'évaluation des incidences disponible également sur le site de la Préfecture. Sont listés les projets (listes nationales et locales) soumis à l'évaluation des incidences et la procédure à suivre pour les maîtres d'ouvrage.
- La question de la gestion des chevaux sauvages n'a pas été abordée. Hors, ils exercent une pression de pâturage toute l'année précise C. ANZIANI. Ils sont estimés à une centaine sur le site. Si cette problématique ne peut faire l'objet d'une fiche action, elle doit être prise en compte dans les missions de l'animateur.

- Prochaines échéances :

- Le prochain COPIL, en commun avec la forêt de Stella, initialement prévu le 8 décembre, est repoussé début 2015.
- Une version définitive prenant en compte les remarques du COPIL sera envoyé aux participants avec l'invitation à la réunion.

M. le Maire remercie les participants et lève la séance.

Annexe 11 : Compte-rendu du COPIL du 12/01/2015



COMPTE-RENDU DE REUNION COPIL DU SITE NATURA 2000 MASSIF DE TENDA ET FORET DE STELLA 12 JANVIER 2015 - MAIRIE DE LENTO

Objet	Lieu de la réunion	Date de la réunion
Natura 2000 ZSC Massif de Tenda et forêt de Stella - validation finale des DOCOB	Mairie de Lento	12 janvier 2015

Présents :

NOM Prénom	Organisme	Adresse courriel
SIMONETTI Jean-Pierre	Mairie de Lento	jean-pierre.simonetti@orange.fr
SIMONETTI Félicité	AFP de Lento	f.simonetti@orange.fr
MONEGLIA Pasquale	Endemys	moneglia@endemys.com
DELAGE Alain	CBNC / OEC	delage@oec.fr
ORSINI Dany	Maire de Lento	mairie.lento@orange.fr
SETA Jean-Luc	PNRC	jeanlucseta@hotmail.fr
DANIEL Gwennaëlle	CEN Corse	gwennaelle.daniel@espaces-naturels.fr
LECCIA Sébastien	OEC	leccia@oec.fr
RIFFARD Olivier	CTC	olivier.riffard@ct-corse.fr
MURACCIOLE Stéphane	ONF	stephane.muracciole@onf.fr
LE BORGNE Alain	DDTM SEFR	ddtm-sefr-biodiversite@haute-corse.fr
SCHUFFENECKER Dominique	Sous-préfet de Corte	dominique.schuffenecker@haute-corse.gouv.fr
NICOLINI Dominique	ONF	dominique.nicolini@onf.fr
DEROIS Paul	randonneur	paulderois@sfr.fr
DOLCEROCCA Marie	Conseillère municipale Lento	dolcerocca5@hotmail.com
TOLAINI Sylvie	Présidente Stella di a costera	e.tolaini@wanadoo.fr
BERNARDI Emilie	PEFC Corsica	contact@pefc-corsica.org
ORSONI Antoine	éleveur	
CIAVATTI Pierrette	Mairie de Lento	

CONTEXTE ET OBJECTIF DE LA REUNION

Le CEN Corse rédige le Document d'objectifs (DOCOB) Natura 2000 de la ZSC « Massif de Tenda et forêt de Stella » - partie massif de Tenda- pour la DDTM de Haute-Corse. La dernière réunion du Comité de pilotage

Association loi 1901 agréée protection de la nature au niveau régional
Membre de la Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels
Anciennement Association des Amis du Parc Naturel Régional de Corse
Siège Social : Maison ANDREANI - RN 193 - 20290 BORGIO
Tél. : 04 95 32 71 63 - Fax : 04 95 32 71 73
Email : cen-corse@espaces-naturels.fr Site internet : www.cen-corse.org

(COPIL) en date du 19 novembre 2014 a permis de valider le DOCOB sous réserve de la prise en compte de quelques modifications. La partie forêt de Stella est rédigée par le bureau d'étude Endemys.

Le Comité de pilotage, accueilli par la mairie de Lento et présidé par M. le Sous-Préfet de Corte, est réuni afin de procéder à la validation finale des deux DOCOB. Après un tour de table, les DOCOB sont présentés par Gwennaëlle Daniel pour le massif de Tenda et Pasquale Moneglia pour la forêt de Stella.

RELEVÉ DE CONCLUSION

- Partie massif de Tenda :
 - La présentation du DOCOB appelle peu de remarques, l'essentiel ayant été débattu lors du COPIL de novembre.
 - Concernant l'action de mise en place d'exclos sur les stations de ifs et de houx, les participants rappellent que son application serait difficile et que les incendies sont plus à craindre pour la pérennité de l'habitat.
 - Au niveau des recommandations de la charte, le piétinement du bétail reste difficile à maîtriser.

- Partie forêt de Stella :
 - S. Muracciole (ONF) indique qu'il a des remarques sur certaines fiches actions et sur la charte Natura 2000. Il demande si les remarques sont à discuter en séance mais que dans tous les cas, elles seront envoyées au cabinet ENDEMYS pour les prendre en compte dans le document final. M. le Sous-préfet et A. Le Borgne invitent à en discuter en séance et qu'effectivement elles soient ensuite envoyées à ENDEMYS pour être intégrées au document final. S. Muracciole et O. Riffard (CTC) précisent qu'il s'agit essentiellement de questions de tournures de phrases et d'apporter des précisions afin qu'il y ait bien concordance entre le DOCOB, notamment la charte Natura 2000, et l'aménagement forestier de la forêt territoriale de Stella. P. Moneglia indique que le sujet avait déjà été évoqué et discuté au COPIL du 18 novembre, à la suite duquel l'ONF devait envoyer le détail de ses remarques. P. Moneglia précise également que les remarques sur la charte Natura 2000 faites en réunion du COPIL le 18 novembre ont été prises en compte. E. Bernardi (PEFC Corsica) indique qu'il est important de prendre en compte dans le DOCOB et la charte Natura 2000 les engagements inscrits dans le cahier des charges du propriétaire forestier et de l'exploitant PEFC auprès des adhérents à PEFC. P. Moneglia indique que la même remarque avait été faite par la CTC (propriétaire des forêts territoriales) et que les exigences nationales PEFC ont bien été prises en considération. S. Muracciole et O. Riffard indiquent qu'ils enverront le détail de leurs remarques à ENDEMYS avant le 23 janvier pour intégration dans le DOCOB. M. le sous-préfet et M. Le Borgne valident ce calendrier.
 - P. Moneglia rappelle que la définition des engagements inscrits dans la charte Natura 2000 de Stella a été réfléchi de façon que la signature de la charte Natura 2000 puisse dispenser l'adhérent d'étude d'incidence Natura 2000 dans certains cas précis et pour une activité, dans la mesure où celle-ci fait l'objet d'une fiche avec engagement spécifique à l'activité. D'où la nécessité d'avoir des engagements suffisamment précis et ciblés pour remplir cet objectif affiché et demandé par la DDTM.
 - D. Nicolini (ONF) indique qu'il y a des erreurs dans les numéros de parcelles de la Forêt territoriale de Stella, ainsi que des « coquilles » dans le texte du Diagnostic. P. Moneglia indique que ce sera corrigé.

SUITE A DONNER

- Questions diverses :
 - L'OEC remarque que les Communautés de communes ne font pas partie du COPIL et demande leur intégration dans le prochain arrêté.

- Prochaines échéances :
 - L'objectif est d'avoir la version finale et validée du DOCOB de la forêt de Stella pour février 2015.
 - Les DOCOB seront ensuite soumis à la consultation du public.
 - La DDTM consultera les collectivités éventuellement intéressées pour porter l'animation du DOCOB. Si aucune collectivité ne se porte candidate, la DDTM pilotera l'animation et choisira un prestataire par appel d'offre. Un seul animateur est prévu pour l'application des deux DOCOB. La commune de Lento indique qu'elle ne souhaite pas porter l'animation du DOCOB. Elle doit le confirmer par écrit à la DDTM.

M. le Sous-préfet remercie les participants ainsi que le maire de Lento pour son accueil et lève la séance.

Annexe 12 : Charte



Charte Natura 2000

SITE NATURA 2000 n°FR9400598

« Massif de Tenda et forêt de Stella »

Partie Massif de Tenda



Direction Départementale des
Territoires et de la Mer (DDTM 2B)
Service Eaux, Forêts, Risques /
Biodiversité / Natura 2000
Tél. : 04 95 32 92 76

Charte Natura 2000 site « Massif de Tenda et forêt de Stella » partie massif de Tenda / mars 2014

1. La charte Natura 2000

Les adhérents à la Charte Natura 2000 du site Natura 2000 devront respecter les engagements et recommandations qui ont été définis. Toutefois, la **charte ne se substitue pas à la réglementation en vigueur**. Ils s'engagent donc naturellement à respecter la réglementation existante qui s'applique sur le site. Cela comprend aussi les évaluations d'incidence. Les programmes ou projets d'activités, de travaux, d'aménagements, d'ouvrages ou d'installations ainsi que les manifestations et interventions prévus par les contrats Natura 2000 ou pratiqués selon les engagements spécifiques définis par une charte Natura 2000 sont dispensés de l'évaluation des incidences Natura 2000 (Article L414-4 du code de l'environnement) dans le cadre par exemple de manifestations sportives. Cette notion n'est valable que dans certains cas.

Définition de la charte Natura 2000 :

Elle est définie par le Code de l'environnement comme suit :

« Art. R. 414-12. - I. - La charte Natura 2000 d'un site est constituée d'une liste d'engagements contribuant à la réalisation des objectifs de conservation ou de restauration des habitats naturels et des espèces définis dans le document d'objectifs. Les engagements contenus dans la charte portent sur des pratiques de gestion des terrains inclus dans le site par les propriétaires et les exploitants, ou des pratiques sportives ou de loisirs respectueuses des habitats naturels et des espèces. La charte Natura 2000 du site précise les territoires dans lesquels s'applique chacun de ces engagements. [...] »

Les engagements sont contrôlables et non rémunérés car ils n'entraînent pas de surcoût de gestion pour l'adhérent.

Outre ces engagements, des recommandations sont proposées. Ces recommandations sont destinées à sensibiliser sur les enjeux de conservation, sans obligation d'en respecter le contenu...

Intérêt d'adhérer : contreparties.

- Dispense d'étude d'incidence Natura 2000 dans certains cas précis et pour une activité dans la mesure où celle-ci fait l'objet d'une fiche avec engagement spécifique à l'activité.
- Actions de communication pour valoriser l'engagement pris auprès du public.

Adhésion :

Qui :

Peuvent adhérer à la charte :

- les **titulaires de droits réels** et personnels portants sur des parcelles incluses dans le site. Il s'agit donc de personnes physiques ou morales, publiques ou privées. Le titulaire de droits est soit le propriétaire, soit la personne disposant d'un mandat la qualifiant juridiquement

pour prendre les engagements mentionnés dans la charte. L'unité d'engagement est la parcelle cadastrale. Si le propriétaire adhère à tous les engagements correspondant aux parcelles contractualisées, le mandataire peut uniquement souscrire aux engagements de la charte qui correspondent aux droits dont il dispose.

- les **usagers du site**, individuel ou regroupés en structure collective, exerçant une activité spécifique, notamment de loisir : association a Stella di a Custera ou association de chasse.

Les agriculteurs peuvent co-signer la charte avec le propriétaire.

Durée :

Cette adhésion a lieu pour une durée de cinq ans renouvelable, à compter de l'accusé de réception du dossier complet par la DDTM de Haute Corse.

La durée de l'adhésion correspond à la durée de l'engagement de l'adhérent.

Procédure :

Afin d'adhérer à la charte, le signataire doit remplir et transmettre à la DDTM de Haute-Corse / Service Eaux, Forêts, Risques / Unité Natura 2000, un dossier contenant les éléments suivants :

- une copie de la déclaration d'adhésion à la charte (CERFA 14163*1) remplie, datée et signée, disponible et téléchargeable à l'adresse suivante :

https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_14163.do

- la présente charte Natura 2000, avec les engagements retenus cochés, dûment remplie datée et signée ;

- un plan de situation et un plan cadastral des parcelles engagées au 1/25000 ;

Les documents cadastraux sont téléchargeables sur le site : www.cadastre.gouv.fr

D'autres pièces sont susceptibles d'être demandées lors d'un contrôle :

- attestation de pouvoir du représentant pour les personnes morales ou délibération de l'organe compétent ;

- mandats conférant à l'adhérent des droits réels ou personnels ;

- extrait de matrice cadastrale au nom du demandeur, ou attestation notariée de propriété si la matrice cadastrale n'a pas été actualisée.

Un diagnostic à l'état des lieux sera effectué suite à l'adhésion à la charte.

Contrôles et conséquences financières :

Que l'adhésion à la charte donne lieu ou non à une contrepartie, les services de l'Etat peuvent, après en avoir avisé au préalable le signataire de la charte Natura 2000 (48 heures avant le jour du contrôle), vérifier le respect des engagements souscrits.

Le contrôle du respect de la charte porte sur tous les renseignements fournis et sur vos engagements. Le contrôleur doit vérifier la véracité des éléments indiqués dans le formulaire d'adhésion, et vérifier que vous avez respecté les engagements souscrits. En cas d'anomalies constatées, les services de l'Etat vous en informent et vous mettent en mesure de présenter vos observations.

Si le signataire s'oppose à un contrôle, ou s'il n'a pas respecté les engagements qu'il a souscrits dans la Charte Natura 2000, le préfet décide de la résiliation de son adhésion à la charte pour une durée de un an à compter de la date de la résiliation (Article R.414-12-1 du code de l'environnement).

En cas de non respect des engagements spécifiques, l'adhérent encourt des sanctions administratives et pénales. L'article L.414-5-1 du code de l'environnement prévoit en effet des amendes de cinquième classe dont le montant peut être doublé si des habitats ou des espèces ont été impactés par la réalisation du projet.

Si vous devenez propriétaire de parcelles qui étaient précédemment engagées, vous pouvez adhérer à la charte pour la période restant à courir de l'engagement initial. Dans ce cas, vous devez indiquer dans votre déclaration d'adhésion la date de fin de l'engagement souscrit par votre prédécesseur.

2. Présentation succincte du site Natura 2000

Contexte et enjeux de conservation

Le Document d'Objectifs (DOCOB), élaboré par un comité de pilotage (COFIL) où siègent des représentants de l'Etat, des collectivités locales et d'organismes divers, définit les orientations de gestion et de conservation du site Natura 2000 concerné. Cette trame de charte fait partie d'une révision en cours du DOCOB « Massif de Tenda et forêt de Stella », partie massif de Tenda.

Onze habitats d'intérêts communautaires ont été identifiés sur le site Natura 2000, dont 1 prioritaire « Peuplements corse d'If à Asperule odorante » (9580_1).

Quatre entités de gestion ont été définies :

- **prairies sèches et humides** : ces prairies peuvent abriter plusieurs espèces végétales patrimoniales (non d'intérêt communautaire) ainsi qu'un insecte d'intérêt communautaire.
- **pozzines, sources et fontaines** : Ces zones humides peuvent abriter des espèces d'intérêt communautaires : Discoglosses corse et sarde (*Discoglossus montalentii* et *Discoglossus sardus*) espèces protégées au niveau national et d'intérêt communautaire (annexes II et IV de la directive habitat-faune-flore). Mais aussi d'autres espèces : Euprocte de Corse, rainette arboricole de Sardaigne, Salamandre Corse (annexe IV de la directive habitat-faune-flore). Les fontaines représentent aussi un enjeu patrimonial historique fort.
- **forêts à houx et ifs** : l'habitat à if est un habitat prioritaire d'après la directive habitat Natura 2000, il est important de le préserver ainsi que le houx.
- **châtaigneraie** : habitat plutôt rare en Europe mais actuellement menacé par le Cynips du châtaignier

Engagements généraux (obligatoire)

Je m'engage pour les parcelles concernées par la charte à :

1. Permettre l'accès aux parcelles à la structure animatrice ou aux services de l'Etat afin de faciliter la réalisation d'opérations d'inventaires et d'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels. Je serai informé au préalable de la date de ces opérations.

Point de contrôle : confirmation par la structure animatrice de l'accès aux parcelles concernées.

2. Si la charte n'a pas été co-signée avec mes « locataires », informer ces derniers des engagements auxquels j'ai souscrits et modifier les mandats lors de leur renouvellement écrit afin de les rendre conformes aux engagements de la charte

Point de contrôle : modification des mandats lors de leur renouvellement

3. Ne pas porter atteinte intentionnellement aux espèces protégées et/ou espèces et habitats d'intérêt communautaires présents sur les parcelles occupées et s'assurer de la propreté des lieux (ne pas jeter de débris non biodégradables...) et de la tranquillité du site (présence de troupeaux, bruit...)

Point de contrôle : déchets et détériorations non signalés

4. Signaler à la structure animatrice tous travaux ou aménagements (sauf opérations courantes déjà signalées) envisagés ainsi que toute organisation de manifestation, non soumis au régime des incidences. Dans le cas échéant, demander un avis à la structure animatrice et tenir compte des éventuelles préconisations par celle-ci.

Point de contrôle : absence de travaux ou aménagements sans avoir informé la structure animatrice

5. Informer tout prestataire intervenant sur les parcelles concernées par la charte des dispositions prévues par celle-ci

Point de contrôle : charte transmise au prestataire

Recommandations générales :

Consulter le document d'objectifs du site Natura 2000 disponible en mairie ou sur internet (site de la DREAL ou du CEN Corse)

Limiter au maximum la circulation des véhicules motorisés sur les parcelles sauf pour les besoins de l'élevage ou de travaux ou aménagements.

Veiller à l'intégration paysagère de tout mobilier et signalétique dont l'installation est préconisée par le DOCOB.

Informez la structure animatrice du site Natura 2000 de toute dégradation (liée à des facteurs externes) des habitats présents sur les parcelles.

Ne pas introduire volontairement d'espèces exotiques (liste des espèces invasives consultable sur le site http://www.invmed.fr/liste_noire / hors troupeaux).

En cas de petits patrimoines bâtis (chalet, paiaghju) avec observation de chauves-souris, respecter la plus grande tranquillité de ces gîtes à chauve-souris (principalement entre avril et septembre).

Éviter de quitter les sentiers et les pistes et respecter les balisages.

Engagements par type de milieu

Pelouses sèches et humides

Je m'engage pour les parcelles concernées par la charte à :

1. Favoriser la gestion par un pâturage extensif et ne pas laisser le bétail pâturer trop longtemps au même endroit pour éviter le surpâturage et le piétinement localisé

Point de contrôle : pas d'observation d'impacts importants de surpâturage ou piétinements

Recommandations :

limiter au maximum la circulation des véhicules motorisés (4*4, quads ou engins d'exploitation) sur les parcelles sauf pour les besoins de l'élevage ou de travaux ou aménagements.

Favoriser le gardiennage ou le parcage pour une meilleure action des animaux sur le milieu

Sources et fontaines

Je m'engage pour les parcelles concernées par la charte à :

1. Maintenir le bon état des sources et fontaines et de la zone humide environnante :

- ne pas remblayer ni combler (rémanents, terre,...)
- ne pas modifier la topologie de la zone humide ou effectuer d'autres travaux que ceux prévus au DOCOB
- maintenir une ceinture végétale autour de la source ou du bassin

Point de contrôle : pas d'observation de ces modifications apportées à l'habitat

Recommandations :

Signaler toute mortalité suspecte auprès de l'animateur ou sur www.alerte-amphibien.fr

Laisser le passage aux divers usagers des fontaines (chasseurs, promeneurs, éleveurs...)

La mise en place d'abreuvoirs peut permettre de limiter l'impact des piétinements au niveau des zones humides

Forêts de houx et ifs

Je m'engage pour les parcelles concernées par la charte à :

1. Ne pas couper, ni prélever de houx (*Ilex aquifolium*) et ifs (*Taxus baccata*)

Point de contrôle : aucune coupe récente effectuée

Recommandations :

Dans le cas d'une exploitation du bois, privilégier la régénération naturelle.

Références :

Tout produit de la forêt appartient à son propriétaire.

Châtaigneraie

Je m'engage pour les parcelles concernées par la charte à :

1. Signer le code des bonnes pratiques sylvicoles (CBPS) ou rédiger un plan de gestion de la forêt, dans le cas d'une châtaigneraie exploitée pour son bois

Point de contrôle : document validé par le CRPF

2. Respecter les recommandations en matière d'introduction du *Torymus sinensis* (lutte contre le Cynips du châtaignier)

Point de contrôle : Introductions réalisées respectant le protocole d'introduction du *Torymus sinensis*

Recommandations :

Ne pas broyer ni brûler les rémanents de coupes de châtaigniers, les laisser en amoncin en bordure de parcelle

Suivre les conseils du Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF de Corse) concernant la gestion de la forêt et celles de l'association FREDON et du GRPTCMC concernant le Cynips du châtaignier (*Dryocosmus kuriphilus*) et les lâchers de *Torymus sinensis*.

Références :

CBPS : http://www.foretriveefrancaise.com/data/info/158673-fiche_chataignier.pdf

Annexe 13 : Arrêté de composition du Copil du 26/01/2015



PREFET DE LA HAUTE-CORSE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DE LA HAUTE-CORSE
SERVICE EAU – FORÊT - RISQUES

Arrêté n° 2015026-0008
en date du 26 Janvier 2015

Portant création et composition du Comité de Pilotage Local du site Natura 2000 FR 9400598 -
« Massif de Tenda et Forêt de Stella »

LE PREFET DE LA HAUTE-CORSE

- Vu la directive 92/43 CCE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages ;
- Vu l'ordonnance n°2001-321 du 11 avril 2001 relative à la transposition de directives communautaires et à la mise en œuvre de certaines dispositions du droit communautaire dans le domaine de l'environnement ;
- Vu la loi 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux ;
- Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.414 et L.414.2 et R 414-8 et suivants ;
- Vu le décret n°2006-922 du 26 juillet 2006 relatif à la gestion des sites NATURA 2000 ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°2014273- 0005 en date du 30 septembre 2014 portant délégation de signature à Monsieur Dominique SCHUFFENECKER, Sous-Préfet de l'arrondissement de Corte chargé de la mise œuvre du programme NATURA 2000 pour le département de la Haute-Corse ;
- SUR proposition du Sous-Préfet de l'arrondissement de Corte ;

ARRETE

ARTICLE 1er - Il est créé un comité de pilotage local du site NATURA 2000 FR 9400598 dénommé « Massif de Tenda et Forêt de Stella » (communes de CAMPITELLO, VIGNALE, MURATO, BIORGNO, BORGO, PIETRALBA, RUTALI, et LENTO), chargé d'élaborer le document d'objectifs (DOCOB) dudit site, puis d'en suivre la mise en œuvre.

ARTICLE 2 - La composition de l'instance visée à l'article précédent est fixée comme suit :

- Services de l'État :

- Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Corte,
- Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Corse,
- Le directeur départemental des territoires et de la mer de la Haute-Corse

ou leurs représentants ;

- Élus, représentants des collectivités territoriales :

- . Le Président de la Communauté de Commune de Marana-Golo,
- . Le Président de la Communauté de Commune di E Cinque Pieve di Balagna ,
- . Le Président de la Communauté de Commune du Nebbiu.
- . Le président du conseil exécutif de Corse,
- . Le président du conseil général de la Haute-Corse,
- . Le maire de Campitello,
- . Le maire de Vignale,
- . Le maire de Murato,
- . Le maire de Borgo,
- . Le maire de Sciola,
- . Le maire de Rutali
- . Le maire de Pietralba,
- . Le maire de Lento,
- . Le maire de Bigorno
- . Le maire de Canavaggia,
- . Le maire de Sorio,
- . Le maire de Pieve,
- . Le président de la Communauté de Commune de Marana-Golo,
- . Le président de la Communauté de Commune di E Cinque Pieve di Balagna ,
- . Le président de la Communauté de Commune du Nebbiu

ou leurs représentants ;

- Représentants des établissements publics :

- . Le directeur régional de l'office national des forêts,
- . Le délégué interrégional de l'office national de la chasse et de la faune sauvage,
- . Le directeur de l'office de l'environnement de la Corse,
- . Le directeur de l'office du développement agricole et rural de la Corse,
- . Le directeur de l'agence du tourisme de la Corse,
- . Le président du parc naturel régional de Corse,

ou leurs représentants ;

- Propriétaires :

- . Le Président du syndicat régional des propriétaires forestiers de Corse,
- . Mme la présidente de l'Association Foncière Pastorale de Lento

ou leurs représentants ;

- Usagers et socioprofessionnels :

- . Le président de la chambre départementale d'agriculture de la Haute-Corse,
- . Le président du Centre régional de la propriété forestière de Corse,
- . Le président de la fédération des chasseurs de la Haute-Corse,
- . Le président de la fédération interdépartementale des pêcheurs de Corse,
- . Le Président du Conservatoire des Espaces Naturels de Corse
- . Le président de l'association « Groupe Chiroptères Corse », OMESSA,
- . Le président de la société de chasse intercommunale,
- . le président de l'association « A Stella di a Custeria », LENTO,
- . Le président de l'association « A Tramuntana », LENTO,
- . Le président de l'association « PEFC Corsica » Mairie de Corte,
- . Mme Pauline JULLARD , Murato
- . M. Jean-Baptiste Vittori, Lento,
- . M. Jean- Victor Orsini, castaneiculteur , Lento
- . M. François VIOLA, Rutali,
- . M. AUSTI, Canavaggia
- . M. Antoine ORSONI, éleveur, Lento

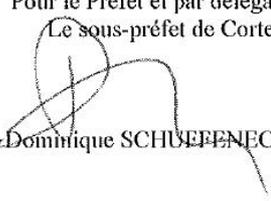
ou leurs représentants ;

- Personne qualifiée au titre des sciences de la vie, de la terre et de la valorisation pédagogique :

Mlle Lætitia HUGOT, responsable du Conservatoire botanique de Corse

- ARTICLE 3 -** les membres du comité de pilotage local du site NATURA 2000 FR 9400598 « Massif du Tenda et Forêt de Stella » sont nommés pour une durée de trois renouvelables.
- ARTICLE 4 -** Le président du comité de pilotage est désigné parmi les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements et par eux. A défaut, la présidence est assurée par l'État, en l'occurrence le Sous-Préfet de l'arrondissement de Corte.
- ARTICLE 5 -** Si la présidence est assurée par un représentant des collectivités territoriales et de leurs groupements, ceux-ci désignent également la collectivité territoriale ou le groupement chargé de la maîtrise d'ouvrage de l'élaboration du document d'objectifs et du suivi de sa mise en œuvre. Dans ce cas, les représentants de l'État siègent à titre consultatif.
- A défaut, l'élaboration du document d'objectifs et le suivi de sa mise en œuvre sont assurés par les services de l'État.
- ARTICLE 6 -** Dans ce cas où l'État assure la présidence, le secrétariat du comité de pilotage local est assuré par la direction départementale des territoires et de la mer.
- ARTICLE 7 -** Le comité de pilotage peut inviter en tant que de besoin, soit dans le cadre de ses travaux pléniérs, soit à l'occasion de la réunion de groupes de travail qu'il met en place, des personnes qualifiées ou des experts extérieurs.
- ARTICLE 8 -** Le Sous-Préfet de Corte, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Corse et le directeur départemental des territoires et de la mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Corse.

Pour le Préfet et par délégation,
Le sous-préfet de Corte,


Dominique SCHUEPENECKER